

CRIC n° 183 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'énergie, du climat et du logement

Mardi 30 juin 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
Le sans-abrisme et l'accès au logement – Réunion conjointe.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Christophe Collignon – Mme Alice Bernard – M. Jori Dupont – M. Yves Evrard – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Christie Morreale.	
REPRISE DE LA SÉANCE	4
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	4
Le sans-abrisme et l'accès au logement – Réunion conjointe (Suite).....	4
Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Evrard – M. Christophe Collignon – M. Jori Dupont – Mme Anne-Catherine Goffinet.	
REPRISE DE LA SÉANCE	7
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	8
Le sans-abrisme et l'accès au logement – Réunion conjointe (Suite).....	8
Intervenants : M. le Président – M. Yves Evrard – Mme Veronica Cremasco – M. Laurent Devin – M. Christophe Collignon – Mme Anne-Catherine Goffinet.	
Vote de procédure.....	11
Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco.	
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	12
Question orale de M. Olivier de Wasseige à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les mécanismes de partenariat public-privé dans le secteur du logement ».....	12
Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la concertation avec les villes et communes relative aux pôles locaux du logement (PLL) ».....	13
Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les investissements des sociétés de logement de service public face à la pression croissante sur le logement social ».....	15
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le manque de logements sociaux à Beyne-Heusay ».....	16
Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Cécile Neven, Ministre.	

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la lutte contre les logements vides »..... 17

Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la *tiny house* et la problématique du *zorgwonen* à la wallonne »..... 18

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la pression foncière en province de Luxembourg »..... 19

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les inquiétudes autour des agences immobilières sociales (AIS) ».....20

Intervenants : M. le Président – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Christophe Collignon à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'harmonisation du certificat de PEB, la transposition européenne et la sécurité des ménages wallons »..... 22

Intervenants : M. le Président – M. Christophe Collignon – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la révision de la réglementation en matière de colocation et de *coliving* ».....22

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les menaces récurrentes de Ryanair sur l'activité de l'aéroport de Charleroi ».....24

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences pour les aéroports wallons de la taxe fédérale sur les vols ».....25

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Isabella Greco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le détachement d'agents de la police fédérale de l'aéroport de Charleroi vers l'aéroport de Bruxelles-National ».....26

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la transparence des activités de fret à Liege Airport ».....27

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les vols depuis ou vers des bases militaires à Liege Airport ».....28

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – Mme Cécile Neven, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE..... 30

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)..... 30

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi du permis d'environnement de l'aéroport de Charleroi un an après sa délivrance »..... 30

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la note annoncée avant l'été sur la politique actionnariale des aéroports wallons »	31
---	----

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la mise en place de la tarification incitative pour les compagnies aériennes à l'aéroport de Charleroi »	32
--	----

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avancement d'un gestionnaire de réseau de distribution unique (GRDU) en Wallonie »	33
--	----

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences de la vague de chaleur de juin 2026 et l'adaptation de la Wallonie face aux changements climatiques »	
---	--

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'augmentation de la consommation électrique liée à la climatisation »	
---	--

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'adaptation des logements face aux canicules »	
--	--

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact des climatiseurs sur le réseau et le climat »	
---	--

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la canicule »	
---	--

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'adaptation climatique du bâti wallon aux vagues de chaleur »	
---	--

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la feuille de route annoncée du PACE 2026 »	
--	--

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les <i>data centers</i> confrontés aux vagues de chaleur »	35
---	----

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Alice Bernard – M. Stéphane Hazée – Mme Anne Lambelin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le premier bilan du tarif Impact »	45
--	----

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier Maroy – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les enjeux de la possible interdiction de certains onduleurs en Europe »	46
--	----

Intervenants : M. le Président – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Chris Massaki Mbaki à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de la biométhanisation en Wallonie »	48
---	----

Intervenants : M. le Président – M. Chris Massaki Mbaki – Mme Cécile Neven, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	48
---	----

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites	48
---	----

LISTE DES INTERVENANTS	50
-------------------------------	----

ABRÉVIATIONS COURANTES.....51

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Olivier Maroy, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 37 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Le sans-abrisme et l'accès au logement – Réunion conjointe

M. le Président. – Je vous informe que, le 16 juin dernier, dans le cadre de l'organisation des travaux de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale, le groupe Ecolo a demandé l'organisation d'une réunion conjointe avec notre Commission, et cela, afin d'auditionner le RWDH – le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat –, le Rassemblement des associations de promotion du logement et l'Union wallonne des agences immobilières sociales. L'audition porterait sur la problématique du sans-abrisme et de l'accès au logement.

Je vous ai vue, Madame Cremasco, ne vous inquiétez pas, je sais que vous voulez prendre la parole la première. C'est normal, puisque c'est une demande du groupe Ecolo. Je comptais bien évidemment vous donner la parole pour présenter cette demande.

La Conférence des présidents a décidé d'inscrire ce point dans notre organisation des travaux afin de statuer sur cette demande. Celle-ci a également été examinée au sein de la Commission du ministre Coppieters, il y a quelques minutes. On me signale dans l'oreillette que nos collègues de la Commission du ministre Coppieters ont décidé de ne rien décider, en tout cas de ne pas décider pour l'instant.

Je me dois de porter une information à la connaissance de ceux qui ne l'auraient pas : vu le nombre de tâches qui attendent la Commission de nos

collègues, si jamais des auditions devaient avoir lieu, apparemment, ce ne serait pas avant le 15 octobre prochain. Tout cela pour vous dire que, s'il est décidé d'une réunion conjointe, il n'y a de toute façon pas une énorme urgence, puisque les calendriers font que cela ne pourrait pas se tenir avant la mi-octobre.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président, de me concéder la parole si spontanément après mon acharnement. Désolée pour mon enthousiasme.

En fait, je voulais prendre la parole pour expliquer le contexte, Monsieur le Président.

Par rapport au sans-abrisme, on sait à quel point la situation est grave et à quel point la Wallonie est confrontée à des enjeux importants. Nous avons demandé des auditions, qui ont déjà eu lieu en Commission de l'action sociale chez M. Coppieters. On a d'abord auditionné, à la demande de la majorité, le ministre sur sa politique de lutte contre le sans-abrisme. Ensuite, nous avons eu une séance d'auditions en Commission de l'action sociale. C'est là que beaucoup de questions se sont posées et que le lien avec la problématique du logement est apparu comme évident, aussi bien au niveau des personnes auditionnées que des membres de la Commission. C'est une évidence, il n'y avait peut-être pas besoin d'auditions pour en arriver à cette conclusion. Néanmoins, cela a quand même mis quelques points spécifiques en évidence. Je voulais refaire l'historique et expliquer pourquoi on est ici, car ce n'est pas tombé de nulle part.

Par ailleurs, nous avons fait une proposition chez M. Coppieters, c'est de cela que je m'étonne. Monsieur le Président, vous avez bien fait d'introduire d'abord le sujet comme il se doit, parce que, jusque-là, on avait un accord au sein de la Commission du ministre Coppieters, en tout cas, personne ne s'est opposé à ce qu'il y ait une commission conjointe. En l'occurrence, vous m'apprenez que notre Commission aurait peut-être changé d'avis.

Un autre élément par rapport à cette discussion importante, c'est que les noms de personnes à auditionner que nous avons transmis ne sont pas des noms génériques du logement, mais bien des acteurs du logement dont on a parlé lors des premières auditions, à savoir le Rassemblement wallon pour le droit à

l'habitat. C'est éminemment lié à l'accessibilité du logement et au sans-abrisme. Il y a aussi RAPeL, le Rassemblement des associations de promotion du logement, et, enfin, l'Union wallonne des agences immobilières sociales.

Je m'y attarde pour vous dire que le but n'est pas de faire des commissions conjointes pour des commissions conjointes et d'appeler tout le secteur du logement à la barre, mais bien de sélectionner trois fédérations directement en lien avec la Commission. Nous réitérons notre demande de Commission conjointe, fût-elle organisée le 15 octobre. Je ne connais pas par cœur l'agenda de cette Commission ou l'agenda du ministre de la Cohésion sociale. Quoi qu'il en soit, je le réitère : je trouvais que ces trois points d'éclaircissement étaient les bienvenus.

M. le Président. – La réunion de nos collègues de la Commission du ministre Coppieters a repris, puisqu'ils avaient interrompu leurs travaux. On se renseigne pour voir si une décision est intervenue de leur côté. Il me semble que non, mais j'attends les infos.

La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je pense que, au sein de cette Commission, personne ne doute que le sans-abrisme est un problème de société important qu'il faut tenter de prendre à bras-le-corps sans minimiser les différentes difficultés.

Personnellement, je pense qu'il est évident que le dossier est transversal, puisque c'est le ministre de l'Action sociale qui doit accompagner ce public particulier, mais qui dit sans-abrisme dit évidemment logement. C'est d'ailleurs comme cela que nous avons procédé lors de la dernière législature. Néanmoins, à titre personnel, je ne suis arrêté sur rien. Par contre, je pense qu'il est quand même intéressant d'avoir la vision de la ministre sur la lutte contre le sans-abrisme, qui est une matière qui doit rassembler tous les partis. Il est évidemment indigne d'une société moderne de laisser des gens à la rue, même si l'on sait que le problème est complexe.

Sans être trop long, notre groupe va soutenir la proposition que fait Ecolo, mais ce qui nous importe, c'est que l'on se saisisse du problème. Il est évident que la Commission de l'action sociale a procédé à des auditions intéressantes avec des associations de terrain, mais il est aussi évident que, pour lutter contre ce phénomène et offrir un accompagnement à ces personnes en difficulté, parfois sur le long terme – nous sommes d'ailleurs allés voir dans d'autres pays, avec Mme Morreale, pour mener un plan d'action –, la matière du logement est la première concernée.

Nous adhérons à l'idée de poursuivre des auditions dans cette Commission, que ce soit de manière conjointe ou non, c'est la majorité qui va trancher. Ne tournons pas autour du pot, si la majorité n'est pas

convaincue de la plus-value d'une commission conjointe alors que la matière est transversale, c'est dommage, mais c'est comme cela. Par contre, que nous n'ayons pas l'opinion de la ministre du Logement sur le sans-abrisme, cela me paraît assez particulier.

Pour résumer notre propos, nous soutenons la demande d'Ecolo, nous soutenons les demandes d'auditions proposées, notamment le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat, le Réseau des associations de promotion du logement, l'Union wallonne des agences immobilières. Il nous semble impératif que la ministre s'exprime. On pourrait également ajouter la Société wallonne du logement. Pourquoi ? Parce que certaines SLSP se sont saisies du problème et ont différentes actions qui pourraient être mises en avant.

Voilà ce que le groupe socialiste soutient. En résumé, nous soutenons la demande d'Ecolo. Il nous semble que c'est une matière transversale et que le Gouvernement doit agir de concert, que c'est une problématique qu'il faut saisir à bras-le-corps. On n'a pas dit que c'était facile, parce que ce sont évidemment des publics particuliers, mais ce sont des droits humains fondamentaux. Ce qui importe pour nous n'est pas nécessairement que l'on s'arrête sur un problème de procédure, mais c'est que l'on se saisisse du problème à la fois en action sociale et à la fois au logement. C'est à la majorité de trancher si elle souhaite soutenir une proposition qui, pour moi, fait sens. L'essentiel est que l'on se saisisse du problème en matière de logement.

M. le Président. – Nos collègues de la Commission du ministre Coppieters ont décidé de refuser des auditions conjointes, mais nous laissent le soin de décider si nous faisons des auditions ici. En tout cas, nos collègues renoncent à l'idée de faire une réunion conjointe. Il nous revient, si je comprends bien, de décider si nous en faisons ici et uniquement ici, puisque de l'autre côté ils ont dit non, ils estiment avoir fait leur boulot et laissent à notre Commission le soin de trancher si nous le souhaitons.

Madame Bernard, je suppose que vous soutenez la demande d'Ecolo.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Vous devinez bien, Monsieur le Président.

Effectivement, le PTB veut soutenir la proposition faite par Ecolo dans la mesure où, dans la gestion du sans-abrisme, il y a beaucoup d'aspects qui ont trait à la santé, aux aspects sociaux de la situation des personnes concernées, on se rend compte que le cœur du problème auquel sont confrontés tous ces gens, c'est l'absence de logements accessibles et stables. Sans avoir un logement, on ne sait pas régler toute une série de problèmes qui se posent. C'est de plus en plus une démarche dans le secteur du sans-abrisme : d'abord

trouver un logement, puis on construit l'accompagnement tout autour. C'est beaucoup plus humain comme approche et aussi plus efficace. C'est pour cela que l'on aurait aussi souhaité qu'il y ait des auditions au sein d'une commission conjointe.

De toute façon, si cela n'a pas lieu, au moins, ici, dans la Commission du logement, que l'on se saisisse du problème, parce qu'il faut s'en saisir, il y a des milliers de personnes sans logement. On est d'accord avec les propositions faites tant par Ecolo que par le Parti socialiste.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Effectivement, la question du sans-abrisme est une question importante. Toute la démarche du Housing First est l'idée de d'abord répondre par la question du logement à la problématique du sans-abrisme, qui est évidemment plus large.

Du coup, il y a une pertinence à avoir des auditions dans notre Commission.

Je peux regretter que l'on ne tienne pas de Commission conjointe, mais alors avançons seuls, avançons vite et avançons bien. J'attends de voir ce que la majorité va décider.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – D'abord, s'agissant de la décision de l'autre Commission, cela règle la question des auditions conjointes.

Je partage l'analyse de M. Collignon et des collègues, c'est évidemment une problématique hyper importante, qui n'est pas nouvelle, qui a fait l'objet d'une visite de terrain, quand on pouvait encore faire des visites de terrain.

(Réaction d'un intervenant)

Quand on osait encore faire des visites de terrain.

(Réaction d'un intervenant)

Le PTB, en la personne de M. Beugnies, nous avait accompagnés. Je vais y revenir, après ce que je viens d'entendre de l'un ou l'autre collègue.

Cependant, reconnaissons que le gros de la matière est entre les mains de M. Coppieters, puisque toute la problématique du Housing First, c'est le bâtiment, les quatre murs en tant que tels, mais c'est principalement tout l'accompagnement et tout le suivi qui découle du soutien aux personnes en difficulté. L'ensemble du cadre wallon est ainsi constitué que les budgets et les moyens d'action sont concentrés entre les mains du ministre Coppieters. On le voit à travers des projets du Plan de relance, qui ont financé des relais sociaux en la

matière, à travers le SPW IAS. On sait également que quelques APL, associations de promotion du logement, dépendent étroitement des compétences de la ministre, ont aussi en charge des programmes de Housing First, mais elles le font parce que le territoire n'est pas couvert à travers d'autres dispositifs.

Je rejoins en effet l'analyse disant qu'il y a une forme de transversalité entre les deux commissions, mais je ne suis pas certain que des auditions vont permettre d'aller plus loin. Je rejoins la volonté d'entendre éventuellement la vision de la ministre, parce que ce n'est pas parce que l'on réalise des auditions conjointes que, forcément, cela empêche les ministres de se parler au sein du Gouvernement. Tant M. Coppieters que Mme Neven ont la même vision en ce qui concerne l'urgence de répondre le mieux possible à ces besoins.

Néanmoins, je voudrais rappeler ici un élément fondamental que j'avais retenu. Je ne sais plus qui faisait partie de la mission, mais quand nous sommes allés faire des visites, pendant deux jours, dans le cadre de la question des logements, de la mixité sociale dans les logements, de l'accessibilité aux logements, à la fois à Lille et Paris, on avait visité un type assez extraordinaire, qui avait épaté tout le monde et qui travaillait pour la FAPIL, de mémoire, un organisme dédié à remettre le pied à l'étrier celles et ceux qui en ont besoin. Le type a été très clair et il est à contre-courant. Je vous invite à consulter votre ami John Beugnies. Cette personne disait que le logement ne sert strictement à rien si l'on ne règle pas des problèmes en amont. Vous pouvez offrir des logements tant que vous voulez, quatre murs, vous devez à côté de cela vous occuper de l'accompagnement. Il nous expliquait qu'énormément de gens étaient à la rue que l'on remettait dans un logement, presque contraints et forcés, mais comme il n'y avait pas d'accompagnement derrière, c'était un échec total et systématique.

Cela traduit bien que, finalement, c'est l'accompagnement qui est prioritaire plutôt que de s'occuper d'abord du logement, puis de voir ensuite ce que l'on peut faire. C'est un témoignage qui m'avait marqué et qui corrobore ce que j'ai dit : les compétences d'accompagnement sont exclusivement et principalement concentrées dans les mains du ministre Coppieters.

Voilà les raisons pour lesquelles il est intéressant d'entendre la vision de la ministre et la manière dont elle souhaite collaborer et tisser des liens avec le ministre Coppieters pour avoir une action cohérente en la matière. Cependant, on ne voit pas, à ce stade, l'opportunité de réaliser des auditions, notamment d'organismes que l'on a déjà pu entendre, même si cela n'a pas été un focus précis sur le sans-abrisme dans le cadre de l'AIS.

M. le Président. – À ce stade, je ne constate pas de consensus.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Excusez-moi pour mon retard dû à un problème de trafic. C'est donc un peu compliqué de suivre ce qui se passe. C'est aussi un peu difficile de suivre les débats qui se menaient en parallèle dans la Commission des affaires sociales.

Sincèrement, le sans-abrisme et le droit au logement sont des dossiers importants. J'ai un regret : dès le départ des commissions, on aurait dû avoir la réflexion d'avoir le débat conjoint. C'est vrai que le sans-abrisme a un volet orienté fortement vers l'accompagnement social. Néanmoins, je me suis permis de poser plusieurs questions au sein de cette Commission sur le sujet du sans-abrisme et du droit au logement. Dans ce cadre, à chaque fois, Mme la Ministre me répondait, tout en me renvoyant, à juste titre, chez son collègue, le ministre chargé de l'Action sociale. Je vois des liens entre les deux. Je souscris au fait d'entendre la ministre sur les actions, puisqu'elle l'a déjà fait au travers des questions qu'on lui a posées ici, et de s'exprimer au sein de cette Commission sur les liens et le travail mené conjointement avec son collègue et, après, voir pour la suite.

M. le Président. – Pour préciser, Madame Goffinet, vous dites : « Ce que l'on souhaiterait, c'est d'entendre la ministre ». Sous forme d'une audition ou d'une question orale ? C'est pour essayer de préciser.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je souscris à la proposition de M. Evrard, puisque, à l'instar de ce qui a été fait par M. Coppieters, au travers des questions orales, Mme la Ministre a déjà fait état des liens qu'il y a entre les deux. Cela permettrait de compléter sans alourdir le travail déjà initié par l'autre Commission.

M. le Président. – Si je résume, la minorité souhaite des auditions d'au moins trois associations : le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat, le Rassemblement des associations de promotion du logement et l'Union wallonne des agences immobilières sociales. Du côté de la majorité, l'accueil est plutôt tiède par rapport à ces trois organismes – ou froid, selon la perception de chacun –, mais il y a une ouverture pour que l'on entende Mme la Ministre. Pas aujourd'hui, il faut lui laisser le temps de préparer un peu le dossier, même si elle le connaît, j'imagine.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – J'ai l'information selon laquelle une députée des Engagés a dit, dans la Commission de M. Coppieters, qu'elle soutiendrait la demande Ecolo si l'on ajoutait la SWL. C'est Mme Vandorpe qui l'a exprimé.

M. le Président. – On ne va pas parler à la place d'une députée qui n'est pas...

Mme Christie Morreale (PS). – Puis-je m'exprimer comme je le souhaite ? Je vous relaie là l'expression qu'ont reprise mes collègues députés socialistes dans cette Commission. Étant donné qu'une députée des Engagés a dit que les Engagés soutiendraient la demande d'Ecolo sur les auditions ici, dans cette Commission, moyennant le fait que l'on ajoute la SWL, je souhaite ramener ce point et faire cette proposition pour que cela fasse écho ici.

M. le Président. – Je maintiens que l'on ne va pas parler à la place d'une députée qui n'est pas présente.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Président, je ne vous demande pas d'analyser ce que je dis. À quoi jouez-vous ?

M. le Président. – Je ne joue à rien du tout. Je précise simplement que Mme Vandorpe, puisque vous parlez d'elle, n'est pas là.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous propose de faire une interruption de séance et de vérifier les propos qui viennent d'être tenus.

M. le Président. – Nous interrompons les travaux.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 9 heures 59 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 10 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Le sans-abrisme et l'accès au logement – Réunion conjointe (Suite)

M. le Président. – Je pense que l'on s'est mal compris avec Mme Morreale, je m'en excuse. Le but n'est pas de vous contredire, Madame Morreale, j'essayais de reformuler et de remarquer que, s'il y a une expression à avoir du côté de la députée, elle est la bienvenue dans cette Commission.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Merci à tous les collègues de dire que la problématique est éminemment importante, qu'elle touche à la vie

humaine et à des choses déterminantes. Il y a 20 000 personnes en rue, sans abri, dont 5 000 enfants. Tout le monde, la main sur le cœur, dit que c'est un problème éminemment important, mais s'il s'agit de faire fonctionner deux Commissions de ce Parlement transversalement, on n'est pas sûr que le jeu en vaille la chandelle. C'est impressionnant.

Si tout le monde se rend compte de l'enjeu humain qu'il y a derrière, c'est un argument puissant pour dire qu'il faut une Commission conjointe. Les propos que j'entends ici n'ont pas l'air d'avoir la même prise de conscience que ceux tenus en commission chez M. Coppieters. C'est très intéressant que tous les membres assidus, qui connaissent très bien le Logement – les ministres ne sont pas les seuls concernés – puissent discuter avec leurs collègues qui, eux, ont une autre approche du sans-abrisme et qui en entendent parler au quotidien.

Il y a beaucoup d'arguments qui ne se croisent pas à ce stade, cela me semble complètement sorti d'un autre monde de dire que l'on ne peut surtout pas se parler. Surtout quand tout le monde dit que la problématique est éminemment importante et qu'humainement, on ne peut pas continuer comme cela.

Pour rappel, nous nous sommes toutes et tous engagés, via le Traité de Lisbonne, à mettre fin au sans-abrisme en 2030. On est en 2026 et autant dire que l'on n'y est pas.

Une autre chose dont je m'étonne vraiment, c'est que, pour ne pas parler de quelqu'un qui n'est pas là et ne pas reprendre des propos qui seraient cités à l'emporte-pièce, on va se baser sur des comptes rendus officiels, sur le CRIC de ce Parlement, où une parlementaire, Mathilde Vandorpe des Engagés, s'exprime. On se base sur des documents officiels. Ce ne sont pas des ragots, des oui-dire ou que sais-je. Mathilde Vandorpe dit : « Je propose que l'on acte l'accord sur le fait d'entendre les acteurs du logement. Ensuite, la Conférence des présidents pourra statuer sur le fait d'en faire une réunion conjointe ou de « remballer » les auditions en Commission du logement. On acte que la volonté d'auditionner les acteurs du logement est bien présente sur l'organisation pratique. On acte que cela peut se mettre en place entre les deux Commissions et sur la base d'une décision, si cela peut se faire ».

Je suis toujours dans les documents officiels. Les concitoyennes et concitoyens qui suivent nos travaux doivent se demander ce qu'il se passe. On a clairement un engagement final :

- soit on entend les acteurs du logement et l'on verra si cela se passe chez Mme Neven ou en réunion conjointe. Je pense que le groupe des Engagés était d'accord d'entendre les acteurs du logement, ainsi que tous les groupes qui se sont

exprimés ici, on ne peut pas remettre cela en question ;

- soit on reporte la discussion, sachant que, chez Les Engagés, il y a une volonté claire d'entendre les acteurs du logement, au moins chez Mme Neven. Ce n'est pas se baser sur des ragots. C'est dans le compte rendu intégral de la Commission de la santé et de l'action sociale. Si c'est sous la forme d'une réunion conjointe, ce n'est pas un problème pour nous.

Je rappelle que, même quand M. Evrard parle de capteur de logements, par exemple, c'est un lien évident avec les compétences de Mme Neven, c'est évident qu'il faut en discuter ici. On a parlé du rôle des APL et des AIS. Cela me semblerait cohérent par rapport aux discussions préalables.

Sur base de quoi des membres du groupe des Engagés refusent-ils ce à quoi ils s'étaient engagés ? Pour nous, c'est inaudible qu'il n'y ait pas de transversalité. C'est juste incompréhensible.

M. le Président. – Madame Cremasco, je vous invite à rassembler vos propos.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Nous réitérons notre demande d'entendre les trois groupes. Par contre, la cohérence d'entendre la ministre au préalable, comme on l'a fait pour M. Coppieters, nous convient complètement. Nous rejoignons les propositions du Parti socialiste.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Je n'en ai pas encore parlé. J'aurais pu parler de la question des capteurs de logements, qui vise un public un petit peu différent.

(Réaction d'un intervenant)

Non, je l'ai noté, mais je ne l'ai pas évoqué. Peu importe.

(Réaction d'un intervenant)

Le programme Housing First, mais ce n'est pas exactement la même chose.

Je voulais aussi rappeler quelques éléments. Je crois que Mme Morreale, en tant que cheffe de groupe, et Mme Cremasco citent, de manière très habile, les propos d'une parlementaire. Certes, mais je voudrais rappeler que notre Commission est souveraine. Il y a ici des parlementaires qui ont de nombreuses qualités et qui sont tout à fait à même de discuter et de prendre des décisions sans devoir s'en référer, sans vouloir faire une interruption de séance pour aller vérifier ce que Pierre, Paul, Jacques ont raconté sur le sujet. Ce sont des prises de position que l'on peut respecter. Tous les parlementaires ont beaucoup de qualités, mais il nous appartient de faire des choix ici, au sein de cette

Commission. Je sais que c'est très habile, à travers l'expérience de Mme Morreale, d'essayer de créer un *event* à travers des propos qui sortent un petit peu de la ligne de la majorité.

Je réitère la volonté d'entendre – pas ici dans les cinq minutes – la ministre sur cette question et la manière dont elle se coordonne avec son collègue, M. Coppieters. Je ne peux pas m'empêcher, vous m'en excuserez, de partager ceci : j'ai demandé sur l'entrefaite que l'on me renvoie une petite photographie des notes que j'avais prises à l'époque à Paris. On pourrait réorganiser une visite à Paris. On a quand même rencontré des gens très intéressants et cela a nourri énormément de débats concernant la grille obligatoire des loyers et autres.

(Réaction d'un intervenant)

La personne que nous avons entendue était M. Cuny. Il avait dessiné un escalier parce qu'il avait évoqué cet escalier de l'ascenseur social. Il expliquait que cette stratégie de mettre à disposition un logement, puis de s'occuper de l'accompagnement créait 80 % d'échec. Cela doit quand même nous inspirer en la matière. De plus, j'avais noté une réflexion qui était la sienne et que l'on peut faire nôtre : « En France, on est les champions, on adore faire des lois, on adore compliquer les choses. Cela emploie plein de personnes, mais, au final, cela a une efficacité absolument nulle ». Ce sont les phrases que j'avais notées et qui avaient un peu marqué mon esprit : quelqu'un qui est à 100 % focus sur l'aide aux plus démunis – on avait noté Housing First –, il ciblait un public extrêmement difficile, extrêmement précaire, et le gars avait une analyse lucide, une analyse de terrain. Dès lors, si j'étais rejoint par quelques collègues, pourquoi ne pas faire une mission pas très loin d'ici, à quelques heures de train, et qui est souvent très riche en enseignements pour guider nos travaux en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Comme cela a été dit en entame, on parle beaucoup de problèmes de procédure, mais tout le monde convient que le sans-abrisme est un véritable problème de société. C'est même une question de droits humains. Je le répète : personnellement, ce qui est important, c'est de se saisir de la matière.

On peut expliquer les choses dans tous les vocables, il est relativement évident que la matière est transversale parce que, pour faire un accompagnement social de personnes en difficultés, il faut les accompagner quelque part, il faut un logement. On ne peut dès lors pas parler de sans-abrisme sans parler de logement. C'est relativement évident pour tout le monde, sauf pour la majorité. Il est également évident que, lorsque les associations se sont exprimées, elles ont souhaité faire le lien avec la matière primaire. C'est relativement

évident. Personnellement, je ne souhaite pas m'accrocher à cette notion de Commission conjointe, mais cela aurait été la meilleure manière de travailler.

Je n'ai pas envie de faire de la politique politicienne, néanmoins nous sommes face à un fait : normalement, un parti s'exprime d'une manière univoque. Aujourd'hui, dans une autre commission, une députée du groupe Les Engagés semble plus ouverte à faire des auditions, alors qu'ici, on sent la majorité un peu plus fermée. Je ne vois pas ce que l'on a à craindre à entendre des auditions. Objectivement, qu'a-t-on à craindre à entendre des associations qui ont la possibilité d'exprimer dans un volet et pas dans l'autre ? Objectivement, on est assez ridicule face à une matière simplement dramatique. Toutes ces personnes sont en difficulté et livrées à elles-mêmes, et ici on fait de l'argutie. Je trouve cela triste.

Je trouve qu'une telle matière demande que l'on s'élève un peu, que l'on soit de la minorité ou de la majorité. On ne va pas se taper dessus parce que l'on refuse d'entendre des associations de terrain qui, elles, aident au quotidien ces personnes en difficulté.

Le *minimum minimorum* serait l'audition de la ministre. Objectivement, si le Gouvernement a été bien inspiré, les deux ministres en charge d'une matière transversale se mettraient d'accord et présenteraient un plan. On n'en est malheureusement pas là. Je veux bien que l'on cite une mission de la législature passée, avec quelques auditions de personnes, mais il y a d'autres pays que la France. On est également allé aux Pays-Bas, où le problème est traité avec différentes solutions.

Personnellement, je pense que ce serait une faute politique et un manque d'élévation par rapport à une matière essentielle. J'engage la majorité à accepter un minimum d'auditions d'associations et que l'on puisse entendre la ministre. Dans l'idéal, cela reste une Commission conjointe, mais on ne va pas parler pendant des heures.

M. le Président. – Non, parce que nos collègues ont décidé de ne pas faire une réunion conjointe. On peut s'accrocher à une idée.

M. Christophe Collignon (PS). – Fort bien, mais sans vous contredire, il y a encore la Conférence des présidents qui pourrait trancher et organiser les choses de manière saine par rapport à un problème important.

Maintenant, si la majorité reste fermée, que, à tout le moins, l'on entende la ministre et deux associations. Ce ne sont pas trois auditions de 20 minutes qui vont prendre beaucoup de notre temps pour entendre des gens qui, au quotidien, luttent contre le sans-abrisme.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – C'est un peu surréaliste que M. Evrard nous dise qu'il ne veut pas

auditionner les experts de terrain en Belgique, mais qu'il aimerait bien retourner à Paris et y auditionner des experts. C'est un peu honteux. Je n'ai pas de souci à ce que l'on aille en mission pour voir ce qui se passe ailleurs ni à ce que l'on aille à Paris auditionner des experts qui nous expliquent comment ils font là-bas ou dans d'autres pays, c'est hyper intéressant, mais, d'abord, auditionnons les experts belges, ayons un peu de structure. C'est le minimum.

Pour revenir sur le fond, vous nous avez expliqué que, dans votre visite à Paris, la première question touchait l'accompagnement, avant la question du toit. C'est ce que vous avez interprété de votre visite à Paris. Ce qui est intéressant là-dedans, c'est que cela démontre qu'il y a deux éléments. J'ai toujours entendu dire que c'était le toit et l'accompagnement, les deux. Cela démontre tout l'intérêt d'une Commission conjointe, car l'accompagnement, c'est chez M. Coppieters et le toit, chez Mme Neven. D'où l'intérêt d'analyser cette question conjointement, ce que vous avez vous-même souligné, puisque vous êtes venu avec le principe qu'il faut l'accompagnement et le toit. On peut le faire dans un ordre ou un autre ; à mon estime, ce doit être les deux en parallèle. C'est d'ailleurs ce que j'ai toujours entendu dire par les experts de terrain, que vous ne voulez pas auditionner.

Je vois tout l'intérêt de joindre ces deux Commissions et de le faire ensemble. Ce n'est pas le cas pour tous, mais faisons-le quand même au niveau du toit ici, et voyons la question de l'accompagnement par cette Commission également. Je ne comprends pas le retour en arrière de la part des Engagés. J'attends une explication de leur part quant à leur marche arrière. Pourquoi reviennent-ils sur leur volonté ? C'est une habitude chez Les Engagés, mais ce serait bien d'avoir une explication.

M. le Président. – On va tout doucement essayer d'atterrir, on ne va pas y passer la nuit. On a compris qu'il n'y a pas de consensus et, quand il n'y a pas de consensus, généralement, on en arrive à un vote.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – D'abord, il y a beaucoup de discussions sur la tenue ou non d'une Commission conjointe.

M. le Président. – Cela a été refusé de l'autre côté. C'est juste les faits.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Justement, je réitère ce que j'ai dit, parce qu'il y en a qui aiment bien savoir et noter ce qui est dit par les uns et les autres. J'ai dit que l'on pouvait regretter que, dès le début de la Commission, il n'y ait pas eu de Commission conjointe. C'est un fait aussi. Cela n'a pas été décidé comme cela dans la première Commission. C'est un premier fait.

Un deuxième fait, c'est que l'on constate que la Commission qui a initié ces travaux n'a pas décidé de faire une Commission conjointe. On ne va pas passer encore notre matinée à discuter de ce qui aurait dû être fait et de ce que l'on voudrait faire. Ce point est passé, nous sommes dans une autre notre discussion.

J'ai entendu M. Evrard, qui a parlé des compétences limitées de Mme la Ministre et qui a évoqué l'accompagnement. Je répète qu'il me semble que, dans un premier temps, elle peut évoquer les faits et la transversalité, même si elle est résiduaire, comme elle le fait régulièrement quand elle est interrogée sur le sujet. Il me semble qu'avec cela, on sera déjà largement informés des mises en place et du fonctionnement de ce qui existe actuellement.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Je voudrais clarifier le propos, parce que l'on dit que je ne le veux pas, mais je souhaite écouter des acteurs de terrain, notamment à l'étranger. Je dis seulement que, par rapport aux compétences, ces dernières sont majoritairement dans les mains de M. Coppieters, la problématique se trouve majoritairement là.

En attendant, comme je l'ai dit d'emblée, il est intéressant d'entendre la ministre, pas aujourd'hui, mais dans quelques jours ou lors d'une prochaine réunion de notre Commission, puis nous verrons, en fonction de ce que nous expliquera la ministre, s'il est utile d'aller plus loin. Pour ma part, j'aimerais entendre la ministre sur la manière dont elle se coordonne avec son collègue, le ministre Coppieters.

On sait que la Commission conjointe n'est pas possible. La proposition est d'avancer comme cela. Ultérieurement, la ministre nous dira peut-être : « Moi, je n'ai pas de problème pour entendre telle ou telle personne pour compléter l'information des parlementaires », mais je voudrais d'abord entendre la ministre sur cette question.

M. le Président. – Chers collègues, je vous propose une petite suspension de séance de 10 minutes, de manière à permettre aux groupes de se concerter. Plusieurs propositions sont sur la table.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 10 heures 21 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 10 heures 50 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Le sans-abrisme et l'accès au logement

– Réunion conjointe

(Suite)

M. le Président. – Je vois des sourires d'un côté et un peu de crispation de l'autre. Ce sont les joies du Parlement.

La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Dans la suite des débats et de nos échanges, je crois que si, aujourd'hui, il doit y avoir un vote, c'est d'abord sur l'ordre du jour qui visait à déterminer s'il était nécessaire de réaliser une Commission conjointe ou pas. Le souhait est évidemment que chacun se prononce sur la réalisation de ces commissions conjointes.

Dans un deuxième temps, à partir du moment où la commission, qui a 80 % des leviers en matière de sans-abrisme, en l'occurrence la commission Coppieters, estime qu'elle a déjà réalisé des auditions relativement aux acteurs directement concernés par les compétences du ministre, je pense que ce sera intéressant, d'ici 15 jours, d'entendre la position de la ministre. Si cela doit déboucher sur éventuellement un approfondissement des auditions où, je le rappelle, la ministre n'est pas obligatoirement présente, si nous souhaitons étoffer nos travaux, nous le verrons dans 15 jours.

En l'état, prononçons-nous sur l'ordre du jour.

M. le Président. – L'ordre du jour consiste à se prononcer sur des auditions conjointes avec la Commission du ministre Coppieters. Je vous propose de voter sur ce point.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Après quasi une heure et demie de débat, vous n'allez pas conclure nos travaux sur des sujets aussi importants que cela en disant que l'on va revenir sur un vote sur la Commission conjointe, alors que l'on sait que ce vote n'aboutira pas puisqu'ils vont voter contre en commission de M. Coppieters. On ne va pas réduire les débats.

Les Engagés et le MR n'arrivent pas, après l'interruption de séance, à venir avec quelque chose d'un peu plus constructif que de dire : « Tiens, ne voterait-on pas pour voir si l'on fait une conjointe ou pas, sachant que les autres ont refusé et que l'on n'en fera quand même pas ? » Est-ce cela que vous nous proposez ?

Il y a un problème de société gravissime. On vous propose une Commission conjointe après avoir entendu les acteurs de terrain et ils sont demandeurs. Vous

pouvez y être sensibles. Ces gens sont venus en Commission de l'action sociale dire que c'est une problématique qui a deux jambes. C'est un problème d'accompagnement social. M. Evrard fait lui-même un plaidoyer pour la transversalité. Vous vous réunissez pendant je ne sais pas combien de minutes, on en débat ici et vous arrivez en disant que l'on va voir si l'on va voter pour voir s'il faut une conjointe alors que le vote est déjà miné.

On vous fait des propositions pour entendre des acteurs de terrain. Visiblement, je prêche dans le désert.

Ce qui s'est passé chez M. le Ministre Coppieters, c'est que l'on a dit que l'on aimerait entendre l'action de terrain. On a tous des échos, en tant que parlementaires, de ce qui se passe, qui est catastrophique sur le terrain, on voudrait les entendre.

Sur cette suggestion, en commission de M. le Ministre Coppieters, le groupe des Engagés a demandé que le ministre soit auditionné pour exposer lui-même sa politique en la matière. On lui a « concédé ». On peut, tous les jours de notre vie dans ce Parlement, interroger la ministre sur sa politique. Par contre, entendre des acteurs de terrain qui vous font un feed-back et qui vous disent « vous vous gourez de problématique, la problématique, elle est là ». A minima de les entendre, c'est cela, le propos. Or, on élude ce sujet – c'est vraiment aberrant – pour dire que l'on ne va voter sur rien après une heure et demie de débat, alors que la base du truc est de se demander si l'on ne pourrait pas entendre le secteur du logement et des opérateurs, sélectionnés et triés sur le volet, pour venir dire : « Nous avons effectivement une problématique que l'on veut mettre en évidence et expliquer aux parlementaires de ce Parlement ».

Reprenons la discussion à la base : il n'y aura pas de Commission conjointe, cela ne sert à rien de voter, les autres ont voté contre, donc il n'y en aura pas. On le regrette.

C'est aberrant. C'est une politique transversale et il n'y a pas meilleur plaidoyer. Je répète, M. Yves Evrard, pour dire que, effectivement, l'un ne va pas sans l'autre. Ce n'est pas du logement traditionnel, c'est une problématique de logement particulière qui vise le sans-abrisme et, évidemment, il y a un accompagnement. C'est ce qui me fait dire que notre proposition pèse son poids, qu'elle doit être entendue ici et que l'on doit entendre les acteurs de terrain. Visiblement, il y en a encore qui n'ont pas cette vision d'une double problématique, d'une question transversale que l'on ne résoudra pas si l'on ne fait pas cela.

Nous réitérons notre proposition d'entendre, a minima :

- le RWDH, Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat ;

- RAPeL, le Rassemblement des associations de promotion du logement ;
- l'Union wallonne des agences immobilières sociales.

Cela doit être fait complémentaiement à un discours gouvernemental. On est quand même ici pour essayer de challenger et de faire évoluer les politiques en place.

M. le Président. – Sans vouloir vous brider nullement, Madame Cremasco...

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Vous venez de passer des heures et des heures de discussions pour nous dire que l'on va voter pour voir s'il y a une conjointe, donc merci de ne pas me brider, Monsieur le Président.

M. le Président. – Je reviens simplement à l'ordre du jour de notre Commission en ce qui concerne l'organisation des travaux. Je lis : « Le sans-abrisme et l'accès au logement – Réunion conjointe ». Nous devons, à tout le moins, que cela vous plaise ou non, nous prononcer sur ce qui est inscrit à l'ordre du jour. Cela ne nous empêche pas...

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Nous avons eu un complément de discussion, que cela vous plaise ou non.

M. le Président. – Nous allons nous prononcer sur ce qui est inscrit à l'ordre du jour, à savoir l'idée de réunir une Commission conjointe.

Je vous propose, pour éclaircir les choses, que nous votions sur l'idée d'une réunion conjointe, sachant, effectivement, que l'autre Commission s'est déjà prononcée. Cela ne nous empêche pas de nous prononcer aussi. On vote là-dessus. Ensuite, ce que je vous propose, c'est de revenir dans 15 jours, lors de notre prochaine réunion, pour prendre position définitivement sur la proposition faite par le groupe Ecolo et soutenue par les partis de la minorité. On ne va pas y passer toute la matinée. Cela nécessite d'avoir un petit peu de concertation.

Cette proposition de compromis, qui essaie d'aller vers une solution constructive, peut-elle vous agréer ? Nous votons sur ce qui est inscrit à l'ordre du jour, à savoir la Commission conjointe. On vide ce problème ; c'est ce que nous demande la Conférence des présidents. Je vous propose alors, dans 15 jours, d'avoir à nouveau un débat, si possible plus court, de manière à trancher sur la proposition d'entendre des acteurs. Cela peut-il vous convenir ?

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je pense qu'il faut aider le MR et les Engagés dans ce moment difficile. Vous riez, mais je pense que c'est vrai.

Monsieur le Président, le Parti socialiste va-t-il faire droit à votre demande ? La réponse est oui. Nous devons effectivement suivre l'ordre des travaux et voter comme vous le souhaitez.

Une deuxième chose, c'est par rapport aux Engagés. Je crois que vous avez eu tout le temps de vous mettre d'accord depuis la Conférence des présidents de jeudi, parce que cette discussion, qui dure depuis une heure et demie, en pleine Coupe du monde, cela fait un match de football.

M. le Président. – Il y a beaucoup de prolongations et de tirs au but en ce moment.

M. Laurent Devin (PS). – Certes. Toujours est-il que c'est le temps que l'on a discuté ici. Or, depuis jeudi, vous avez eu six jours pour vous mettre d'accord. Il y a vraiment un problème au sein du Gouvernement.

Je vais aider les Engagés, parce que, dans la discussion que nous avons eue, si l'on veut que ce soit utile, il faut voter également sur les auditions ici, en Commission du logement, comme demandé par Les Engagés. Je lis leur programme : « Housing First : développer l'offre des centres d'accueil pour les sans-abri », ou encore « Bénéficier d'un toit est la première étape de la réinsertion sociale. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux enfants ». Je ne vais pas polémiquer là-dessus, c'est écrit noir sur blanc. Nous soutenons la demande des Engagés d'avoir des auditions ici, dans cette seule Commission.

Je vais soutenir également mon collègue, M. Evrard, qui a fait un voyage très intéressant à Paris. Je souhaiterais également entendre Mme la Ministre par rapport à cela.

Nous devons procéder à trois votes, dont un vote de procédure. Fait-on une Commission conjointe ? On sait déjà que non, alors votons, puisque l'on connaît le résultat. Deuxièmement, organisons-nous trois auditions de 20 minutes, soit une heure, oui ou non ? Troisièmement, entend-on, Mme la Ministre ? C'est la moindre des choses. M. Evrard et le MR ont raison là-dessus, entendons-la.

Ces trois votes nous abstiennent de devoir encore attendre 15 jours pour se mettre d'accord. Si l'on n'est pas d'accord après six jours, on le sera peut-être un peu plus après 15 jours, en tout cas avec nous, mais entre vous, cela a l'air plus difficile. Soyons efficaces, s'il vous plaît.

M. le Président. – Je suis d'accord avec vous, soyons efficaces. Cependant, je vois que l'ordre du jour nous amène à nous prononcer sur une réunion conjointe. Ce que je propose, c'est que l'on se prononce sur cette réunion conjointe. C'est ce qui figure à l'ordre du jour. Ensuite, je vous propose que nous inscrivions à l'ordre du jour de la prochaine Commission, la dernière avant les vacances parlementaires, d'éventuelles auditions.

Nous nous prononcerons là-dessus à ce moment-là, dans 15 jours, ce qui permettra aux groupes de se concerter. Peut-on agir de cette manière ?

Nous allons maintenant voter, si vous le voulez bien.

M. Christophe Collignon (PS). – Monsieur le Président, puis-je m'exprimer ?

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Il n'y a pas de retournement de situation, Madame Cremasco. À l'ordre du jour, figure, en organisation des travaux – reprenez-le, je l'ai devant moi –, « Le sans-abrisme et l'accès au logement – Réunion conjointe ». C'est cela qui est au menu. Nous allons voter là-dessus – d'accord ? – avec la proposition, faite par la majorité, d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Commission une discussion sur des auditions ici, avec des organismes dont on discutera à ce moment-là. Il faut que l'on avance, parce que M. Devin a raison : il est 11 heures, on a commencé à 9 heures et demie. Moi, je veux bien tourner en rond. Je crois que chacun a pu s'exprimer.

M. Christophe Collignon (PS). – Monsieur le Président, puis-je quand même m'exprimer ?

M. le Président. – Bien sûr, Monsieur Collignon, mais on ne va pas y passer la journée.

La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je suis très calme, mais la majorité a fait une suspension de 35 ou 40 minutes. Vous n'allez pas me brimer pour une intervention de trois minutes. Vous avez décidé d'allonger le temps de la Commission parce que vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord entre vous. C'est clair comme de l'eau de roche, mais cela ne me fait ni chaud ni froid.

J'entends bien que l'on va voter sur l'ordre du jour, mais on ne peut pas faire fi comme s'il n'y avait pas eu de discussion. Globalement, si je traduis bien votre proposition, vous souhaitez que l'on vote sur ce qui est écrit stricto sensu à l'ordre du jour, même si l'on sait que l'autre Commission a décidé de ne pas faire de Commission conjointe. Cela étant, on pourrait décider l'inverse et porter la problématique à la Conférence des présidents.

Par ailleurs, les partis de la majorité demandent 15 jours complémentaires par rapport à la demi-heure de concertation qu'ils ont eue entre eux pour tenter de décider s'ils nous font le cadeau d'entendre des associations qui aident, au jour le jour, les gens les plus en difficultés de notre société, conformément au programme des Engagés qui, entre-temps, auront 15 jours pour s'entendre entre eux. Est-ce cela, la proposition ou pas ?

M. le Président. – Monsieur Collignon, si je puis me permettre de faire une incise.

M. Christophe Collignon (PS). – Je pense que vous avez eu le loisir de parler entre vous pendant assez de temps que pour souffrir mon intervention de trois minutes. Soyons de bon compte, quand même. Ce que je veux comprendre, c'est ce que ces 15 jours vont changer. Vous orientez-vous pour vous mettre d'accord entre vous pour entendre des associations ? Auquel cas, si ces 15 jours sont profitables, alors, que chaque groupe politique envoie à la Conférence des présidents les associations que l'on souhaite entendre et vous aurez peut-être le temps, entre partenaires du Gouvernement, de vous mettre d'accord sur un problème qui est essentiel à la société.

Cependant, jusqu'à présent, en deux heures, grâce à la majorité, on n'a fait que de l'argutie et de la procédure avec des choses extrêmement simples : entendre deux ou trois associations de terrain et la position de la ministre, qu'elle le veuille ou non, puisqu'elle a le logement dans ses compétences. Est-ce votre proposition ?

M. le Président. – Je ne sais pas comment je peux être plus clair. Ce qui nous est demandé par la Conférence des présidents, c'est de nous prononcer sur une réunion conjointe. C'est cela qui figure à l'ordre du jour. Toutefois, des demandes argumentées par des partis de la minorité ont fait que la majorité, effectivement, a besoin – on ne va pas se cacher derrière son petit doigt – de se concerter, sachant, Monsieur Collignon – soyons un peu honnêtes intellectuellement, tout le monde en conviendra – que les vacances parlementaires arrivent et que, de toute manière, quand bien même nous arriverions à un consensus merveilleux, avec tout le monde d'accord pour organiser des auditions, cela ne pourrait pas avoir lieu avant la rentrée, le mois de septembre. Que ce soit tranché aujourd'hui ou dans 15 jours, avec une inscription à l'ordre du jour de notre Commission, qu'est-ce que cela va changer ? De toute façon, les auditions n'auront pas lieu avant le mois de septembre.

C'est une main tendue puisque, à la base, il semble, d'après les premières interventions des collègues de la majorité, que c'était plutôt un « non ». J'essaie juste d'être factuel, je suis neutre. Il me semble que cela évolue. À vous de savoir si vous êtes d'accord de laisser une chance à la concertation.

Mon rôle de président, c'est de se prononcer sur ce qui figure à l'ordre du jour ; c'est ce que nous demande la Conférence des présidents, c'est-à-dire la réunion conjointe. Est-ce nécessaire de le mettre au vote ?

Madame Cremasco, je suis désolé, mais il faut avancer. On a tout dit, on va voter sur ce qui est à l'ordre du jour : la réunion conjointe. Je demande que nous procédions à un vote.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je suis désolée, Monsieur le Président, vous avez un ordre du jour, mais vous avez ouvert une discussion. Si cette discussion a pris autant de temps, ce n'est pas de notre faute et ce n'est pas de la faute de l'opposition. Je rappelle quand même que Les Engagés ont donné leur accord il y a 15 jours. C'est cela qui commence à mettre de la diversion au sein de la majorité. Vous n'arrivez pas à vous entendre pendant une heure et demie, et nous, on devrait dire que l'on revient au point de départ que l'on sait être déjà miné.

Je demande, c'est une proposition de mon groupe politique, un vote sur le fait d'entendre des acteurs de terrain qui connaissent la problématique et qui vont vous faire un retour de ce qui se passe et de ce qu'ils espèrent communiquer vis-à-vis du Gouvernement. Je demande un vote sur ma proposition et non pas de revenir après deux heures de débat – parce que vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord, parce que les Engagés changent d'avis –, sur le fait d'avoir un vote de procédure que l'on sait miné. On sait bien que c'est non, vous pouvez déjà faire votre vote : il n'y aura pas de Commission conjointe.

Je demande un vote sur le fait d'entendre des acteurs de terrain, suite à ma demande formulée en bonne et due forme, que j'ai pris la peine de défendre deux fois lors de la Commission de M. Coppieters.

M. le Président. – Vous compliquez les choses, Madame Cremasco. Il y a une main tendue, j'essaie de faire atterrir le dossier, de faire inscrire cela à l'ordre du jour dans 15 jours. Cela laisse du temps de se concerter, de faire les choses intelligemment. Vous voulez absolument qu'il y ait un vote là-dessus aujourd'hui.

De toute façon, j'ai un vote prévu sur la réunion conjointe.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – À l'ordre du jour de la Commission est inscrit le vote sur la Commission conjointe, que l'on vote sur cela. J'ai compris, autour de tous les débats, que l'on était de toute façon dans l'optique de faire des commissions et que, dans les 15 jours, on allait s'entendre sur les acteurs.

M. le Président. – C'est en gros ce que je viens de dire, Madame Goffinet.

(Réaction d'un intervenant)

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – C'est ce qui a été dit par M. le Président, mais je voulais l'exprimer autrement. Je ne vois pas pourquoi on doit encore voter sur des auditions si M. le Président dit que cela sera inscrit à l'ordre du jour.

Vote de procédure

M. le Président. – Nous votons sur ce qui est inscrit à l'ordre du jour en organisation des travaux.

Par 6 voix contre 4, la Commission décide de ne pas organiser de réunion conjointe avec la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.

Je sais que cela ne correspond pas à ce que vous aviez souhaité de suite, mais je rappelle que ces auditions ne pourront avoir lieu qu'à la rentrée. On ne retarde pas, mais cela laisse un peu de temps de se mettre d'accord sur l'organisation d'auditions au sein de notre Commission. Peut-on convenir de cette proposition de compromis ?

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je ne sais pas si l'on peut appeler cela un compromis, mais on acte – à l'attention des Engagés – qu'il y aura des auditions. Une audition ne veut pas dire écouter le programme de la ministre, mais écouter des acteurs de terrain.

Je me répète, Madame Goffinet, je suis désolée, mais « chat échaudé craint l'eau froide ». Je vous rappelle que vous avez fait un rétropédalage assez impressionnant, pour ne pas dire une culbute arrière. Dès lors, nous prenons bien acte que l'on entendra des acteurs de terrain, des gens qui vivent la problématique ici, au sein de cette Commission, qui ne sera malheureusement pas conjointe. J'espère que vous amènerez des collègues de la Commission de l'action sociale.

M. le Président. – Madame Cremasco, sans vouloir rallumer le débat, ne me forcez pas la main. L'idée ici n'est pas de s'engager à ce qu'il y ait des auditions. L'idée est d'inscrire le point « Auditions » à l'ordre du jour de cette commission, avec une ouverture de la majorité qui semble réceptive à ce que des auditions aient lieu. N'écrivez toutefois pas déjà les conclusions.

Si l'on veut faire avancer les choses dans un esprit de coconstruction qui vous est très cher, essayons de ne pas braquer les uns et les autres. Je pense que, par rapport aux premières expressions, il y a une ouverture de la part des groupes de la majorité. On en reste là et on inscrira le point à l'ordre du jour dans 15 jours.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Olivier de Wasseige à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les mécanismes de partenariat public- privé dans le secteur du logement »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les mécanismes de partenariat public-privé dans le secteur du logement ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, des acteurs du secteur de la construction, qu'ils soient promoteurs, fédérations professionnelles ou investisseurs, indiquent régulièrement, lors de leurs échanges avec les pouvoirs publics, qu'ils seraient disposés à s'engager financièrement dans des projets de logements publics via des mécanismes de partenariat public-privé.

Ce signal est loin d'être anecdotique. Il témoigne d'un appétit réel du secteur privé pour ce type de collaboration, à condition que le cadre offert soit suffisamment sécurisé et lisible. Or, l'obstacle majeur que ces acteurs identifient de manière quasi unanime est l'absence en Wallonie d'une garantie régionale déconsolidée.

C'est précisément ce type d'instruments que la Flandre a mis en place, avec des résultats tangibles. Elle parvient à mobiliser des volumes significatifs de capitaux privés au service du logement social et abordable, sans alourdir formellement sa dette publique. Ce modèle suscite une attention croissante, y compris de la part d'experts wallons et des opérateurs du secteur.

Madame la ministre, avez-vous engagé, au sein de votre cabinet ou en concertation avec les administrations compétentes, une réflexion approfondie sur la mise en place d'une garantie régionale déconsolidée en Wallonie, qui permettrait de structurer des partenariats publics privés ambitieux dans le secteur du logement, sur le modèle de ce qui existe en Flandre ? Si tel est le cas, pourriez-vous nous préciser l'état d'avancement de cette réflexion, le calendrier envisagé pour d'éventuelles décisions ou expérimentations et les acteurs mobilisés dans ce processus ? Dans la négative, j'aimerais comprendre plus précisément quels obstacles juridiques, comptables, politiques ou institutionnels s'opposent à la mise en place d'un tel mécanisme en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je partage le constat qu'une partie du secteur privé manifeste aujourd'hui un intérêt pour contribuer au développement de logements d'utilité publique, sociaux ou abordables. Cet intérêt est effectivement exprimé par les acteurs, d'autant plus que les besoins en logements sont importants et que les moyens publics sont comptés. Ces derniers doivent être mobilisés de la manière la plus efficace possible.

Cependant, je tiens aussi à préciser que l'objectif du Gouvernement n'est pas de rechercher une solution purement comptable qui consisterait à sortir artificiellement des investissements de la dette publique. L'objectif principal doit rester la production effective de logements dans un cadre juridique sécurisé et financièrement soutenable. Le modèle flamand ne manque pas d'intérêt, mais sa transposition n'est pas automatique. La Wallonie dispose de son propre cadre institutionnel, de ses contraintes budgétaires et de ses réformes en cours.

La réflexion est bien engagée et elle porte sur des mécanismes permettant de mobiliser davantage de capacités de financement, de conception, de construction et éventuellement de maintenance au service de la politique du logement. C'est pour cela que j'analyse actuellement des modèles de partenariat public-privé de type DBFM en matière de logements d'utilité publique. L'idée est d'examiner les montages qui permettent de dépasser certains mécanismes traditionnels qui montrent aujourd'hui leurs limites.

Vous évoquez la question d'une garantie régionale déconsolidée. Cette question est identifiée dans l'analyse en cours. Une garantie peut effectivement contribuer à sécuriser les investisseurs et à rendre le projet plus attractif. Cependant, le caractère déconsolidé ne se décrète pas politiquement, il dépend de règles applicables et de l'analyse de la réalité économique du montage. Ces éléments sont mesurés actuellement. Vous comprendrez que je ne m'étende pas ici sur l'ensemble du dispositif, qui est à l'étude pour le moment, qui fait l'objet d'un travail tout à fait spécifique, dans la mesure où il sera tout prochainement présenté au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et pour l'intérêt que vous portez à ces partenariats public-privé. Vous avez bien décrit la situation actuelle et mis le cadre, en disant que cela doit se faire dans un cadre juridique bien précis et avec les contraintes financières que l'on connaît. Ce qui est évidemment important à souligner, c'est que la réflexion est engagée et qu'une analyse est

en cours, sur laquelle on reviendra dans des questions ultérieurement. Je note bien que le caractère « déconsolidé » ne se décrète pas, mais c'est une réponse positive qui permet d'avancer.

(M. Cloquet, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Laurent Devin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le suivi de la concertation avec les villes et
communes relative aux pôles locaux du
logement (PLL) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la concertation avec les villes et communes relative aux pôles locaux du logement (PLL) ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, dans le cadre de la réforme des pôles locaux du logement, les villes et communes étaient invitées à remettre leur avis sur leur affectation au sein des futurs pôles. Vous indiquiez récemment que les communes étaient appelées à rendre leur avis pour le 15 juin, que certaines vous avaient sollicitée pour obtenir un délai complémentaire et que la proposition d'organisation géographique serait soumise au Gouvernement après réception et analyse des derniers avis.

Pouvez-vous faire le point sur cette concertation ? Combien de communes ont transmis un avis ? Combien ont confirmé le découpage proposé ? Combien ont demandé une adaptation, une fusion, une scission, un autre rattachement ou la création d'un pôle spécifique ?

Quels sont les principaux enseignements qui remontent du terrain ? Avez-vous accordé un délai supplémentaire aux communes qui en ont fait la demande ? Quel calendrier retenez-vous désormais pour arrêter la délimitation géographique définitive des pôles et la soumettre au Gouvernement ?

Allez-vous, comme souhaité par l'Union des villes et communes de Wallonie – présidée par la bourgmestre MR, Rachel Sobry –, reporter cette délimitation définitive à la fin de l'année pour approfondir les autres volets de la réforme ?

Comment comptez-vous organiser la suite de la concertation sur les éléments essentiels encore ouverts : gouvernance des pôles, rôle des communes et CPAS, articulation avec les opérateurs locaux, droit de tirage,

moyens humains et budgétaires, et calendrier de mise en œuvre opérationnelle ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, comme c'était une question groupée, il est possible que je dépasse un tout petit peu le temps qui m'est accordé pour la réponse.

M. Laurent Devin (PS). – Je serai toujours heureux de bénéficier de plus d'informations que de moins.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Des rencontres ont été organisées avec les communes dans chacun des pôles proposés. Pourquoi les communes ? Parce qu'elles sont coopératrices, actionnaires ou membres de la plupart des organismes locaux actifs dans le secteur, et elles désignent leurs représentants au sein de ces organismes.

Ainsi, 156 réponses ont été recensées sur les 252 communes wallonnes. Il s'agit d'un volume important de retours qui permet d'identifier les principales tendances de terrain. L'analyse détaillée des sous-catégories est en cours de consolidation.

Les enseignements qui remontent du terrain sont de trois ordres.

Premièrement, la volonté de mieux coordonner les acteurs à une échelle territoriale plus pertinente est largement comprise. Beaucoup de communes partagent l'idée qu'il faut mieux articuler les besoins, les moyens, les projets et les opérateurs.

Deuxièmement, des inquiétudes existent sur la représentation des communes, notamment les communes plus rurales ou de plus petite taille, sur le rôle des CPAS, sur l'accueil de proximité, sur les moyens humains et budgétaires et sur le futur droit de tirage. Des réponses sont et seront apportées dans la suite des travaux qui sous-tendent la réforme.

Troisièmement, certains retours sont très fortement influencés par des positions d'opérateurs existants, notamment certaines SLSP qui souhaitent préserver leur périmètre actuel. Ces positions sont entendues, mais elles ne peuvent à elles seules déterminer l'intérêt général. Au contraire, la réforme part du besoin du ménage, de l'usager dans toutes les missions remplies par la politique du logement, et poursuit un objectif d'amélioration de la lisibilité du paysage et de la qualité du service rendu aux citoyens.

Aujourd'hui, si une réforme est engagée, c'est précisément parce que le modèle actuel présente des limites :

- la dispersion des acteurs ;

- la coordination inégale ;
- l'offre de service inégale sur le territoire ;
- le manque de vision territoriale partagée ;
- l'absence de définition d'objectifs régionaux clairs ;
- les difficultés de programmation dont on a beaucoup parlé.

Le statu quo n'est pas une option.

La proposition soumise aux communes constitue une base de travail objectivée, notamment, comme vous le savez, à partir des travaux du CEHD. Des adaptations peuvent être envisagées lorsqu'elles en améliorent la cohérence.

Les demandes territoriales exprimées peuvent être regroupées en quelques grandes catégories :

- des demandes de sous-bassins ;
- des demandes de rattachement à un autre pôle ;
- des demandes de création d'un pôle spécifique ;
- des propositions de fusion entre pôles actuellement proposées.

Certaines communes ont sollicité un délai complémentaire. Ces demandes sont traitées avec pragmatisme. L'objectif n'est pas d'écarter un avis pour une raison formelle lorsque la commune a manifesté son intention de se prononcer, mais avec un peu de retard vu le passage en conseil, par exemple. Les avis reçus après l'échéance seront intégrés dans l'analyse dans la mesure du possible.

En ce qui concerne la gouvernance, je le rappelle, il n'est pas prévu de créer une structure spécifique supplémentaire pour chaque pôle. Le pôle local du logement constitue une échelle de référence définie afin que les autres outils de la réforme puissent s'y rattacher de manière cohérente :

- le droit de tirage ;
- la définition d'objectifs territoriaux ;
- la programmation des projets ;
- le suivi de leur mise en œuvre.

Les différents outils de la réforme que je viens de citer viendront aussi préciser les procédures, les méthodes de travail, les responsabilités et les mécanismes de régulation applicables à cette échelle territoriale.

Le pôle devra évidemment favoriser la concertation et les rapprochements entre acteurs du territoire. Des incitants seront mis en place à cette fin. L'Agence wallonne de l'habitation aura dans ce cadre un rôle capital à jouer ainsi que ses antennes décentralisées qui auront la charge de l'accompagnement et de la coordination des projets. L'agence devra garantir la fluidité du fonctionnement au sein des pôles, veiller à l'équilibre entre acteurs, identifier les difficultés, proposer un accompagnement renforcé si c'est nécessaire et, lorsque cela s'impose, prendre les

mesures qui permettent de corriger les problèmes constatés.

Concernant le calendrier, nous finalisons actuellement l'analyse des avis reçus. La proposition géographique sera ensuite, le cas échéant, adaptée et soumise au Gouvernement. J'ai bien entendu la demande de l'Union des villes et communes de Wallonie qui vise à reporter la délimitation définitive. Cependant, je pense qu'il est nécessaire, à ce stade, de stabiliser progressivement chaque élément, dont la répartition géographique fait partie, pour poursuivre en parallèle l'avancement sur les autres volets de la réforme.

En conclusion, cette réforme doit permettre de dépasser les malentendus et les réflexes de protection des périmètres existants pour revenir à l'objectif central qui est de mieux répondre aux besoins des ménages, de rendre le paysage de la politique du logement plus lisible, de mieux coordonner les acteurs et de mieux programmer les moyens publics à une échelle territoriale cohérente pour rendre cette politique plus efficiente.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, je me réjouissais d'avoir plus d'informations que moins, mais vous n'avez pas répondu à la question sur le taux de réponses favorables à la réforme et sur le taux de réponses défavorables à la réforme. Peut-être est-ce un oubli de votre part et que vous disposez ici du chiffre.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Non, parce que je vous ai fourni une réponse plus nuancée. Nous avons reçu 156 réponses sur 252 communes. Je vous ai expliqué les trois grands axes qui permettent de catégoriser ces 156 réponses. J'ai expliqué dans les trois axes ce qui était plutôt favorable et ce qui posait encore question. Il est impossible de donner une statistique parce que les réponses sont généralement nuancées. Elles sont positives sur certains points et elles appellent à des commentaires sur d'autres.

M. Laurent Devin (PS). – Je vous remercie. Avec 156 sur 252, on est juste au-dessus de 60 % de réponses. Vu le nombre d'intervenants dans le dossier qui ont répondu défavorablement, cela veut dire que cela n'emporte pas une majorité ; très loin de là. Vous ferez le calcul exact de ceux qui n'ont pas répondu, c'est-à-dire près de 40 %. Ne pas répondre, c'est déjà un signal : c'est comme se taire. C'est pour cela que je parle aujourd'hui. Avec les 40 % qui ne répondent pas plus tous ceux qui ont clairement exprimé le fait qu'ils y étaient défavorables, on va se retrouver avec une minorité d'acteurs qui souhaitent accompagner cette réforme.

Sur la représentation des communes, vous dites que c'est une interrogation majeure qui prédomine. Je

précise que c'est un partenaire essentiel de la politique du logement. Une minorité d'acteurs veulent vous suivre. Vous avez des communes, partenaires essentielles, qui s'interrogent très lourdement.

Sur le calendrier, quelque chose m'interpelle, Mme Sobry – elle a la présidence de l'Union des villes et communes de Wallonie, elle ne doit pas être une adversaire politique pour vous – demande de reporter, vous ne le faites pas, c'est votre choix.

En termes de concertation, ce qui m'interpelle plus avec ce que vous avez fait, vous allez directement au Gouvernement avec des modifications du territoire des pôles, sans repasser par une consultation des communes qui vont se voir changées de pôle. Certaines, qui y étaient défavorables, vont peut-être apprendre par voie de presse que leur souhait a été exaucé. Par contre, d'autres, qui y étaient favorables, vont découvrir qu'elles sont également changées. J'ai une interrogation par rapport au fait que l'on ne consulte pas les partenaires essentiels.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « les investissements des sociétés de
logement de service public face à la pression
croissante sur le logement social »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les investissements des sociétés de logement de service public face à la pression croissante sur le logement social ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la société de logement public Centr'Habitat a récemment annoncé qu'elle investirait près de 90 millions d'euros supplémentaires dans son patrimoine d'ici 2032 ou 2033. Cet effort s'inscrit dans la continuité d'un vaste programme de rénovation ayant déjà permis de moderniser plus de 1 100 logements pour un montant avoisinant les 70 millions d'euros.

Cette annonce intervient dans un contexte de forte tension sur le marché du logement. Fin 2025, plus de 5 400 ménages étaient inscrits sur les listes d'attente de Centr'Habitat, alors que seuls 335 logements ont pu être attribués au cours de l'année. Dans le même temps, le taux d'occupation du parc atteint 98 %, témoignant à la fois de l'efficacité de gestion de la société et de

l'ampleur des besoins non rencontrés. Les investissements annoncés concernent tant la rénovation énergétique et la mise en conformité du patrimoine existant que la création de nouveaux logements.

Cet exemple illustre les efforts importants consentis par les sociétés de logement public pour maintenir et développer leur patrimoine malgré un contexte budgétaire contraint. Il met également en lumière l'ampleur des besoins encore présents sur le terrain.

Quel regard portez-vous sur les investissements annoncés par Centr'Habitat et, plus largement, sur la capacité des sociétés de logement de service public à poursuivre leurs programmes d'investissement dans le contexte budgétaire actuel ? Disposez-vous d'un état des lieux régional des investissements programmés par les différentes sociétés de logement public au cours des prochaines années ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je me réjouis des investissements annoncés par la société Centr'Habitat. Investir près de 90 millions d'euros supplémentaires d'ici à 2032, après avoir déjà modernisé plus de 1 100 logements pour un montant de 70 millions d'euros, témoigne d'une gestion dynamique et d'une vision à long terme. C'est exactement le type de stratégie immobilière que nous souhaitons encourager.

Cette annonce envoie un signal encourageant à l'ensemble du secteur. Elle illustre la capacité de certaines SLSP à maintenir une vision de long terme malgré un contexte financier et opérationnel exigeant.

Plus largement, la capacité d'investissement des SLSP ne peut être appréciée au seul regard des ressources budgétaires disponibles. Au-delà des financements externes, programmes spécifiques à définir, programmes européens, et cetera, elle dépend également de leur capacité à inscrire leurs choix immobiliers dans une trajectoire soutenable dans le temps, à anticiper les besoins futurs et à maintenir des marges de manœuvre suffisantes pour faire face aux obligations réglementaires et énergétiques.

Il s'agit de faire preuve d'une bonne capacité organisationnelle pour répondre de manière efficace aux opportunités de financement qui se présentent et pour gérer les aléas des marchés publics et des délais administratifs et techniques qui accompagnent les projets immobiliers.

Les expériences, tirées des programmes de rénovation comme le plan Reno, ont mis en évidence une disparité importante entre opérateurs dans leur capacité à préparer les dossiers, à mobiliser les ressources nécessaires et à concrétiser les

investissements dans les délais attendus. Ces sociétés disposant d'une stratégie immobilière claire sont généralement mieux à même de transformer rapidement les subsides disponibles en réalisations concrètes.

Concernant un état des lieux régional, la SWL prépare actuellement une circulaire destinée aux SLSP, qui prévoit l'établissement, pour chaque société, d'une stratégie d'investissement, reprenant l'ensemble des opérations en cours et projetées, leur phasage ainsi que leurs modalités de financement, à savoir plus-value sur vente, compte courant ordinaire SWL ou avance SWL. Cette planification sera actualisée annuellement.

L'objectif de cette démarche de planification pluriannuelle des investissements est double : elle ne vise pas uniquement à établir un relevé des projets envisagés, mais également de permettre aux sociétés de hiérarchiser leurs interventions et d'articuler leurs ambitions avec leurs capacités financières et opérationnelles. L'enjeu est de passer d'une logique de demande ponctuelle à une logique de programmation pluriannuelle, permettant une meilleure anticipation des besoins et une utilisation plus efficace des ressources disponibles. Je ne reviendrai pas sur la mise en place du droit de tirage, sujet déjà largement abordé au sein de cette Commission.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je vois que l'on est dans la continuité de faire un maximum pour les logements sociaux. À mon sens, les investissements annoncés par Centr'Habitat démontrent que les sociétés de logement public continuent à agir malgré un contexte budgétaire difficile. La rénovation du parc existant est indispensable, mais elle ne suffira pas à répondre à l'augmentation constante des listes d'attente. Nous devons poursuivre un double objectif : rénover davantage de logements et en construire de nouveaux. Il est essentiel de diffuser les bonnes pratiques des sociétés qui affichent de très bons résultats en matière d'occupation et de gestion de leur patrimoine.

Question orale de Mme Alice Bernard

**à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le manque de logements sociaux à Beyne-Heusay »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le manque de logements sociaux à Beyne-Heusay ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, la SLSP de Beyne-Heusay, dans la région liégeoise, a récemment inauguré huit nouveaux logements. C'est une bonne nouvelle. Cependant, les responsables locaux indiquent avoir 3 000 demandes en attente. Cela signifie que, concrètement, il manque 2 992 logements pour combler les besoins de la population uniquement au niveau de cette SLSP. À l'échelle wallonne, 50 000 familles sont en attente d'un logement public alors qu'elles respectent les conditions pour en bénéficier. Dans votre plan social Climat, vous avez prévu de rénover un peu plus de 3 000 logements pour toute la Wallonie.

Comment allez-vous vous y prendre pour répondre aux demandes des 50 000 familles en attente ? Quelles mesures prenez-vous pour faire construire 2 992 logements pour la SLSP de Beyne-Heusay ? Les pôles locaux, dont on parle depuis quelque temps, vont-ils permettre de construire tous ces logements ? La crise du logement est concrète et chiffrée. Face à elle, il faut des solutions concrètes avec des moyens chiffrés et c'est là-dessus que j'aimerais bien vous entendre.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, je souhaite tout d'abord vous indiquer que, si la crise du logement est concrète et chiffrée, l'état des finances wallonnes l'est tout autant. Dès lors, nous devons apprendre à être plus efficaces dans les dispositifs entrés en vigueur, que nous avons mis en place il y a quelques années.

Le cadre étant posé et, j'imagine, partagé, je ne reste pas les bras croisés, car, dans une épure budgétaire certes contrainte, des besoins – notamment comme ceux que vous évoquez – doivent être rencontrés dans la mesure du possible. Le droit de tirage que je mets en œuvre permettra de financer de manière prévisible les acteurs locaux au sein des pôles pour autant qu'ils répondent aux critères et aux besoins identifiés. Il apportera une réponse concrète aux enjeux liés au financement du secteur. Au sein des pôles, l'ambition est d'identifier les besoins avec une granularité qui n'existe pas aujourd'hui.

L'avantage est manifeste par rapport à la situation existante, car les ressources financières seront dévolues, non plus à ceux qui crient le plus fort ou qui arrivent les premiers, mais en fonction des projets les plus matures. Les critères seront sous-tendus par l'objectivité dans les choix, la prévisibilité, des obligations de résultat et d'efficacité en privilégiant une démarche qui s'inscrit dans la proximité avec le terrain. Un deuxième volet, présenté tout prochainement à mes collègues du Gouvernement wallon, est l'instauration d'un

mécanisme ambitieux de partenariat public-privé, qu'il soit sous forme de DBFM ou de DRFM.

Tout d'abord, je souhaite m'affranchir d'un certain nombre de mécanismes financiers que je qualifierais de traditionnels ou classiques. En effet – on peut reprendre les chiffres que vous avez mentionnés dans votre question orale –, malgré des efforts coûteux, l'offre de logement d'utilité publique stagne depuis plus de 25 ans. La difficulté ne réside pas uniquement dans le niveau des moyens mobilisés, mais également dans la capacité collective à transformer ces moyens conséquents en logements livrés, occupés et durablement maintenus. Dans les dispositifs classiques, jusqu'à présent, les délais entre la décision de financement et la livraison effective d'un logement d'utilité publique ont été bien trop longs. Un chiffre pour étayer mon propos : le délai moyen de livraison des logements est de sept ans en moyenne et il n'est pas rare qu'il dépasse allègrement les 10 ans. Vous pouvez facilement imaginer les inconvénients que cette situation induit.

Enfin, un troisième dispositif visant à stimuler l'offre de logement d'utilité publique concerne la revitalisation du mécanisme des AIS. Ce dernier doit être revu, notamment en raison d'un cadre trop souple jusqu'à présent, ainsi que l'a relevé la Cour des comptes. J'y décèle cependant un potentiel trop peu exploité. Parallèlement à la mise en place de l'Agence wallonne de l'habitation, ce dispositif, qui constitue en quelque sorte un partenariat public-privé avant la lettre, gagnerait à être mieux compris, mis en valeur pour ces nombreux avantages, notamment fiscaux. De la sorte, il pourra devenir plus efficient et monter davantage en puissance afin de jouer un rôle de premier plan, à la fois complémentaire aux autres mécanismes existants tout en constituant un volet structurant de la politique du logement à part entière.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Vous expliquez la réforme que vous voulez faire avec les pôles locaux et les différents mécanismes que vous voulez mettre en place. Vous parlez de droits de tirage, c'est très bien, mais un élément très important manque dans votre réponse : concrètement, quel montant consacrez-vous à tous ces projets et tous ces plans ?

Que ce soit un organisme public ou un organisme privé qui décide, il faut au final engager des travailleurs pour construire, rénover le logement. Il faut acheter les briques, la peinture. Les moyens sont le nœud du problème. Dans l'ajustement budgétaire, sur le budget régional de près de 20 milliards d'euros, le Gouvernement ne consacre que 700 000 euros en plus pour du logement via les AIS. Vous en avez parlé, mais vous conviendrez que c'est nettement insuffisant.

En conclusion, ce n'est pas grâce à votre politique que les besoins vont être rencontrés. En matière de logement, les ministres passent et les problèmes persistent.

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la lutte contre les logements vides »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la lutte contre les logements vides ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, la crise du logement est plus criante que jamais. Les loyers explosent et l'accès à un toit devient un parcours du combattant pour de nombreux citoyens. Face à cette urgence sociale, chaque logement vacant est un scandale. Or, nous avons vu ces derniers jours que la Région bruxelloise a mis en place un dispositif de lutte contre les logements inoccupés qui semble porter ses fruits : en six ans, plus de 1 600 amendes ont été infligées, pour un montant total de 14,4 millions d'euros. Surtout, en 2025, 71 % des dossiers contrôlés ont été classés sans suite, ce qui signifie que les logements ont retrouvé un occupant.

Quelles mesures avez-vous mises en place en Wallonie pour lutter contre ce fléau des logements vides ? Avec quels moyens financiers, humains et budgétaires les avez-vous dotées ? Pouvez-vous nous donner des chiffres concrets sur les contrôles effectués et les éventuelles sanctions prises depuis le début de votre législature ?

Quelle est votre analyse du système bruxellois, qui repose sur une amende calculée en fonction du mètre courant de façade, du nombre d'étages et des années d'inoccupation, et qui semble avoir un effet dissuasif et incitatif réel ? Comptez-vous, le cas échéant, vous en inspirer pour renforcer notre arsenal wallon et contraindre les propriétaires de biens vides à les remettre sur le marché ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la lutte contre les logements inoccupés constitue effectivement un enjeu majeur dans le contexte actuel de tension du marché locatif.

À Bruxelles, le dispositif a été renforcé ces dernières années, notamment par la création d'un service régional

des logements inoccupés, chargé d'identifier les logements vides, d'établir un inventaire et de contrôler les infractions. En Wallonie, nous disposons également de plusieurs leviers.

Ainsi, le Code wallon de l'habitation durable, via ses articles 80 et suivants, permet d'identifier les logements inoccupés sur base de critères objectifs, tels que l'absence d'inscription au registre de la population ou de consommations énergétiques suffisantes. Lorsque l'inoccupation est confirmée, différents outils peuvent être mobilisés, comme à Bruxelles : des amendes administratives, mais aussi des mécanismes plus contraignants comme la prise en gestion publique ou l'action en cessation pour remettre le bien sur le marché.

Cela étant, la Wallonie s'inscrit dans une approche plus décentralisée : c'est le collège communal qui peut infliger l'amende administrative en cas de constat, par les agents communaux désignés, du maintien de l'inoccupation du logement. Cependant, certaines communes privilégient le règlement-taxe sur les bâtiments inoccupés à l'application des dispositions régionales, ce qui empêche de mettre en œuvre les dispositions permettant l'imposition d'une amende administrative, ou le recours à la prise en gestion publique, ou l'action en cessation. À ce stade, je ne dispose pas de chiffres à l'échelle de la Région.

Dans le cadre de son agrément pour agir en cessation, le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat a questionné les communes sur leur récolte de données. Certaines les transmettent d'initiative, d'autres se font prier ou refusent. Globalement, lorsque les communes transmettent des informations, le RWDH constate que c'est sur base de la taxation et non sur l'application de l'article 80 du code. Ce sont pourtant ces dernières qui sont nécessaires pour mener les actions en cessation.

Pour éviter cette situation, cela nécessiterait une modification du Code dont le libellé laisse entendre aux communes qu'elles ont la possibilité de choisir entre la taxation communale ou l'amende administrative. La modification du Code wallon de l'habitation durable et la mise en place de l'Agence de l'habitation sont des opportunités afin de revoir les mécanismes et optimiser la lutte contre les logements inoccupés en Wallonie. Ainsi, l'Agence de l'habitation permettra de constituer une base de données centralisées et de mettre à disposition un soutien juridique pour appuyer les pouvoirs locaux le cas échéant. Parallèlement, ses missions lui permettront d'aider les acteurs à la remise sur le marché de logements.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour les informations que vous apportez. À vous entendre, il y a aussi pas mal de liens à faire avec

le ministre des Pouvoirs locaux, puisque ce sont les communes qui ont une compétence en la matière.

Je voudrais quand même revenir sur le fait que, en matière de possibilité de remettre des logements sur le marché, il y a, en tant que ministre du Logement, une responsabilité que vous pourriez prendre. Vous pourriez avoir une politique ambitieuse de prime à la rénovation parce que l'on sait qu'il y a beaucoup de logements qui sont inoccupés parce qu'il y a des petits propriétaires qui n'arrivent pas à rénover leur bien pour le mettre en location. Le fait de couper de 60 % les primes à la rénovation rend plus difficile l'accès à la rénovation pour ces propriétaires. Le chantier est immense et on ne manquera pas d'y revenir dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Question orale de M. Jori Dupont

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la *tiny house* et la problématique du *zorgwonen* à la wallonne »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la *tiny house* et la problématique du *zorgwonen* à la wallonne ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Madame la Ministre, le vieillissement de la population pose des défis concrets aux familles wallonnes. Les *tiny houses* apparaissent comme une piste sérieuse pour maintenir l'autonomie des aînés tout en les gardant dans le cercle familial. En Flandre, le *zorgwonen* encadre déjà cette réalité : il permet d'installer temporairement une *tiny house* auprès de proches, évitant ainsi à des personnes âgées de se retrouver en maison de repos avant l'heure. Chez nous, rien n'encadre cette possibilité. Cela pose le risque de quelque chose que l'on veut éviter : une prolifération de constructions sauvages dans les jardins wallons.

Je ne suis pas opposé à la démarche des *tiny houses*. Des habitations plus petites, à moindre empreinte environnementale, peuvent constituer une vraie réponse. Néanmoins, sans encadrement, l'effet pourrait être inverse : des *tiny houses* non raccordées à l'égout, implantées sans logique sur des terrains inadaptés, avec à la clé des rejets d'eaux usées qui polluent nos sols et nos cours d'eau. Une bonne idée mal encadrée peut vite devenir un problème environnemental.

Je sais qu'un groupe de travail planche actuellement sur le sujet. J'aimerais vous poser deux questions. Où en sont les travaux de ce groupe de travail sur les

problématiques liées aux *tiny houses* ? Que pensez-vous d'une solution à la flamande avec une procédure accélérée ? Quelles mesures envisagez-vous pour prévenir les risques de pollution des sols et des eaux, tout en permettant à cette solution de se développer de manière encadrée et accessible ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, un groupe de travail réunissant toute une série d'acteurs du secteur et mon cabinet a effectivement travaillé, au cours des derniers mois, à l'élaboration sur la question des alternatives en matière d'habitat.

L'objectif était notamment de définir un cadre légal réglementaire pour une série d'alternatives en matière d'habitat lorsque cela s'avère nécessaire. Les travaux sont sur le point d'aboutir. Il sera proposé d'intégrer toutes ces nouvelles définitions dans le Code wallon de l'habitation durable dans le cadre d'un projet de décret prochainement soumis au Gouvernement wallon. Le développement d'un concept similaire au *zorgwoning* flamand qui vise à créer un petit logement indépendant dans ou à proximité d'une habitation principale est également envisagé.

Les *tiny houses* relèvent, quant à elles, de la définition de l'habitation légère qui figure déjà actuellement dans le Code wallon de l'habitation durable. Des critères spécifiques de sécurité et salubrité ont également été arrêtés pour couvrir la situation spécifique des habitations légères. Il n'y a pas lieu d'intervenir dans le cadre de la compétence du logement sur ce point précis.

Il est évident que la question de l'endroit où est installé ce type d'habitation est importante. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer au sein de cette Commission, un levier majeur concernant le développement des alternatives en matière d'habitat se situe précisément au niveau de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Les questions de la localisation de ces habitations et des impétrants nécessaires relèvent de ces compétences, notamment au regard des dispositions du CoDT. Je vous invite dès lors à interroger mon collègue, François Desquesnes, sur ces aspects.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Je remercie Mme la Ministre. C'est intéressant de voir que les travaux vont aboutir. Vous n'avez pas vraiment donné de date, mais cela veut dire que, dans les quelques semaines ou quelques mois qui arrivent, on pourra revenir là-dessus prochainement.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la pression foncière en province de Luxembourg »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la pression foncière en province de Luxembourg ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, il y a 10 jours, j'ai pris connaissance d'un article de presse dans un quotidien luxembourgeois qui évoquait le fait que la pression immobilière liée à l'attractivité du Grand-Duché de Luxembourg impacte fortement les communes wallonnes frontalières, notamment dans les arrondissements d'Arlon et de Virton. Travailleurs, jeunes ménages et habitants locaux peinent à accéder à un logement abordable. Certains frontaliers subissent un éloignement résidentiel contraint, des temps de déplacement importants et une hausse continue des loyers. La pression foncière repousse toujours plus loin les habitants locaux.

Dans cet article, des chercheurs de la Grande Région alertent sur le risque d'atteindre un plafond de verre dans la capacité d'accueil des communes frontalières, avec des conséquences en matière d'urbanisme, de mobilité, de pression sur les services publics et de cohésion sociale.

Madame la Ministre, existe-t-il une évaluation de l'impact du marché immobilier luxembourgeois sur les communes wallonnes frontalières, au-delà de l'étude menée par le CEHD dans le cadre du schéma territorial ? Dispose-t-on de données actualisées sur l'évolution des loyers, des prix d'achat et de la pression démographique dans les arrondissements d'Arlon et de Virton ?

Une concertation avec les autorités luxembourgeoises est-elle envisageable pour développer une stratégie commune en matière de logement transfrontalier ? Ne serait-il pas opportun de créer un observatoire transfrontalier de l'habitat à l'échelle de la Grande Région ?

Enfin, comment concilier développement économique transfrontalier et maintien d'un accès abordable au logement pour les habitants concernés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, vous me questionnez à propos des données permettant de suivre l'évolution de la situation en province de Luxembourg. À cet égard, Statbel et le SPF Finances publient de façon régulière un certain nombre d'indicateurs concernant l'évolution de la démographie, des prix de l'immobilier ainsi que des loyers des nouveaux baux.

À la lecture de ces indicateurs, il apparaît que l'arrondissement d'Arlon a connu une pression démographique plus forte que la moyenne régionale. Ainsi, entre 2021 et 2026, le nombre de ménages privés a augmenté de 5,4 % contre 3,2 % en moyenne en Wallonie. Ceci correspond à une évolution annuelle comprise entre 1 % et 1,5 % pour l'arrondissement d'Arlon. Sur la même période, on constate une forte augmentation des prix de vente des logements et des loyers. Entre 2021 et 2025, l'arrondissement a connu une hausse plus marquée du prix médian des logements que pour le reste de la Wallonie : 18,5 % dans l'arrondissement contre 15,2 % en Wallonie. S'agissant du loyer médian des nouveaux baux, l'arrondissement connaît également une évolution supérieure à la Wallonie entre 2021 et 2025 : la hausse y est de 24,1 % contre 21,5 % en Wallonie. En revanche, le prix médian de vente des maisons dans l'arrondissement a progressé plus faiblement qu'en Wallonie : plus 17,9 % contre 23,7 % en Wallonie.

Il semble cependant que la pression dans l'arrondissement d'Arlon diminue sur la dernière année. Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2026, le nombre de ménages n'a augmenté que de 0,5 %, soit deux à trois fois moins que les années précédentes. Sur la même période, les prix de vente et les loyers des nouveaux baux se sont stabilisés, voire ont légèrement baissé, puisque leur évolution est comprise entre 0 % et □0,4 %. Il faudra évidemment vérifier si cette tendance se confirme sur le long terme.

Mon cabinet est en contact avec les autorités communales arlonaises à ce sujet. Diverses pistes sont à l'étude. La concrétisation du projet pilote que j'ambitionne de mener pourrait d'ailleurs constituer une piste de réponse.

Concernant l'opportunité de créer un observatoire transfrontalier de l'habitat à l'échelle de la Grande Région, ce pourrait être intéressant. L'existence de diverses études portant soit sur le logement, soit sur des sujets connexes comme les navettes domicile-travail ou le marché de l'emploi dans la Grande Région en témoignent. Les territoires des trois pays sont tellement imbriqués qu'il est difficile de comprendre ce qui se passe dans l'un sans tenir compte de ce qui se passe dans les autres.

C'est d'ailleurs la conclusion de l'Observatoire de l'habitat, publié en octobre 2025 par le Luxembourg

Institute of Socio-Economic Research. Cette étude plaide pour une collaboration renforcée entre les acteurs de la Grande Région pour partager les données sur les prix enregistrés.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'entends qu'il y a des contacts avec la Commune d'Arlon, mais ma question était plus large et portait sur l'ensemble des communes frontalières. C'est une préoccupation communale et il faut utiliser l'outil de la Grande Région pour avoir des stratégies et réflexions communes, notamment comme cela existe déjà en Aménagement du territoire. Comme le suggère la dernière étude en matière de logement, cela me semble intéressant.

Sans doute dois-je aussi interroger le ministre-président, M. Dolimont, en charge de la Grande Région, sur ces thématiques.

Il y a encore des réflexions à mener et, du côté de Luxembourg, il faut y avoir un travail de fond. J'ai eu des échanges avec d'autres chercheurs pour une étude complémentaire et il serait intéressant d'avoir une rencontre entre ministres pour discuter de cette thématique.

Question orale

de M. Chris Massaki Mbaki

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les inquiétudes autour des agences immobilières sociales (AIS) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les inquiétudes autour des agences immobilières sociales (AIS) ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, différents scandales sont en train d'éclabousser le secteur du logement public en Région bruxelloise. En effet, que ce soit pour le Foyer anderlechtois ou pour l'AIS de Saint-Josse, des manquements concernant la bonne gestion ont été constatés. Pour rappel, les agences immobilières sociales permettent d'agir comme intermédiaire entre des propriétaires et des candidats-locataires dont les revenus sont assez modestes, mais aussi d'introduire des logements salubres dans le circuit locatif au bénéfice des ménages. Ainsi, ces événements, qui se déroulent dans une autre Région, permettent de rappeler les principes de bonne gestion, surtout lorsqu'il s'agit d'un

secteur qui vient en aide aux personnes les plus vulnérables.

En Wallonie, la Cour des comptes a publié, en novembre 2024, un rapport spécifique consacré aux AIS qui a débouché sur 27 recommandations que vous avez décidé de prendre en main. Cela s'est marqué par une hausse des budgets à destination des organismes à finalité sociale lors du budget 2026. Aussi, pouvez-vous me préciser un état des lieux de suivi des recommandations de la Cour des comptes ? Si diverses mesures ont déjà pu être mises en œuvre dès 2025, pouvez-vous détailler ce qui a pu être réalisé cette année ?

Par rapport aux différents scandales que vit actuellement la Région bruxelloise sur la thématique du logement social, comment la Wallonie travaille-t-elle pour éviter ce genre de situations ? Quelles mesures permettent à la Région de lutter contre ces phénomènes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, pour ce qui est de la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes, le travail est bien en cours. Plusieurs recommandations ont ainsi déjà été implémentées.

En outre, sur la base de concertations menées par mon cabinet avec l'Union wallonne des AIS et le Fonds du logement, un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013 relatif aux organismes de logement à finalité sociale – le fameux AGW OFS – sera soumis en première lecture au Gouvernement tout prochainement.

Cet arrêté vise notamment à :

- formaliser et harmoniser les procédures d'inscription et d'attribution ;
- fixer les modalités de calcul des loyers ;
- mettre en exergue les éléments fondamentaux inhérents aux contrats de bail conclus dans le cadre d'un accompagnement social ;
- lister les données pouvant être sollicitées par les AIS auprès des candidats ;
- habiliter le ministre à formaliser la procédure en cas de manquements aux normes d'agrément.

La formalisation et l'harmonisation des procédures d'inscription seront de nature à lutter contre le genre de situations récemment observées en Région bruxelloise.

Par ailleurs, le Fonds du logement de Wallonie a également fait évoluer plusieurs de ses outils pour répondre aux recommandations de la Cour des comptes : adaptation du canevas du rapport d'activité des AIS et modernisation de ses applications

informatiques. Le fonds a resserré le calendrier de ses contrôles au sein des locaux des OFS.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer, l'implémentation de certaines recommandations s'inscrira également dans la mise en place de l'Agence de l'habitation et des pôles locaux.

Par ailleurs, conformément au Code wallon de l'habitation durable, entre 2018 et 2025, le Service commun d'audit du SPW a mené des audits au sein des 31 AIS. Ces audits comprenaient une analyse des risques en matière de procédures d'inscription des candidats locataires et d'attribution des logements. Ainsi, les AIS qui ne disposaient pas d'une procédure d'attribution validée par leur organe d'administration ont été invitées à la formaliser au moyen d'un règlement d'ordre intérieur. Le suivi de ces recommandations s'effectue dans le cadre des contrôles in situ réalisés par le fonds.

L'article 25 de l'AGW OFS prévoit la désignation d'observateurs du FLW dans le cadre de ses missions de conseil de contrôle et de coordination financées par la Région.

Enfin, il faut noter que la composition des organes d'administration des AIS est encadrée en Wallonie et impose la présence de délégués des pouvoirs publics locaux, et ce, selon une représentation proportionnelle des groupes politiques.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour cette réponse très complète avec les informations que vous me donnez. Comme vous l'expliquez, le travail est toujours en cours. L'objectif n'était pas directement de comparer les situations, mais surtout de m'assurer que, en Wallonie, on puisse tirer les enseignements de ce qui se passe actuellement à Bruxelles.

Lorsqu'il s'agit de la gestion de logements destinés aux publics les plus fragiles, que ce soit l'exigence de transparence ou celle de bonne gouvernance, elle doit être absolue. Nous aurons l'occasion de suivre attentivement la mise en œuvre complète des recommandations de la Cour des comptes.

Vous avez également parlé de l'audit. Je resterai attentif au suivi.

**Question orale
de M. Christophe Collignon
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l'harmonisation du certificat de PEB, la
transposition européenne et la sécurité des
ménages wallons »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'harmonisation du certificat de PEB, la transposition européenne et la sécurité des ménages wallons ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Christophe Collignon (PS). – Madame la Ministre, la question de l'harmonisation des certificats PEB entre les Régions reste centrale. Les différences actuelles de méthodes, de seuils et de labels créent de la confusion pour les citoyens, les banques et les professionnels, alors que le PEB pèse de plus en plus sur l'accès au crédit, la valeur des biens et les obligations de rénovation.

Depuis le mois de décembre 2025, le Gouvernement wallon a annoncé un cadre général de rénovation, un futur certificat PEB simplifié et l'exploration d'une harmonisation entre Régions. Vous avez aussi évoqué le développement d'un PEB+ et l'harmonisation des méthodologies PEB « neuf » et « existant ».

La question reste d'actualité en juin 2026 : où en est-on ? Quel est l'état d'avancement de la transposition wallonne de la directive PEB IV ? Où en sont les discussions avec Bruxelles et la Flandre sur l'harmonisation des certificats PEB ? Quel calendrier prévoyez-vous pour le PEB+ et pour une méthode plus lisible et comparable ? Comment garantir que cette réforme ne pénalise pas les ménages wallons, déjà fragilisés par la baisse des primes et le coût des travaux ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la révision de la certification PEB s'inscrit dans la transposition de la directive européenne PEB IV. Une première étape vise à harmoniser certains éléments techniques tels que le facteur d'énergie primaire – le PEF – et la valorisation de la production photovoltaïque.

En parallèle, on a lancé un véritable chantier de simplification de l'écosystème PEB. C'est une réflexion de fond qui vise à réformer et à simplifier les outils et les méthodes de calcul qui sont liés à la PEB, principalement résidentielle. Dans ce cadre, l'objectif est d'instaurer une méthode de calcul intégrée pour les

bâtiments résidentiels neufs et existants, avec un objectif de déploiement à l'horizon 2028. Les autres Régions seront associées à cette démarche.

Plusieurs réunions ont d'ailleurs déjà eu lieu entre les Régions. La Région de Bruxelles-Capitale a marqué son intérêt pour une harmonisation des méthodes, tandis que les échanges avec la Région flamande doivent se poursuivre. Il s'agit pour moi d'un enjeu majeur, mais pour lequel nous resterons dépendants de la volonté politique des uns et des autres.

Parallèlement, la Wallonie poursuit le développement du futur certificat PEB+ qui vise à fournir une information plus claire, un parcours de rénovation et une estimation des coûts. Les formations pour les certificateurs ont commencé ce 1^{er} juin, et le certificat sera disponible à partir de septembre 2026.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je remercie la ministre pour les informations qui me sont livrées. Je me rends bien compte des difficultés qu'il y a à mettre d'accord les trois Régions, mais je pense que l'on peut peut-être plus facilement avec Bruxelles puisque la notion de PEB reste une notion centrale et est de toute façon une notion qui va monter en puissance dans les années futures.

**Question orale
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la révision de la réglementation en matière
de colocation et de *coliving* »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la révision de la réglementation en matière de colocation et de *coliving* ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la Déclaration de politique régionale 2024-2029 annonce l'élaboration d'une réglementation applicable à la colocation. En effet, celle-ci peut constituer une réponse pragmatique à la difficulté d'accès au logement, en particulier pour les étudiants, les jeunes travailleurs, les personnes isolées, les familles monoparentales ou encore les personnes en transition de vie.

Cependant, il existe des zones grises entourant le développement du *coliving*. En 2022, le Gouvernement indiquait que le bail de colocation ne s'appliquait pas

nécessairement au *coliving*, dès lors que celui-ci repose souvent sur des contrats individuels conclus avec un opérateur professionnel et accompagnés de prestations de services. Le Gouvernement estimait alors qu'il était prématuré de légiférer, tout en déclarant rester attentif à l'évolution du phénomène.

Actuellement, il n'existe pas encore de définition wallonne du *coliving*. Certaines réalités sont certes encadrées par le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation et par les critères minimaux de salubrité, mais d'autres formules hybrides ne relèvent pas strictement de la résidence principale et s'apparentent davantage à des formes d'hébergement collectif. Madame la Ministre, où en est-on dans la réflexion et la préparation de cette réglementation ?

Le Gouvernement entend-il y intégrer explicitement le *coliving* et établir des distinctions claires entre colocation classique, kot étudiant, habitat partagé à finalité sociale et formules commerciales ? Comment comptez-vous éviter que certains montages servent à contourner les obligations de permis d'urbanisme ou les critères de salubrité ? Une concertation avec les communes, les acteurs du logement et les associations de locataires est-elle prévue ? Des outils pratiques leur seront-ils mis à disposition pour garantir une application cohérente sur l'ensemble du territoire wallon ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, de nouveaux modes d'occupation se développent, en Wallonie comme ailleurs, et la DPR prévoit de favoriser les modèles innovants de propriété et de faciliter l'adoption de modèles alternatifs de logements en location, en fixant un cadre clair pour répondre aux enjeux.

En Wallonie, il n'y a pas de définition du *coliving*. Toutefois, certaines réalités sont déjà encadrées dans la législation. La colocation de résidence principale est entièrement encadrée au niveau civil par l'application du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation et au niveau administratif par l'application de critères minimaux de salubrité. Il y a une forme d'encadrement.

Certaines formules ne relèvent pas strictement de la résidence principale. Le contrat signé entre les parties n'est ainsi pas un bail d'habitation, donc pas un bail de colocation, mais s'apparente plutôt à un hébergement collectif hybride dans lequel les espaces d'un immeuble s'organisent en pièces à usage individuel : les chambres meublées avec frigo ou sanitaires privatives, par exemple, et des locaux communautaires. Ce type de *coliving* peut parfois s'accompagner de l'allocation de moyens de locomotion et de services relevant de l'hôtellerie qui peuvent être proposés : conciergerie, réception, ménage, pressing, voire le remplacement du

linge de lit. Ce mode d'hébergement s'apparente davantage à de l'hébergement de type hôtelier qu'à du logement au sens légal du terme pour plusieurs motifs :

- la durée d'occupation est parfois très courte, d'un mois à un an ;
- les contrats de location pratiqués ne sont généralement pas des baux d'habitation ;
- les services relevant de l'hôtellerie et les équipements mis à disposition ne permettent pas de classer la formule qui en propose dans la catégorie des logements.

Le seul droit applicable à ces relations contractuelles est le droit civil. Ni le droit du bail ni la police administrative spéciale du logement ne trouvent à s'appliquer ici.

Ceci étant, les formules de *coliving* doivent respecter les prescriptions en vigueur, ainsi que, par exemple, les règlements communaux en matière de prévention contre l'incendie ou les dispositions qui réglementent la division des immeubles, et cetera. Il y a en a d'autres, bien sûr. Dans ces domaines, le *coliving* est bien encadré, en sachant par ailleurs que les bourgmestres peuvent également intervenir sous le couvert de la police administrative générale.

Je m'attellerai pour ma part, pendant cette législature et comme le prévoit la DPR, à faciliter les nouveaux types de logements et à en améliorer le cadre, le cas échéant, pour les aspects qui relèvent de mes compétences.

Une modification du Code wallon de l'habitation durable est prévue en ce sens dans la foulée des travaux du groupe de travail « Alternatives en matière d'habitat ». Des échanges ont également lieu avec le cabinet de mon collègue en charge de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – J'ai bien pris note de toutes les dispositions législatives existantes qui encadraient d'une certaine manière le *coliving*. J'entends que des modifications vont être apportées dans le Code wallon du logement et que vous attendez la fin des travaux sur l'habitat alternatif. On va attendre les résultats.

Je reviendrai dans quelque temps, pour faire l'état de la situation de ce groupe de travail.

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « les menaces récurrentes de Ryanair sur
l'activité de l'aéroport de Charleroi »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les menaces récurrentes de Ryanair sur l'activité de l'aéroport de Charleroi ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, depuis plusieurs années, Ryanair multiplie les déclarations concernant une politique de réduction de ses activités à l'aéroport de Charleroi, en réaction à différentes mesures fiscales ou réglementaires. Nous nous souvenons notamment des menaces formulées à l'occasion du projet de taxe communale sur l'aéroport qui a finalement été abandonné. Aujourd'hui, la compagnie irlandaise revient avec de nouvelles annonces. Elle affirme vouloir retirer cinq avions de sa base belge, supprimer une vingtaine de destinations au départ de Charleroi et réduire sa capacité de près de 2 millions de sièges. Selon Ryanair, cette décision serait liée au doublement annoncé de la taxe fédérale sur les billets d'avion.

Au-delà de la communication parfois provocatrice de la compagnie, ces déclarations soulèvent des interrogations légitimes quant à l'impact potentiel sur l'emploi, l'activité économique de l'aéroport et l'attractivité de la Wallonie. Elles interviennent également, alors que Ryanair évoque parallèlement la possibilité de développer de nouvelles activités dans d'autres aéroports wallons, notamment à Liège.

Dans ce contexte, disposez-vous d'éléments nouveaux en ce qui concerne ce dossier par rapport aux menaces de Ryanair ? Des contacts ont-ils récemment eu lieu entre le Gouvernement wallon, l'aéroport de Charleroi et la compagnie aérienne, afin d'évaluer la situation et ses conséquences potentielles ? Quelle analyse faites-vous des annonces de développement évoquées par Ryanair à l'aéroport de Liège ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, s'agissant des menaces récemment évoquées par Ryanair, les éléments actuellement en notre possession ne sont pas nouveaux. Ils sont identifiés depuis plusieurs mois, et s'inscrivent dans un contexte bien connu de réaction de la compagnie aux évolutions fiscales.

Dans ses communications, Ryanair annonce une réduction de capacité à l'aéroport de Charleroi qui se traduit concrètement par le retrait de cinq avions basés – trois dès le début septembre et deux supplémentaires à partir de fin octobre – ainsi que par une diminution d'environ 2 millions de sièges. L'ensemble des données disponibles confirme que cette réduction est sérieusement envisagée. L'expérience montre par ailleurs que ce type d'annonce de la part de Ryanair est généralement suivie d'effets. Il ne s'agit pas d'un simple signal. La compagnie reste dans l'attente d'une décision définitive concernant cette taxe. Toute modification, qu'elle soit totale ou partielle, de cette hausse de la taxe fédérale d'embarquement pourrait réduire, en tout ou en partie, l'impact annoncé par Ryanair, notamment en ce qui concerne le nombre d'avions basés et, par conséquent, les répercussions sur l'emploi.

En ce qui concerne les contacts récents, un suivi régulier est assuré via l'aéroport de Charleroi, qui est en contact constant avec la compagnie. Il suit de près l'évolution de la situation, ainsi que ses conséquences potentielles.

Enfin, s'agissant des annonces de développement évoquées à l'aéroport de Liège, celles-ci doivent être analysées avec prudence et replacées dans leur contexte. Il convient également de rappeler que l'aéroport de Liège est principalement orienté vers les activités cargo, qui constituent un pilier économique pour la Région.

Depuis le départ des vols réguliers opérés par TUI en janvier 2026, il n'y a plus de vols passagers à Liège. Une reprise de vols est prévue, à la saison hiver prochaine – à partir de fin octobre – avec des vols d'Air Baltic vers les îles Canaries, mais cela restera limité en nombre de passagers.

Par ailleurs, si des contacts existent depuis longtemps entre Liège Airport et Ryanair, ceux-ci n'ont, jusqu'à présent, jamais abouti. Tout éventuel développement devrait, en tout état de cause, s'inscrire dans la stratégie de l'aéroport et présenter une réelle valeur ajoutée pour la Wallonie, sans créer de concurrences dommageables pour l'aéroport de Charleroi.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je vous rejoins complètement par rapport à la volonté d'aller à Liège. J'ai vécu cela à l'époque. Le patron de l'aéroport de Liège connaît bien la situation et ce n'est en tout cas pas une volonté. La Wallonie devient suffisamment intelligente pour éviter la concurrence entre les aéroports.

Par contre, sur la taxe fédérale, j'ai un problème de compréhension parce qu'une taxe environnementale au niveau fédéral, pour moi, n'a de sens que si c'est au niveau européen. C'est là qu'il y aurait peut-être plus de risques par rapport à une réduction de la quantité

d'avions sur Charleroi. Il faut être vigilant par rapport à cela.

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « les conséquences pour les aéroports
wallons de la taxe fédérale sur les vols »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences pour les aéroports wallons de la taxe fédérale sur les vols ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, le Gouvernement fédéral a récemment décidé de modifier la taxe d'embarquement appliquée aux billets d'avion. À partir du 1^{er} janvier 2027, les vols de plus de 500 kilomètres seront soumis à une taxe de 10 euros par passager, soit un montant équivalent à celui visant initialement les vols courts, considérés comme plus facilement substituables par le rail. À l'origine, cette fiscalité poursuivait un objectif environnemental clair : décourager les sauts de puce aériens lorsqu'une alternative ferroviaire crédible existe. Avec cette réforme, l'écart entre les vols courts et les vols long-courriers sera fortement réduit, ce qui interroge sur la cohérence environnementale du dispositif. Par ailleurs, cette mesure pourrait avoir des conséquences sur l'activité des aéroports wallons.

Votre cabinet a-t-il été consulté dans le cadre de l'élaboration de cette réforme fiscale fédérale ? Quel regard portez-vous sur cette évolution de la taxe d'embarquement au regard des objectifs climatiques poursuivis ? Considérez-vous qu'il est pertinent, d'un point de vue environnemental, de taxer de manière quasi identique un vol court pour lequel une alternative ferroviaire existe et un vol de plusieurs milliers de kilomètres pour lequel cette alternative n'est pas réaliste ? Cette réforme a-t-elle fait l'objet d'une analyse quant à ses conséquences potentielles sur l'activité des aéroports wallons et sur leur compétitivité ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, il est une nouvelle fois regrettable que cette décision impactant des infrastructures régionales d'importance n'ait pas fait l'objet d'une concertation avec les entités fédérées. Comme cela a déjà été évoqué, le Gouvernement wallon a relayé ses doléances au

Gouvernement fédéral en la matière et une clause de rendez-vous a été actée pour le mois de juillet, même si ces taxes ont déjà été votées par le Parlement fédéral.

Je partage pleinement l'objectif climatique de réduire l'impact environnemental du transport aérien. Cependant, l'évolution de la taxe fédérale d'embarquement pose question quant à son efficacité pour atteindre un tel objectif.

Elle vise son uniformisation, quel que soit le type de vol. Concrètement, un vol court et un vol long-courrier, pourtant très différents en termes d'émissions de CO₂, seront taxés de la même manière dès 2027 et ne seront que peu discriminés par après. Cela ne permet pas de cibler les vols les plus polluants, neutralisant par là même l'objectif environnemental attendu d'une telle hausse de cette taxe, comme cela a d'ailleurs été relevé par le Conseil d'État. Dans son avis du 28 janvier 2026, il dit que « l'objectif environnemental poursuivi par la différence existant en fonction de la distance et de la destination semble abandonné ». Le Gouvernement fédéral a brièvement répondu à cette remarque du Conseil d'État en indiquant, en substance, que cet objectif environnemental était tout à fait secondaire dans le texte d'origine et que les nécessités budgétaires ont amené à considérer que la modification proposée pouvait négliger cet aspect.

Les considérations climatiques et environnementales sont écartées dans ce projet de taxe. Cette harmonisation à 10 euros aura un impact économique plus important sur les aéroports régionaux wallons, principalement celui de Charleroi, puisque l'activité « passagers » à l'aéroport de Liège ne reprendra qu'à la saison hivernale et pour quelques mouvements par semaine. Le modèle économique de l'aéroport de Charleroi est celui d'un aéroport favorisant les vols low cost et drainant un flux important de passagers, de plus de 500 kilomètres, le plus souvent intra-européens, en opérant des destinations point à point, ligne ouverte entre deux aéroports. Le modèle de l'aéroport de Bruxelles-National, quant à lui, est celui d'un hub qui a pour vocation principale de desservir des destinations de plus de 500 kilomètres, avec une part significative de vols long-courriers extraeuropéens.

L'impact concret pour l'aéroport de Charleroi a été clairement exposé dans la déclaration de Ryanair, à savoir un gel et une réduction de la croissance à Charleroi en raison de la succession rapide de nouvelles charges et contraintes, qui ont neutralisé, en quelques mois, son avantage compétitif sans trajectoire d'adaptation progressive.

C'est un risque concret de voir Ryanair se développer dans d'autres aéroports. Cependant, je veux rester optimiste quant à la tournure de ce dossier et j'attends la position définitive du Gouvernement fédéral. La Wallonie fera valoir les intérêts des aéroports régionaux auprès du Fédéral.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'apprécie énormément votre attitude, parce qu'à un moment donné, il faut siffler la fin de la récréation par rapport à des décisions fédérales qui impacteront nettement moins l'aéroport de Bruxelles que celui de Charleroi.

Dès lors, on doit être très attentifs à cette taxe et au fait que Ryanair retire des avions, mais on sait que, dans l'évolution du modèle, ils manqueront d'avions, ils les positionneront ailleurs. Dès lors, je suis plutôt inquiet par rapport à une concurrence qui viendrait de l'aéroport de Lille.

Pour le reste, on doit être très attentif et continuer à mettre la pression sur le Fédéral pour ne pas faire tout et n'importe quoi et, si on le fait, de le faire au niveau européen.

**Question orale
de Mme Isabella Greco
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le détachement d'agents de la police
fédérale de l'aéroport de Charleroi vers
l'aéroport de Bruxelles-National »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le détachement d'agents de la police fédérale de l'aéroport de Charleroi vers l'aéroport de Bruxelles-National ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre, je vais m'aligner sur les propos de mon collègue, on a déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, j'attire votre attention depuis des mois sur la problématique préoccupante des sous-effectifs au niveau de la sécurité à l'aéroport de Charleroi, mais surtout sur le prélèvement de ces agents pour d'autres zones, comme Bruxelles-National. Les alertes continuent à arriver du terrain, je vous les relaie.

Vous reconnaissez la réalité de la situation, vous me dites que vous prendrez les dispositions nécessaires. Pourtant, encore aujourd'hui, au moment où l'on se parle depuis quelques jours, des agents de la police fédérale de l'aéroport de Charleroi sont à nouveau détachés au profit de l'aéroport de Bruxelles-National. Selon mes informations, on parle de deux agents par pause, de six agents par jour, alors que les équipes de Charleroi fonctionnent déjà dans un contexte de sous-effectifs importants.

Cette décision est évidemment complètement injuste, incompréhensible, et ce, d'autant plus, selon mes informations, qu'elle s'impose aux agents qui n'ont pas le choix de refuser ou d'accepter ce détachement.

Comment peut-on, d'un côté, prétendre prendre des mesures pour renforcer la sécurité de l'aéroport de Charleroi et, dès qu'on en a l'occasion, crier que c'est un des plus gros outils stratégiques de la Région wallonne et, d'un autre côté, continuer à prélever au sein des effectifs déjà insuffisants ?

Madame la Ministre, confirmez-vous que ces agents sont bien prélevés de l'aéroport de Charleroi vers l'aéroport de Bruxelles-National ? Si oui, combien ? Mes chiffres sont-ils bons ? Pour quelle durée ? Comment justifiez-vous cette décision alors que la situation des effectifs est problématique, alors que vous le savez, alors que le ministre Quintin le sait, alors que l'on rentre dans une période critique de vacances scolaires ?

Compte tenu de ces éléments, pouvez-vous me donner la garantie que la sécurité au niveau de l'aéroport de Charleroi est optimale, surtout vu l'affluence qui va arriver par rapport aux vols de vacances ? Disposez-vous d'une évaluation qui pourrait objectiver la situation sur les conséquences de ces détachements ?

Enfin, quels engagements concrets avez-vous pris, depuis la dernière fois qu'on a eu l'occasion d'en parler, auprès des autorités fédérales afin que l'aéroport de Charleroi cesse d'être utilisé comme une variable d'ajustement pour compenser les difficultés rencontrées ailleurs ? Considérez-vous qu'il est normal qu'un aéroport régional stratégique pour la Wallonie continue à être ainsi dépouillé de ses moyens humains, alors que ses besoins ne cessent de croître ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la police fédérale a mis en place un plan de détachement pour renforcer le contrôle frontière à l'aéroport de Bruxelles-National. Dans ce cadre, des renforts journaliers renforcent LPA BruNat.

L'ensemble des unités de la police aéronautique, ainsi que d'autres unités de la police fédérale, participe à ce plan, à l'exception de la LPA Gosselies. Il s'agit bien de la Direction de la police aéronautique de l'aéroport de Gosselies. En effet, il a été tenu compte de la situation de l'unité et, à ce titre, elle ne fournit pas ce renfort.

Ainsi, les effectifs policiers opérant à Charleroi ne sont pas détournés au bénéfice de l'aéroport de Bruxelles-National et au détriment de l'aéroport wallon.

Cependant, il est vrai que, dans le cadre des missions d'éloignements, il a été demandé à la LPA Gosselies de fournir, cinq jours par semaine en journée, deux membres du personnel avec brevet « escorteurs » pour accomplir des tâches liées aux éloignements.

Ce renfort, qui ne bénéficie pas directement à l'aéroport de Bruxelles-National, mais qui s'effectue pour une mission spécifique de police, est également demandé aux autres unités LPA ayant, dans leur effectif, des brevetés escorteurs.

Par ailleurs, cet appui fait l'objet d'une évaluation pour déterminer son maintien – ou non – durant les mois de juillet et août ou de l'orienter en cas de nécessité opérationnelle particulière. Il va de soi que les impératifs opérationnels de LPA Gosselies, et de l'aéroport de Charleroi, sont pris en compte dans ce cadre.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – C'est hallucinant, Madame la Ministre. J'entends de votre bouche que ce n'est pas pour telle mission ou telle mission, mais qu'il y a quand même un prélèvement des agents au niveau de Charleroi, alors que l'on en parle depuis des mois et que vous me dites qu'il n'est pas normal de déforer l'aéroport de Charleroi. Vous savez que ce dernier est en sous-effectif humain au niveau de sa sécurité. Quand va-t-on bouger ? Quand il y aura un incident mortel et que l'on se dira : « Si l'on avait su » ?

Je vous relaie bien volontiers toutes les problématiques du terrain ; si vous ne voulez pas en tenir compte, il n'y a pas de souci, vous en assumerez les conséquences. Charleroi n'est ni une ville ni un aéroport de seconde zone. Je le dénonce clairement et fermement ici : il n'est pas question que l'on prenne encore des agents de la Ville de Charleroi. Elle a aussi ses difficultés et sa réalité de terrain. Or, ce que l'on est en train de faire, c'est déforer une ville. Cela, il faudra l'assumer le jour où il y aura un problème.

Question orale

**de Mme Veronica Cremasco
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la transparence des activités de fret à
Liege Airport »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la transparence des activités de fret à Liege Airport ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, le rapport 2025 publié par le collectif « Stop Alibaba & Co » met en lumière plusieurs zones d'ombre concernant les activités de fret à Liege Airport. Selon les données analysées, 17 % des vols de fret seraient liés à la Chine et 5,2 % à Israël. Toutefois, aucune information détaillée n'est accessible au public concernant la nature des marchandises transportées, leur provenance précise ou leur destination finale.

Cette absence de transparence intervient dans un contexte marqué par plusieurs controverses : révélations de fraudes douanières, soupçons d'importation de produits issus de colonies israéliennes illégales – faut-il le dire ? –, transit de marchandises contrefaites ainsi que procédures judiciaires récentes liées à d'éventuels transports d'armes via la Belgique.

Par ailleurs, les auteurs du rapport indiquent ne disposer d'aucune donnée concernant les flux de marchandises transitant par l'aviation privée, alors que les contrôles douaniers de ce secteur apparaissent particulièrement difficiles à évaluer.

Quelles informations le Gouvernement wallon détient-il concernant la nature, le volume et l'origine des marchandises transitant par Liege Airport ? Quels mécanismes de contrôle permettent de garantir le respect des réglementations douanières, commerciales, environnementales et internationales applicables aux marchandises transportées via l'aéroport de Liège ?

Le Gouvernement dispose-t-il d'informations permettant d'identifier d'éventuelles importations de produits issus de colonies israéliennes ou de marchandises faisant l'objet de restrictions particulières ? Quels contrôles spécifiques sont réalisés sur les vols de l'aviation privée transportant du fret et quelles mesures allez-vous mettre en place afin d'améliorer la transparence de ces activités ?

Envisagez-vous de publier régulièrement des données agrégées relatives aux flux de marchandises transitant par Liege Airport afin de renforcer l'information du public et la confiance des citoyens dans les dispositifs de contrôle existants ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, s'agissant du rapport évoqué, il convient tout d'abord de souligner que ses auteurs ne peuvent être considérés comme neutres à l'égard de l'aéroport et de son développement, qu'ils contestent par différentes voies. Dès lors, les conclusions formulées doivent être appréhendées avec toute la prudence requise. L'activité de Liege Airport consiste à mettre à disposition une infrastructure aéroportuaire au bénéfice de compagnies aériennes, des opérateurs d'assistance en escale et des acteurs logistiques.

En ce qui concerne l'information accessible, les données relatives au vol sont publiques et sont disponibles en ligne sur le site fids.liegeairport.com. Elle permet à toute personne intéressée de procéder à des analyses détaillées, notamment par compagnie, destination, provenance ou par tranche horaire. En revanche, Liege Airport n'intervient ni dans le transport ni dans la manutention des marchandises. L'aéroport ne dispose dès lors d'aucune information quant au contenu des aéronefs. Cette information relève des opérateurs concernés et des autorités douanières.

Par ailleurs, l'aéroport de Liège, comme toute plateforme aéroportuaire du pays, est soumis à l'ensemble des règles belges, européennes et internationales applicables en matière de transport de marchandises. Toutefois, les contrôles douaniers, fiscaux et sanitaires ne relèvent pas de la compétence de la Région wallonne, mais bien des autorités fédérales et, le cas échéant, européennes.

S'agissant plus spécifiquement des marchandises faisant l'objet de restrictions, notamment dans le cadre de sanctions, d'embargo, d'obligations de licences ou de règles d'origine, leur identification et leur contrôle relèvent de procédures douanières et des autorités légalement habilitées qui effectuent les contrôles requis, disposent des pouvoirs d'enquête, de ciblage, de vérification et, le cas échéant, de saisie, voire de poursuites.

Enfin, aucun vol n'échappe aux règles en vigueur. Les vols relevant de l'aviation d'affaires ou de l'aviation générale, lorsqu'ils transportent des marchandises soumises à déclaration ou à autorisation, sont soumis aux mêmes obligations légales que les autres opérateurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je commencerai par dire que je n'ai pas apprécié cet élément de sape de neutralité des données factuelles que je vous ai transmises, peu importe leurs auteurs en fait. Ces données que je vous relayais et les propos qu'ils tenaient sont des données factuelles. On se serait bien passé de la petite remarque de début.

Sur la conclusion de ce que vous dites, il y a un vrai manque de transparence. On n'a aucune information, et vous n'avez pas l'air spécialement déterminée à ce que nous puissions en avoir plus. Or, c'est un problème éminemment grave en termes de société et de démocratie.

Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les vols depuis ou vers des bases militaires à Liege Airport »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les vols depuis ou vers des bases militaires à Liege Airport ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, j'espère que vous pourrez davantage m'éclairer sur ces vols, sur leur transparence, et sur toutes les données dont nous estimons devoir disposer.

Le rapport de 2025 publié par le collectif « Stop Alibaba & Co » – toujours par les mêmes auteurs qui, dans le cadre de ce que je viens vers vous, relaient des données complètement objectivables et leur soi-disant non-neutralité ne me semble pas un argument pour ne pas donner d'informations –, qui est fondé sur l'analyse des données de trafic aérien de Liege Airport, indique qu'au moins 64 vols ont été effectués durant l'année 2025 depuis ou vers des bases militaires. Parmi ceux-ci figurent 44 vols liés à des bases situées dans les pays du Golfe, dont 11 vols opérés par la Qatar Emiri Air Force ainsi que trois vols en provenance de la base militaire israélienne de Nevatim.

Ces vols suscitent des interrogations légitimes quant à la nature de ces opérations, à leur cadre juridique ainsi qu'aux marchandises éventuellement transportées. Ils s'inscrivent également dans un contexte où des questionnements ont déjà été soulevés concernant le transit de matériel militaire via Liege Airport.

Dès lors, Madame la Ministre, le Gouvernement wallon dispose-t-il d'informations concernant la nature et l'objet des vols effectués depuis ou vers des bases militaires qui transitent par Liege Airport ?

Si je vous pose cette question, c'est parce que je pense que le Gouvernement doit en disposer. Je ne suis évidemment pas du tout satisfaite de la réponse à ma question précédente qui dit que l'on n'en dispose pas et que l'on ne sait pas. Il faut en disposer.

Quelles informations sont disponibles concernant les vols, en provenance de la base militaire israélienne de Nevatim, identifiés en 2025 ? Quels sont les mécanismes de contrôle mis en œuvre lorsqu'un vol militaire ou exploité par une force armée étrangère atterrit à Liege Airport ou en décolle ? Comment les autorités compétentes s'assurent-elles du respect des législations belges, européennes et internationales

relatives au transport de matériel militaire, de munitions ou d'autres biens stratégiques ?

Enfin, le Gouvernement wallon envisage-t-il de renforcer la transparence – c'est de cela qu'il s'agit – relative aux vols militaires transitant par le territoire wallon, notamment par la publication de données ou de rapports permettant d'informer le Parlement et les citoyens ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, je viens de le rappeler encore : Liege Airport n'intervient pas dans le transport ni dans la manutention des marchandises. À ce titre, l'aéroport n'a pas de connaissance du contenu des aéronefs qui transitent. Comme l'ensemble des plateformes aéroportuaires belges, Liege Airport est tenu de respecter les réglementations belges, européennes et internationales qui s'appliquent au transport de marchandises, et Liege Airport s'y conforme strictement.

En ce qui concerne les compétences institutionnelles, la Région wallonne est responsable de l'octroi des licences relatives à l'importation, l'exportation et le transit d'armes, de matériel militaire, de biens à double usage, dans les limites fixées par le cadre légal. En revanche, les matières liées à l'aviation, aux autorisations de vol, aux opérations militaires, aux contrôles douaniers ou encore aux marchandises dangereuses relèvent des autorités fédérales compétentes. Il en découle que le simple passage d'un vol à l'aéroport de Liège sans déclaration de transit douanier sur la marchandise ne nécessite aucune licence wallonne. L'obligation d'obtenir une licence dépend de la nature des biens transportés et de la nature du mouvement, c'est-à-dire sa qualification douanière ou non, d'importation, d'exportation ou de transit. Enfin, comme le prévoit la loi spéciale du 8 août 1980, l'autorité fédérale reste pleinement compétente pour les mouvements relevant de la défense ou de la police.

Lorsqu'un dossier relève de la compétence régionale, il est introduit par un opérateur wallon – le fournisseur, le transitaire ou le destinataire – et examiné au cas par cas par les services du Gouvernement, sur la base des réglementations nationales, européennes et internationales, incluant notamment les régimes d'embargos, les sanctions internationales, les considérations liées aux droits humains et à la non-prolifération et au risque de détournement d'usage. Je vous invite à interroger le ministre-président, en charge de cette matière, si vous souhaitez disposer d'informations plus précises sur le sujet des procédures d'octroi de licences.

Par ailleurs, lorsqu'un vol est de nature militaire et est effectué par ou pour une autorité étrangère, une

autorisation spécifique des autorités fédérales compétentes, notamment la Défense et les Affaires étrangères, est requise. S'agissant plus spécifiquement des vols mentionnés dans votre question, en provenance de la base militaire de Nevatim, deux vols à l'arrivée ont été identifiés. Ceux-ci étaient opérés par la compagnie Challenge et relevaient de vols de repositionnement. Ces vols avaient en outre un statut civil et non militaire.

Je rappelle que l'arrêté royal du 18 janvier 2026 interdit désormais le survol de l'espace aérien belge, ainsi que les escales techniques pour les aéronefs transportant du matériel militaire à destination d'Israël et des territoires palestiniens occupés.

Enfin, en matière de transparence, il me semble que publier des rapports concernant tous les vols militaires atterrissant ou décollant du territoire wallon – en ce compris les aérodromes militaires présents sur le territoire, tel que Florennes ou Beauvechain – entraînerait un risque à l'égard de la nécessaire confidentialité de décisions militaires ainsi que de la sécurité nationale.

Toutefois, je confirme qu'il existe des rapports publics annuels et des rapports intermédiaires débattus en sous-commission parlementaire, concernant les licences de transfert, d'importation, d'exportation et de transit d'armes ainsi que de produits liés à la défense. Ces rapports ne concernent cependant pas les mouvements militaires en tant que tels, mais bien le commerce de produits liés à la défense. Le traitement des informations relatives aux vols dépend du cadre légal applicable et des compétences respectives des autorités concernées. La Wallonie exerce ses compétences dans le strict respect de ce cadre, tout en veillant à garantir un niveau élevé de contrôle et de conformité aux obligations internationales.

Pour le surplus, différents outils existent déjà pour connaître le passage en temps réel de certains vols, notamment militaires, qui transitent par les aéroports wallons, tel que le logiciel Aerovision, disponible gratuitement sur le site de la SOWAER.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, c'est assez interpellant que vous rappeliez ce qui se fait aujourd'hui et qu'il n'y ait que ces données, fussent-elles publiées par des gens qui peuvent s'opposer sur certains aspects du développement de Liege Airport, aspects que je rejoins complètement. C'est assez étonnant de ne pas vous entendre proactivement dire qu'il y a toute une série de choses qu'il faudrait potentiellement améliorer, notamment un vol de repositionnement. Ce n'est pas anodin par rapport aux législations actuelles et au positionnement européen et belge. Cela m'interpelle complètement.

Je reviendrai vers vous plus avant. Je suis un peu abasourdi du manque de proactivité par rapport à cela et du manque de volonté de respecter certaines législations qui devraient être en vigueur, comme le non-transit par notre aéroport de certains vols destinés à l'armée israélienne, notamment.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 35 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

Question orale

de **M. Laurent Devin**

à **Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,**
sur « le suivi du permis d'environnement de
l'aéroport de Charleroi un an après sa
délivrance »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi du permis d'environnement de l'aéroport de Charleroi un an après sa délivrance ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, il y a près d'un an, vous présentiez le permis d'environnement destiné à encadrer les activités de BSCA. Nous avons longuement débattu de sa mise en œuvre au sein de cette Commission, notamment à l'occasion de la présentation de vos projets de décret.

À chaque fois, j'ai rappelé que les aéroports constituaient des outils importants pour l'économie wallonne, mais que leur développement ne pouvait s'envisager sans une prise en compte réelle des riverains et de l'environnement. C'est la raison pour laquelle je souhaite vous interroger, un an après la délivrance du permis, afin d'en dresser un premier état des lieux. Si l'on veut jouer sur la date, c'était le 22 juillet, mais soyons de bon compte : on ne se verra pas le 22 juillet.

En juillet dernier, vous indiquiez que la condition du permis relative au suivi de la qualité de l'air serait monitorée par l'ISSeP et par un comité de l'air – je vous cite – « encore à instituer ». Ce comité de l'air a-t-il été

constitué ? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en présenter les premières conclusions ?

Toujours concernant le respect de l'environnement, vous indiquiez qu'en matière de qualité des eaux, un comité du rejet des eaux avait été institué afin de vérifier le respect des conditions du permis. Un an après, quels résultats ce comité a-t-il permis de dégager ?

Le permis prévoit également que BSCA et la SOWAER doivent se tenir à la disposition de toute commune située dans le plan de développement à long terme qui solliciterait la tenue d'une réunion de suivi du permis. Combien de réunions ont-elles été organisées à ce jour ? De manière générale, les communes concernées sont-elles satisfaites de la méthode de concertation mise en place jusqu'à présent ? Un an après la délivrance du permis, ne serait-il pas opportun de réunir les élus locaux afin d'envisager collectivement des pistes d'amélioration sur le suivi du permis et la concertation avec les territoires concernés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, un an après la délivrance du permis de l'aéroport de Charleroi, plusieurs éléments de suivi peuvent en effet être précisés. S'agissant tout d'abord du comité Air, celui-ci est bien prévu dans le permis, mais son calendrier est directement lié aux campagnes de mesures qui doivent être menées préalablement.

Ces campagnes doivent, en effet, débiter au plus tard le 1^{er} décembre 2026 et se déroulent sur une période de deux ans, avec des mesures réparties en été et en hiver sur trois sites. Des rapports sont attendus en 2028 et en 2029. La première réunion du comité n'interviendra qu'au plus tard six mois après la fin de ces campagnes, soit fin 2029. Il est normal qu'aucune conclusion formelle ne soit encore disponible à ce stade.

Cela étant, le rapport annuel de l'ISSeP, présenté au comité d'accompagnement réunissant les représentants des communes, conclut que les mesures réalisées durant l'année 2025 à proximité de l'aéroport montrent que les valeurs obtenues sont similaires à celles obtenues dans les stations de mesure situées dans les centres-villes. La concentration en NOx – les oxydes d'azote – est inférieure au niveau de l'aéroport de Charleroi par rapport au centre-ville, bien que ces composés aient pu avoir été mis partiellement en évidence comme provenant de l'activité de l'aéroport. Aucune retombée d'hydrocarbure n'est détectée.

En ce qui concerne la qualité des eaux. Un comité spécifique a bien été mis en place. Une première réunion s'est tenue en septembre 2025, et une deuxième le 25 juin 2026.

En matière d'amélioration de la qualité des eaux, des changements ont déjà été effectués, tant du côté de BSCA que du côté d'IGRETEC. La refonte de la capacité de la station d'épuration de l'aéroport est en cours, afin d'être capable de traiter les eaux issues du nombre de passagers croissant. Cela concorde avec une des recommandations de l'étude d'incidences sur l'environnement.

Il y a aussi le placement d'une pompe par IGRETEC qui permet d'éviter le déversement du contenu des égouts de Ransart dans le Tintia et la refonte en voie de finalisation du système de traitement des eaux glycolées, additionnée d'un système supplémentaire de purification.

S'agissant ensuite des relations avec les communes, il ressort des informations reçues que ni la SOWAER ni BSCA n'ont été sollicités pour l'organisation d'une réunion de suivi. La mise en place d'un outil en ligne destiné à assurer le dialogue avec les riverains et à rendre disponibles les informations relatives aux nuisances et à l'activité aéroportuaire, tel que prévu dans le permis, est en cours de déploiement. À ce stade, nous ne disposons pas d'éléments qui permettent d'évaluer le niveau de satisfaction des communes quant aux modalités de concertation mises en place.

Je rappellerai également qu'il existe déjà un cadre de concertation via le comité d'accompagnement, dont la mission est précisément de réunir les différents acteurs, dont les élus locaux, autour du suivi des activités de l'aéroport.

Par ailleurs, BSCA se déclare disposé à fournir aux communes toutes les informations qu'elles souhaiteraient obtenir concernant l'exécution des permis.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

On va être d'accord : un an après, on ne peut encore rien évaluer. Le comité Air n'est pas en place et les mesures ne sont pas encore prises. Vous signalez qu'il n'y a pas encore eu de réunion de suivi et que, au plus tôt, on y verra réellement plus clair en la matière en 2029.

Question orale
de M. Laurent Devin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le suivi de la note annoncée avant l'été sur
la politique actionnariale des aéroports
wallons »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la note annoncée avant l'été sur la politique actionnariale des aéroports wallons ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, dans une récente interview consacrée aux files d'attente à l'aéroport de Zaventem, le ministre de l'Intérieur a appelé la Flandre à consentir les investissements nécessaires dans les infrastructures de l'aéroport. Il a également indiqué que les bénéfices de l'aéroport ne devaient pas être affectés uniquement à la distribution de dividendes, invitant ainsi à privilégier l'investissement dans la qualité du service. Le ministre de l'Intérieur, c'est M. Bernard Quintin, un membre émérite du Mouvement réformateur, votre parti.

Ses déclarations font écho à nos débats concernant l'aéroport de Charleroi. Nous avons évoqué à plusieurs reprises les files d'attente, les investissements nécessaires en matière de sûreté et de sécurité, ainsi que la politique de dividendes de BSCA. En 2025, ces dividendes s'élevaient à plus de 21 millions d'euros.

Le ministre de l'Intérieur vous a-t-il fait part d'une attente similaire concernant l'aéroport de Charleroi, à savoir que les actionnaires de BSCA prennent pleinement leur part dans les investissements nécessaires pour améliorer la gestion des flux et la qualité du service ? Partagez-vous l'analyse selon laquelle les difficultés rencontrées dans les aéroports doivent également conduire à interroger le niveau d'investissement consenti par leurs actionnaires ? Le Gouvernement entend-il encourager, voire demander, une forme de modération dans la distribution des dividendes lorsque des investissements importants sont nécessaires ?

Le 7 avril dernier, vous nous faisiez part de votre ambition de déposer une note au Gouvernement concernant la politique actionnariale des aéroports wallons avant l'été. C'est l'été ! Avez-vous tenu votre délai ? Si oui, pouvez-vous nous dire concrètement comment vous comptez renforcer l'ancrage des actionnaires privés dans les sociétés de gestion des aéroports wallons, tout en veillant à conserver une maîtrise quant aux décisions, aux intérêts stratégiques et au maintien des mécanismes de régulation garants de l'emploi, de l'environnement et du respect du cadre de

vie des riverains, comme vous y invite la Déclaration de politique régionale ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je n'ai été saisie ni directement ni indirectement par le ministre fédéral de l'Intérieur d'une demande comparable à celle qu'il a adressée à la Région flamande concernant l'aéroport de Bruxelles-National. Cela étant, les déclarations du ministre Quintin rappellent une réalité que nous partageons : la qualité de service dans un aéroport repose sur une responsabilité collective. Les performances d'une plateforme aéroportuaire dépendent à la fois des investissements de l'exploitant, de l'action des autorités publiques compétentes et de l'adaptation des infrastructures aux évolutions du trafic et des exigences réglementaires. À cet égard, l'aéroport de Charleroi poursuit un important programme d'investissement et plusieurs projets structurants sont en cours ou à l'étude afin d'améliorer la fluidité des parcours passagers, de renforcer la sûreté et d'adapter les infrastructures à l'évolution du trafic aérien.

On a déjà évoqué à plusieurs reprises la construction de cette fameuse infrastructure temporaire qui, depuis plusieurs semaines maintenant, permet un accueil plus efficient des passagers et améliore les conditions de travail des services. Les services de sûreté ont également fait l'objet d'un suivi rapproché ces derniers mois. BSCA prend ses responsabilités et continuera de les prendre avec la mise en œuvre de son *masterplan*.

La répartition de la prise en charge de ces futurs investissements doit reposer sur un principe clair : chaque acteur prend en charge les investissements correspondant à ses responsabilités et à ses compétences. Ainsi, l'exploitant doit assumer les investissements liés au développement de son activité économique, tandis que l'intervention publique se limite aux missions qui relèvent de l'intérêt général ou des compétences régionales.

La politique des dividendes, je le rappelle, relève des actionnaires. Pour autant, il est plus que légitime d'examiner l'équilibre entre la rémunération du capital et les besoins d'investissement à long terme de l'infrastructure. C'est notamment dans cet esprit que le Gouvernement analyse l'évolution de la gouvernance des outils aéroportuaires wallons. Comme indiqué lors de la Commission parlementaire du 16 juin dernier, la stratégie globale de la Wallonie à cet égard sera arrêtée avant l'été – l'été parlementaire, on se comprend, l'été commençant effectivement le 21 juin, comme vous l'avez dit. Les balises de cette stratégie sont bien celles exprimées dans la DPR.

En d'autres mots, il convient de réduire la dépendance de nos outils aéroportuaires aux subventions publiques – on en a déjà beaucoup parlé – et d'en renforcer la professionnalisation grâce à l'expertise des actionnaires privés. La Wallonie devant conserver les leviers nécessaires à une croissance équilibrée entre les structures, des échanges ont lieu avec certaines parties concernées et se poursuivent. Vous comprendrez que je ne communique pas au-delà du cadre posé à ce stade.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Votre sourire lorsque vous lisez votre réponse veut tout dire. Vous parlez de l'été, mais qui sommes-nous, vous et moi, pour remettre en question l'été, qui commence bien le 21 juin ?

Quoi qu'il en soit, je prends acte de votre réponse et je note que l'été parlementaire va commencer un peu plus tard – on va dire à partir du 21 juillet. C'est à partir de ce moment-là que vous déposerez votre note. J'y serai attentif.

Question orale

de M. Laurent Devin

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la mise en place de la tarification incitative pour les compagnies aériennes à l'aéroport de Charleroi »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la mise en place de la tarification incitative pour les compagnies aériennes à l'aéroport de Charleroi ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, le permis d'environnement encadrant les activités de BSCA, délivré en juillet 2025, impose à l'aéroport de mettre en place, dès 2026, une tarification variable des redevances aéroportuaires, dite *Green Fee*. Votre chance, c'est que l'année 2026 court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Vous avez encore tout le temps, si ce n'est déjà fait. Cette mesure doit notamment encourager les compagnies à renouveler leur flotte afin de recourir à des avions moins bruyants et moins polluants. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

Un an après la délivrance du permis, quel bilan tirez-vous de la mise en œuvre de cette tarification variable ? A-t-elle déjà eu une influence concrète sur le comportement des compagnies aériennes opérant à Charleroi ? L'approche incitative de cette mesure doit être saluée, car faire évoluer les comportements des

compagnies et des voyageurs constitue une piste intéressante : plus un opérateur pollue, plus il contribue ; plus le trajet se rapproche d'un saut de puce, plus la contribution peut être élevée.

Concernant les voyageurs – c'était l'un des objectifs initiaux de la taxe à l'embarquement adoptée en 2022 –, dans le cadre des discussions que votre Gouvernement mènera avec le Premier ministre au sujet de cette taxe durant l'été, envisagez-vous de défendre une modulation de celle-ci afin qu'elle retrouve un véritable caractère incitatif ?

Plus globalement, ne serait-il pas envisageable qu'une partie du produit de cette taxe soit affectée à la transition environnementale du secteur aérien, notamment pour soutenir les investissements permettant de réduire les nuisances sonores et les émissions liées aux activités aéroportuaires ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, l'*environmental fee*, comme il est appelé, est toujours en phase d'adoption, dans le respect des règles établies par l'article 5bis du décret du 23 juin 1994, relatif à la création et l'exploitation de l'aéroport et de son arrêté d'exécution du 8 septembre 2011, qui porte exécution de cet article 5bis.

Ainsi, l'application de l'*environmental fee* sera décidée en 2026 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027. Nous ne pouvons dès lors pas en tirer de conclusion. Notons que la tarification environnementale présente un caractère évolutif en ce qu'elle prévoit des seuils de renouvellement progressivement plus exigeants pour les compagnies aériennes, ainsi que des pénalités croissantes et indexées. Relativement à la modification de la taxe d'embarquement décidée par le Gouvernement fédéral, je ne peux que constater la perte de son caractère environnemental, plus précisément, comme on l'a évoquée tout à l'heure.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je tiens à remercier Mme la Ministre pour sa réponse. Je resterai attentif.

(M. Cloquet, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale

de M. Olivier Maroy

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avancement d'un gestionnaire de réseau de distribution unique (GRDU) en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avancement d'un gestionnaire de réseau de distribution unique (GRDU) en Wallonie ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, nous évoquons régulièrement, dans cette Commission, les difficultés de raccordement rencontrées par certaines entreprises, la saturation de portions du réseau électrique ou encore les problèmes de décrochage des onduleurs. Ces situations illustrent les défis auxquels notre réseau est aujourd'hui confronté et qui devraient malheureusement encore s'accroître avec l'électrification croissante de bon nombre d'usages au quotidien.

Dans le même temps, certaines dépenses engagées par des gestionnaires de réseau ont suscité récemment des interrogations quant à la priorité accordée aux investissements dans les infrastructures. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a fait le choix d'avancer vers un gestionnaire de réseau unique, afin de disposer d'une vision plus cohérente des investissements nécessaires au renforcement du réseau à l'échelle de la Wallonie.

Récemment, le directeur général de Resa a réaffirmé son opposition à cette orientation, la qualifiant de « dangereuse » et de « coûteuse ». Il estime que les actionnaires de Resa devraient mettre la main au portefeuille et allonger 120 millions d'euros. Ils estiment dès lors que les GRD actuels sont en mesure de relever seuls les défis à venir.

Lors de notre précédente Commission, Madame la Ministre, vous indiquiez que les difficultés liées à la saturation du réseau confortaient votre conviction que « le modèle actuel avait vécu », selon vos termes, et qu'une approche davantage régionale était devenue nécessaire. Je partage entièrement ce point de vue.

Les déclarations récentes de la direction de Resa modifient-elles, d'une quelconque manière, l'analyse du Gouvernement, sachant qu'il y aura bien sûr une nécessité d'avoir un minimum de concertation avec les GRD, ou bien confortent-elles la nécessité de poursuivre cette réforme ? Quels éléments conduisent aujourd'hui le Gouvernement à considérer qu'un gestionnaire de réseau unique constitue la réponse la plus adaptée aux défis de la transition énergétique et du renforcement des réseaux ?

Puisque la direction de Resa prétend le contraire, je vous propose de réaffirmer votre mantra : cette réforme permettra-t-elle de garantir que les moyens des GRD seront prioritairement consacrés au renforcement des infrastructures au bénéfice des citoyens et des entreprises ?

Enfin, le consultant mandaté par le Gouvernement pour réaliser une étude approfondie sur cette importante réforme vous a transmis ses premières analyses. Elles sont, en ce moment, examinées au sein de votre cabinet. Que pouvez-vous éventuellement nous en dire à ce stade ? Je sais qu'il y a quelques semaines, un autre collègue avait également essayé d'en savoir plus. Bon, vous n'aviez pas de réponse, mais quand on vous jette par la porte, il n'est pas interdit de revenir par la fenêtre. Quelles sont les principales étapes à franchir à présent pour concrétiser cette importante réforme ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, vous reliez deux réalités que nous évoquons régulièrement :

- d'une part, les tensions concrètes que connaît le réseau, à savoir difficultés de raccordement, saturation et décrochages d'onduleurs ;
- d'autre part, les interrogations légitimes sur l'usage des moyens par les gestionnaires de réseau.

Ces deux aspects renvoient à une même question de fond : disposons-nous aujourd'hui de la bonne organisation pour relever les défis de l'électrification et de la transition ? Ma conviction, que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer devant vous, est que le modèle actuel a vécu et que c'est désormais à l'échelle régionale que ces défis doivent être pensés.

J'ai entendu les déclarations récentes de la direction de Resa. Il est naturel que chaque opérateur défende sa structure, son savoir-faire et son ancrage. Cela dit, selon mes informations, elles ne représentaient que la position du CEO de la structure. Je m'en suis déjà ouverte en séance plénière. Je ne mésestime nullement la qualité du travail accompli par les gestionnaires actuels, en ce compris Resa. Cependant, permettez-moi d'être claire : la question posée par cette réforme n'est pas celle de la compétence des opérateurs existants, mais celle du modèle d'ensemble.

Or, les difficultés mêmes que vous citez – la saturation, les files d'attente au raccordement et les décrochages d'onduleurs liés aux contraintes de tension, j'ajouterais l'absence d'un service uniforme – sont précisément les symptômes d'un paysage fragmenté qui peine à porter une vision intégrée du territoire wallon. Pour donner un exemple qui lie les deux, je mentionnerai les contrats de raccordements flexibles.

Ceux-ci viennent d'être validés par la CWaPE – le régulateur – pour ORES et Resa. Néanmoins, sans structure unique, il n'y a aucune garantie que les contenus de ces contrats soient les mêmes d'un gestionnaire à l'autre, ce qui complexifie le paysage wallon pour les acteurs qui veulent se raccorder.

Les déclarations de Resa ne modifient en rien l'analyse du Gouvernement. Si je dois être honnête, elles la confortent, car elles illustrent que le débat reste centré sur la défense des structures, alors qu'il devrait porter sur l'intérêt des usagers et la cohérence régionale.

Les raisons qui font du gestionnaire unique la réponse la plus adaptée tiennent toutes à la nature des défis que nous devons relever :

- la planification. Anticiper et traiter la saturation suppose une vision d'ensemble du territoire ainsi qu'une capacité à arbitrer les priorités d'investissement et à éviter les incohérences et les redondances. Un acteur unique est en mesure de porter cette vision, tandis qu'une mosaïque d'opérateurs, par construction, le pourra beaucoup plus difficilement ;
- la capacité d'investissement elle-même. Les investissements de demain seront de moins en moins du simple tirage de câbles et de plus en plus du numérique. Cela suppose des outils de pilotage, jumeaux numériques, systèmes d'information, permettant de localiser, d'anticiper les contraintes du réseau et d'y répondre, y compris en mobilisant la flexibilité là où elle est moins coûteuse qu'un renforcement physique.

Ces investissements, lourds et spécialisés, sont très difficiles à soutenir avec de petites structures. La mutualisation à l'échelle wallonne paraît opportune. Un cadre unique, numérique et régional, serait le meilleur véhicule pour cela.

La garantie que les moyens iront prioritairement au renforcement des infrastructures est le cœur de votre préoccupation, et je la partage entièrement. La réforme peut y répondre de plusieurs manières.

Premièrement, par la clarté de la gouvernance. Une distinction nette entre activités régulées et non régulées rend l'ensemble plus lisible et le contrôle bien plus facile. On voit où vont les moyens et à quoi ils servent.

Deuxièmement, par la professionnalisation de l'actionnariat. Il faut un actionnaire en mesure de jouer pleinement son rôle et de challenger l'outil sur son efficacité, sa discipline de coûts et la pertinence de ses dépenses. C'est précisément l'absence d'un tel aiguillon qui nourrit aujourd'hui certaines des interrogations que vous mentionnez.

Troisièmement, par les économies d'échelle. Rationaliser les fonctions ainsi que mutualiser les choix techniques et les équipements sont autant de moyens libérés des frais de structure dupliqués pour être

réorientés vers ce qui compte, à savoir le réseau lui-même.

Quatrièmement, par le pilotage. La DPR prévoit la mise en place d'indicateurs de performance et de délais de rigueur, évalués périodiquement et faisant l'objet d'un rapport au conseil d'administration. Ces indicateurs porteront aussi sur l'effort d'investissement et la qualité du service rendu, de sorte que la priorité aux infrastructures ne soit pas une intention, mais une obligation mesurée et suivie.

En somme, loin d'opposer la réforme de gouvernance et l'urgence des investissements, je considère que la première est la condition de la seconde. C'est en clarifiant qui pilote, qui investit et selon quelle vision que nous garantissons que les moyens des gestionnaires soient prioritairement consacrés au renforcement des réseaux, au bénéfice des citoyens et des entreprises. Cette réforme n'est pas une fin en soi, elle est le levier d'une gouvernance des réseaux moderne, équitable et à la hauteur des défis de la transition.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir défendu avec conviction ce en quoi vous croyez et que je partage, d'autant que le passé ne plaide pas pour le maintien du morcellement actuel. Je rappellerai deux éléments.

Tout d'abord, il y a quelques semaines à peine, des GRD – l'un en particulier – faisaient les gros titres de la presse pour avoir acheté des tables lors de bals de bourgmestres. Ce sont des petits arrangements entre amis que l'on croyait d'un autre âge. Ensuite, il y a plus longtemps encore, pour avoir participé à la Commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Publifin, je rappellerai quand même qu'un GRD avait consacré les bénéfices tirés de son activité de GRD, tant pour le gaz que pour l'électricité, à l'achat de journaux dans le sud de la France. Voilà ce que l'on a fait avec cet argent au lieu de l'investir dans la modernisation du réseau.

On est confrontés aujourd'hui à des défis énormes, et, comme vous, je pense qu'il est temps de faire passer l'intérêt des usagers avant le maintien de structures. Je suis totalement aligné sur les objectifs que vous poursuivez.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale

de Mme Anne-Catherine Goffinet

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les conséquences de la vague de chaleur de juin 2026 et l'adaptation de la Wallonie face aux changements climatiques »

Question orale

de Mme Anne-Catherine Goffinet

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'augmentation de la consommation électrique liée à la climatisation »

Question orale

de Mme Alice Bernard

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'adaptation des logements face aux canicules »

Question orale

de Mme Alice Bernard

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'impact des climatiseurs sur le réseau et le climat »

Question orale

de M. Stéphane Hazée

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la canicule »

Question orale

de Mme Anne Lambelin

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'adaptation climatique du bâti wallon aux vagues de chaleur »

Question orale

de Mme Anne Lambelin

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la feuille de route annoncée du PACE 2026 »

Question orale

de Mme Anne Lambelin

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les data centers confrontés aux vagues de chaleur »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- Mme Goffinet, sur « les conséquences de la vague de chaleur de juin 2026 et l'adaptation de la Wallonie face aux changements climatiques » ;
- Mme Goffinet, sur « l'augmentation de la consommation électrique liée à la climatisation » ;
- Mme Bernard, sur « l'adaptation des logements face aux canicules » ;
- Mme Bernard, sur « l'impact des climatiseurs sur le réseau et le climat » ;
- M. Hazée, sur « les mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la canicule » ;
- Mme Lambelin, sur « l'adaptation climatique du bâti wallon aux vagues de chaleur » ;
- Mme Lambelin, sur « le suivi de la feuille de route annoncée du PACE 2026 » ;
- Mme Lambelin, sur « les *data centers* confrontés aux vagues de chaleur ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser ses questions.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la vague de chaleur que nous connaissons actuellement dans notre pays constitue un nouveau rappel de la réalité du dérèglement climatique. Ces épisodes de chaleur extrême deviennent plus fréquents, plus intenses, avec des conséquences concrètes, notamment sur la santé des citoyens, les conditions de travail, la disponibilité de la ressource en eau, l'agriculture ou encore les infrastructures.

Face à cette situation, votre homologue au niveau fédéral, M. Jean-Luc Crucke, a récemment indiqué son intention d'organiser une réunion consacrée aux changements pratiques provoqués par le dérèglement climatique. Cette initiative souligne l'urgence d'une approche transversale et coordonnée de l'adaptation.

Cette réunion interfédérale qui réunit différents cabinets ministériels se tiendra demain, le 1^{er} juillet. Plusieurs d'entre eux ont confirmé leur présence à cette réunion, notamment, au niveau wallon, le cabinet du ministre en charge de l'Environnement et celui du ministre en charge du Territoire et de la Mobilité. Le ministre-président bruxellois aurait également confirmé sa présence, tout comme celui du ministre fédéral de l'Agriculture. La Flandre aura également des représentants lors de cette réunion.

Dans ce contexte, Madame la Ministre, allez-vous répondre positivement à cette invitation visant à définir, avec vos homologues, les mesures qui se veulent transversales et nécessaires face à ce dérèglement climatique ? Confirmez-vous dès lors la présence de votre cabinet à cette réunion interfédérale ?

Quelles mesures spécifiques avez-vous mises en place pour faire face à la vague de chaleur que l'on connaît actuellement et qui s'annonce encore dans les prochains jours ?

Quelles priorités souhaitez-vous porter dans ce cadre afin de renforcer la résilience et l'adaptation de la Wallonie aux épisodes de chaleur extrême, aux sécheresses et aux autres événements climatiques de plus en plus fréquents ?

Plus largement, où en est-on dans la mise en place de la stratégie wallonne d'adaptation au changement climatique ? Quels nouveaux leviers le Gouvernement entend-il mobiliser pour accélérer cette adaptation des territoires, des infrastructures et de nos services publics ?

Ma deuxième question porte sur l'augmentation de la consommation électrique liée à la climatisation. Il est vrai que les épisodes de chaleur extrême se multiplient et s'intensifient sous l'effet du changement climatique. Face à ces températures, de plus en plus de ménages, d'entreprises, de bâtiments publics se tournent vers la climatisation pour préserver leur confort et leur santé. Selon plusieurs analyses relayées récemment dans la presse, cette hausse rapide du recours à la climatisation entraîne une augmentation significative de la demande d'électricité lors des pics de chaleur. Ce phénomène exerce une pression supplémentaire sur notre réseau électrique et peut contribuer à renchérir le coût de l'électricité aux heures de forte consommation. Plus largement, nous pouvons imaginer que le réchauffement climatique favorise l'installation de climatiseurs dont l'utilisation accroît à son tour les besoins énergétiques et, indirectement, les émissions associées lorsque l'électricité n'est pas entièrement décarbonée.

Face à ce phénomène, le Gouvernement wallon dispose-t-il d'une évaluation de l'évolution du recours à la climatisation dans les bâtiments résidentiels, mais aussi le tertiaire et le public en Wallonie ? Quels impacts anticipez-vous sur la consommation électrique lors des épisodes de fortes chaleurs, mais aussi sur la gestion des pics de la demande ? Dans le cadre de la stratégie wallonne d'adaptation au changement climatique, quelles mesures souhaitez-vous privilégier pour réduire le besoin à la climatisation active, notamment à travers l'isolation, la conception des bâtiments, la végétalisation des espaces urbains ou encore l'ombrage ? Enfin, comment le Gouvernement entend-il concilier la nécessaire protection des citoyens lors des épisodes de chaleur extrême avec, d'une part, l'objectif de maîtrise de la consommation énergétique et, d'autre part, de réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser ses questions.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, ce sont deux questions qui n'ont pas tout à fait le même

objet, mais je vais en profiter pour les poser toutes les deux dans la foulée.

La première concerne l'adaptation des logements aux canicules. À l'heure où j'ai écrit la question la semaine dernière, il faisait plus de 35 degrés en Belgique. On commence à peine l'été et c'est déjà la deuxième vague de chaleur dans notre pays. Le réchauffement climatique et ses conséquences négatives sont là.

Jusqu'à présent, les politiques de rénovation des logements consistent surtout à adapter le logement au froid pour en diminuer la consommation d'énergie : isolation du toit, meilleurs châssis, et cetera. Cependant, avec les canicules qui s'accumulent, vivre dans un logement qui est non pas une passoire énergétique, mais une bouilloire énergétique, a aussi d'importantes conséquences sur les conditions de vie. En tant que ministre du Climat et du Logement, quelles mesures prenez-vous ou allez-vous prendre pour améliorer les logements face à la chaleur excessive ?

Ma deuxième question concerne l'impact des climatiseurs sur le réseau électrique et sur le climat. Un phénomène préoccupant est actuellement à l'œuvre. Face aux pics de chaleur, l'utilisation massive des climatiseurs fait bondir la demande d'électricité en soirée, ce qui tire les prix du marché de gros vers le haut et sollicite des centrales au gaz plus polluantes. Les experts prévoient que ces épisodes caniculaires – et donc ce recours à la climatisation – vont s'intensifier avec le dérèglement climatique, créant un véritable cercle vicieux : plus on se refroidit, plus on réchauffe la planète, plus on fait flamber les prix.

Comment analysez-vous cette situation et ces prévisions ? Ne craignez-vous pas que cette crise de la réfrigération pénalise à moyen terme l'ensemble des consommateurs, y compris ceux qui n'ont pas de climatiseurs, en faisant grimper les moyennes du prix des contrats variables ? Quelles sont vos projections sur l'impact de cette tendance sur le réseau et sur la facture des Belges dans les années à venir ?

J'en arrive au deuxième volet de mon questionnement. Quelles adaptations énergétiques faut-il envisager en urgence ? Face à ce constat, quelles mesures comptez-vous prendre pour briser ce cercle vicieux ? Envisagez-vous des actions pour maîtriser la demande en pointe, encourager des solutions de refroidissement passif ou des alternatives ou encore renforcer notre production décarbonée pour ne pas dépendre des centrales au gaz lors de ces pics de chaleur ?

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, nous avons fait face à une canicule exceptionnelle en intensité, en longueur et en précocité, puisque nous

n'étions qu'au mois de juin. Ce n'était pourtant pas une surprise, s'agissant de la conséquence directe et documentée du dérèglement climatique en cours, qui va en s'amplifiant, avec des conditions extrêmes, qui vont certainement devenir plus dures encore dans les années à venir. C'est aujourd'hui une certitude. Nous avons été frappés que les Gouvernements concentrent leur communication sur des conseils, certes, bienvenus ou élémentaires, comme mettre un chapeau, boire de l'eau, téléphoner à ses grands-parents. Le ministre fédéral de la Défense s'est, quant à lui, enfoncé dans le déni le plus irresponsable en se réjouissant presque de la situation qui lui permettait de se trouver au bord de sa piscine et de son barbecue.

Vous avez la chance qu'une étude majeure a pu être conduite en Wallonie sur le diagnostic des vulnérabilités et sur la stratégie d'adaptation. Vous étiez là à l'ouverture du colloque qui permettait que les conclusions soient rendues publiques en mai 2025. Cette Commission a d'ailleurs pu prendre connaissance de la somme spectaculaire de données cartographiées qui ont pu être établies par les meilleurs experts de notre Région pour avoir une série de recommandations concrètes pour les pouvoirs publics afin de faire face aux conséquences du dérèglement climatique.

Ces recommandations concernent de nombreux domaines, de l'agriculture à l'économie, en passant par l'aménagement du territoire, la politique de l'eau ou les politiques de l'énergie, du climat et du logement. Vous êtes spécialement concernée en tant que ministre du Climat.

Nous avons été surpris par les conseils du Gouvernement. Il y a cette forme de silence, puis des événements assez invraisemblables, comme ce refus manifeste de répondre à une invitation, pourtant extrêmement minimaliste, du ministre fédéral du Climat. J'ai pu lire, ce matin, la fin de non-recevoir adressée par M. le Ministre-Président Dolimont à cet égard.

Bref, il est important de faire le point avec vous sur le suivi. Comment le Gouvernement a-t-il abordé son action à court terme par rapport à cette vague de chaleur, à cette canicule exceptionnelle ? La politique, ce n'est pas seulement le court terme – j'y reviens tout de suite –, mais c'est également prendre en compte des souffrances, des inégalités territoriales liées au contexte de vie de chaque personne, puisque cet événement, comme d'autres événements climatiques dramatiques précédemment, rappelle à chaque fois que nous ne sommes pas égaux face à ceux-ci.

Pouvez-vous, en outre, faire état de l'avancement concernant la mise en œuvre des recommandations que j'évoquais au sein du Gouvernement et la stratégie d'adaptation ? Le ministre-président, que j'ai interrogé, il y a quelques jours, un peu avant la canicule, à ce sujet, m'a indiqué que la stratégie d'adaptation serait

établie en fin d'année. Je l'ai alerté directement par rapport au conclave 2027 parce qu'il ne s'agirait pas que l'on perde encore un an dans cet enjeu. Quelles mesures à court terme, à moyen terme, à long terme, mettez-vous en place pour faire face à ces vagues de chaleur extrême ?

Il y a également l'enjeu des passoires qui deviennent des bouilloires. On a là la politique de l'isolation qui, lorsqu'elle est bien pensée, peut permettre de rencontrer en même temps les deux enjeux. Je pense notamment à l'isolation du toit.

Je ne reviens pas ici sur l'enjeu des primes. Par contre, je veux vous interroger sur le décret relatif à la performance énergétique des bâtiments – j'en termine, Monsieur le Président –, puisqu'il a été adopté en grande pompe au mois de décembre par le Gouvernement, en dernière lecture. Il y a maintenant six semaines, à la moitié du mois de mai, nous pensions l'avoir. Aujourd'hui, en commission – on avait d'ailleurs parlé en Conférence des présidents –, il n'est pas là. Où est ce décret, alors même qu'une performance énergétique des bâtiments bien menée peut permettre de répondre à la fois aux passoires et aux bouilloires ?

Je remercie M. le Président pour la minute en plus.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin pour poser ses questions.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, comme l'ont dit mes collègues, on traverse une période de forte chaleur. Ici, on a traversé cette période, puis on nous annonce d'autres périodes de canicule à venir. Ce n'est pas anodin du tout. Ce n'est pas non plus un simple phénomène météorologique. Cela nous rappelle assez brutalement que le dérèglement climatique n'est plus seulement une menace lointaine, mais qu'il affecte déjà nos logements, notre santé, nos infrastructures, notre consommation énergétique et l'organisation aussi de nos politiques publiques.

Je vais vous interroger sur trois aspects.

Le premier enjeu est celui du bâti. Les épisodes de chaleur extrême – on le sait, c'est documenté largement – vont se multiplier. Une étude de la KU Leuven alerte d'ailleurs sur le risque croissant de surchauffe des logements. À terme, une part importante du parc résidentiel belge pourrait être concernée. Cette réalité impose de ne plus penser la rénovation uniquement comme un outil de performance énergétique hivernale, comme cela a été le cas pendant des années. On a pensé à la rénovation des logements sous l'angle du froid, c'est-à-dire que l'on a passé notre temps à mieux isoler, consommer moins de chauffage, réduire les factures, et cetera. C'était indispensable.

C'est bien sûr toujours fondamental, mais aujourd'hui, cela n'est plus suffisant. On le voit, un

logement mal adapté, mal ventilé, sans protection solaire, mal isolé aussi contre la chaleur, situé dans des quartiers trop minéralisés, peut vite devenir complètement invivable en été. Malheureusement, cela n'a pas été faute de vous avertir régulièrement. Ce sont souvent les mêmes publics qui sont exposés : les personnes âgées, les enfants, les personnes malades, les familles modestes, les allocataires sociaux, les ménages qui vivent dans des logements vétustes ou sous les toits. On en a énormément parlé, car, pour certains, apparemment, ce n'est pas un problème dans des habitations de quartiers souvent plus denses et moins végétalisés.

Votre collègue, M. Coppieters, s'est exprimé à propos de cette vague de chaleur. Il parle d'une véritable crise sanitaire, au même titre que le covid était une crise. Cela fait plusieurs années qu'on le dit : le réchauffement climatique, la transition climatique, nous sommes face à une crise essentielle. Votre collègue souligne que la première ligne tient, mais il pointe aussi un manque de vision et la nécessité de limiter les dégâts. Cette alerte doit être entendue : la canicule n'est pas seulement une question de température, c'est une question de santé publique, de logement, d'aménagement du territoire et de justice sociale.

La climatisation, on en a aussi beaucoup parlé avec mes collègues, ne peut pas malheureusement devenir la réponse aux canicules. Refroidir par climatisation sans rénover l'enveloppe du bâtiment serait une impasse sociale, énergétique et environnementale :

- sociale, parce que tous les ménages n'ont pas les moyens de s'offrir et de s'équiper en clim ;
- énergétique, parce que cela augmente la pression sur le réseau ;
- environnementale, parce que, finalement, avec la clim, on ne règle que les symptômes, mais pas les causes du problème.

La Wallonie doit anticiper : rénovation, protection solaire, ventilation, matériaux adaptés, végétalisation, toiture rafraîchissante et réfléchissante. La Wallonie doit absolument prendre les devants et surtout penser aux publics les plus vulnérables. On pense aux publics dans les logements sociaux, les bâtiments publics, les écoles, les crèches, que l'on a vu se débrouiller vaillamment, en essayant de mettre des couvertures de survie sur leurs fenêtres, des locaux de sieste des enfants, et cetera. Les maisons de repos et les quartiers populaires sont aussi concernés. Tous ces lieux doivent être les premiers concernés par une stratégie d'adaptation aux vagues de chaleur.

Quelle place accordez-vous à l'adaptation aux vagues de chaleur dans la stratégie climatique wallonne ? Disposez-vous d'une cartographie des logements les plus vulnérables à la surchauffe estivale, en particulier dans le parc public et dans les quartiers denses ?

Comment la Wallonie identifie-t-elle les logements les plus exposés pour anticiper les risques sanitaires, sociaux et énergétiques liés au réchauffement climatique ? Le confort d'été sera-t-il intégré dans les audits, la prime Rénopack, les programmes de rénovation du logement public et les constructions neuves ?

Comment comptez-vous éviter que la réponse aux canicules repose essentiellement sur la clim ? Quels moyens budgétaires spécifiques seront mobilisés pour adapter le bâti wallon aux vagues de chaleur ?

J'en viens au PACE 2026, j'ai déjà abordé ce sujet avec vous, notamment dans l'ajustement budgétaire qui vient de passer. Lors de notre dernier échange, vous indiquiez qu'une deuxième feuille de route 2026 du PACE serait prévue très prochainement. Vous précisiez qu'un tableau de bord serait annexé à la décision du Gouvernement, sans pouvoir communiquer de date précise, si ce n'est que cela devait intervenir « tout prochainement ». Nous y sommes et l'urgence climatique exige autre chose que des annonces « toutes prochaines ». Elle exige un pilotage clair, public, mesurable et contrôlable. Le Parlement doit pouvoir suivre l'exécution du PACE à travers des indicateurs précis : mesures, budget, délais, responsables, publics cibles, résultats attendus, effets sur les émissions, sur l'adaptation, sur la santé des ménages et sur le territoire.

On a tous et toutes lu la presse hier et ce matin. Jean-Luc Crucke, votre collègue au Fédéral, a appelé à un plan d'action interfédéral face aux événements climatiques extrêmes. Il rappelle dans cet appel que le climat ne connaît pas de frontières linguistiques et propose de moderniser les alertes canicules, de renforcer le système BE-Alert, de créer un réseau de lieux de fraîcheur, de déployer davantage de points d'eau potable, de protéger les travailleurs exposés et d'accélérer l'adaptation thermique du patrimoine public.

Que voit-on dans la presse ce matin ? Une fin de non-recevoir de notre ministre-président, Adrien Dolimont. J'avoue ne pas comprendre parce que j'entends qu'il y a des dissonances entre le discours des Engagés et le discours du MR sur cette initiative, mais les gens ne comprennent pas que l'on ne parle pas d'une seule voix. Le Fédéral tend manifestement la main. J'aimerais avoir des explications par rapport à ce que l'on a pu lire dans la presse ce matin, à cette fin de non-recevoir. Il était indiqué qu'il ne fallait pas se précipiter. Je ne comprends pas. On est face à une crise, les gens ont souffert avec cette vague de chaleur. On nous annonce une autre vague de chaleur et on lit qu'il ne faut pas se précipiter alors qu'un ministre fédéral tend la main, ce n'est pas tous les jours que cela arrive. J'avoue que je suis perplexe.

Cette question est d'autant plus importante que le débat climatique est aujourd'hui attaqué politiquement. On a tous et toutes vu les déclarations de Francken, un

ministre fédéral, qui s'assume carrément climatosceptique sur les réseaux sociaux. En plus, il y a d'autres présidents de partis, notamment votre président de parti, qui plaident pour empêcher ou reporter les règles européennes comme ETS2, RED III, PEB IV. Dans la presse, ils qualifient le Green Deal d'irréaliste, d'injuste, d'irresponsable et carrément d'inutile. Votre président de parti tient un discours qui est plus que dangereux, surtout dans le climat que l'on connaît actuellement. S'il ne nie pas toujours frontalement – parce que ce n'est pas politiquement correct – le dérèglement climatique, il conteste quand même systématiquement tous les instruments qui permettent de répondre à cette dérégulation du climat.

L'inaction climatique aura un coût en santé publique, en infrastructures, en énergie, en productivité, en agriculture, et cetera, et surtout en aggravation des inégalités.

Sur le PACE, ce sont mes questions habituelles. La feuille de route 2026 a-t-elle été adoptée par le Gouvernement ? Le tableau de bord est-il finalisé ? Sera-t-il transmis au Parlement ? Pourrions-nous avoir des objectifs chiffrés ? Des mesures spécifiques du PACE sont-elles spécialement mises en place pour les vagues de chaleur ?

M. le Président. – Il faut conclure, Madame Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Président, je suis vraiment désolée, mais j'ai encore une question sur les *data centers*.

M. le Président. – On a dit neuf minutes, Madame Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Toutes mes excuses, me permettez-vous simplement de poser ma question sur les *data centers*, sans quoi je la poserai en dehors ?

M. le Président. – Allez tout de suite aux questions, parce que, pour le développement, tout le monde connaît ce qu'est un *data center*.

Mme Anne Lambelin (PS). – Non, les gens qui nous suivent en ligne ne savent pas ce que c'est.

M. le Président. – C'est le règlement, Madame Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Président, c'est un débat important.

M. le Président. – Oui, mais tout est important, je suis désolé.

Mme Anne Lambelin (PS). – Ne me parlez pas comme cela.

M. le Président. – Je veux bien être souple. Je vous parle comme cela parce que vous faites de la résistance. Je fais appliquer le règlement.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je vais demander une interruption si vous me parlez comme cela, Monsieur le Président. Je suis navrée.

M. le Président. – Comment me parlez-vous aussi ? Il faut un peu s'interroger.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je suis navrée, ce sont des questions essentielles.

M. le Président. – La question n'est pas que ce soit essentiel ou pas. Chaque député trouve que ses questions sont essentielles.

Mme Anne Lambelin (PS). – On a ici un mini débat, j'ai des questions à poser sur les *data centers*.

Je me suis excusée de ne pas avoir vu le compteur. On perd du temps. Me permettez-vous de poser ma question sur les *data centers* ?

M. le Président. – Allez directement aux questions, si vous le voulez bien.

Mme Anne Lambelin (PS). – Non, je vais développer. Je suis désolée, je ne vais pas définir ce qu'est un *data center*, mais c'est essentiel, sinon je la pose en dehors du débat. Je veux bien la poser en dehors du débat.

M. le Président. – Non, tout le monde a joué le jeu de grouper ses questions. Vous aviez neuf minutes. Je vous fais remarquer gentiment que vous êtes arrivée au terme, et c'est vous qui montez dans les tours. Je ne comprends pas.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Président, je me suis excusée gentiment, c'est vous qui êtes monté dans les tours. Excusez-moi, mais c'est un débat essentiel. On perd du temps.

M. le Président. – La question n'est pas que ce soit essentiel ou pas, Madame Lambelin. Bien sûr que c'est essentiel, mais il y a plein de thématiques qui le sont.

Mme Anne Lambelin (PS). – On a perdu énormément de temps ce matin. Je suis suppléante dans cette Commission.

M. le Président. – Mais c'est quoi cet argument ?

Mme Anne Lambelin (PS). – J'attends cet après-midi pour poser mes questions. J'ai une question sur les *data centers*. Puis-je poser ma question ?

M. le Président. – Allez-y !

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, la canicule nous rappelle que l'adaptation climatique ne

concerne pas seulement les logements ou le bâtiment public, comme cela vient d'être évoqué, cela concerne aussi nos infrastructures critiques. Je parle des infrastructures numériques.

Les *data centers* sont de grands consommateurs d'électricité, notamment pour leur refroidissement. L'Agence internationale de l'énergie indique que la part du refroidissement peut représenter 7 % ou 30 % de leur consommation totale, selon leur efficacité. Dans un contexte où la demande mondiale des *data centers* pourrait plus que doubler d'ici 2030, la Wallonie doit anticiper leur impact sur son réseau, en particulier lors des épisodes de fortes chaleurs.

On est face à une double tension : d'un côté, la numérisation, l'intelligence artificielle, les services du cloud, et cetera, de stockage qui progresse extrêmement rapidement ; de l'autre, il y a, avec ces *data centers*, encore de nouvelles pressions sur nos réseaux, notamment lors des pics climatiques comme ceux que l'on a connus.

M. le Président. – Madame Lambelin, pouvez-vous venir aux questions proprement dites ?

Mme Anne Lambelin (PS). – Je suis aux questions, Monsieur le Président, si vous me le permettez.

M. le Président. – Vous allez arrêter de vous comporter comme si...

Mme Anne Lambelin (PS). – Je suis désolée, mais on a fait, on a décidé...

M. le Président. – Maintenant, c'est terminé. Je suis désolé, mais vous exagérez. Je vous ai dit de poser votre question, d'aller tout de suite aux questions, mais vous faites tout le développement. Il y a un règlement : c'est trois minutes.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je me suis excusée, parce que mes questions étaient, en effet, longues.

M. le Président. – Il faut couper le micro de Mme Lambelin. Vous ne respectez rien.

Mme Anne Lambelin (PS). – Si l'on n'avait pas joint mes questions en mini débat, j'aurais pu poser mes questions individuelles.

M. le Président. – Je trouve votre attitude déplorable.

Mme Anne Lambelin (PS). – Moi aussi, je suis désolée, mais je n'accepte pas, Monsieur le Président, vous me parlez mal.

M. le Président. – Avec M. Hazée, je lui ai fait signe qu'il était arrivé à la fin, il a gentiment écourté son propos. Vous ne respectez pas le règlement. Ce n'est pas acceptable de se comporter de cette manière. Je vous ai

gentiment demandé de clôturer, et vous êtes montée au baobab.

Mme Anne Lambelin (PS). – On va revisionner la vidéo de cette conférence. Monsieur le Président, c'est vous qui êtes monté dans les tours directement. Je suis désolée, mais je devais normalement poser mes questions de manière individuelle. On a joint cela pour gagner du temps.

M. le Président. – Cela ne change rien : 3+3+3, cela fait toujours 9, qu'on les sépare ou pas.

Mme Anne Lambelin (PS). – Si je dépassais de 30 secondes sur chaque question, vous ne m'auriez pas coupé de la sorte, Monsieur le Président.

M. le Président. – N'importe quoi !

Mme Anne Lambelin (PS). – J'aurais aimé avoir l'avis de Mme la Ministre.

M. le Président. – Madame Lambelin, il y a un règlement. Je vous demande de bien vouloir accepter que le président est là pour le faire respecter.

Mme Anne Lambelin (PS). – Il y a un incident ici. La manière dont vous me parlez est un incident, Monsieur le Président.

M. le Président. – Vous ne respectez pas. J'en ferai état à la Conférence des présidents.

Mme Anne Lambelin (PS). – Moi aussi.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Monsieur les Députés, les projections climatiques disponibles pour la Wallonie comme pour les autres régions d'Europe montrent que les vagues de chaleur deviendront plus fréquentes, plus longues et plus intenses dans les prochaines décennies. Les centres urbains seront particulièrement touchés sous l'effet des îlots de chaleur urbains, qui amplifient localement les températures et qui augmentent les risques sanitaires pour les populations les plus vulnérables.

Ces résultats confirment que la chaleur constitue un des principaux défis climatiques auxquels la Wallonie devra faire face au cours des prochaines décennies. Les impacts attendus concernent non seulement la santé des populations les plus vulnérables, mais aussi le logement et l'organisation des villes, les infrastructures ou encore de nombreux secteurs économiques. Les analyses réalisées pour la Wallonie dans le cadre de l'étude de vulnérabilité montrent que 5 % environ de la population est aujourd'hui exposée à un aléa modéré à très élevé lié à la chaleur. Cette proportion pourrait atteindre près de 30 % dans un monde à plus deux degrés de

réchauffement et près de 87 % dans un monde à plus trois degrés de réchauffement.

À plus deux degrés, cette exposition concerne prioritairement les centres des grandes villes et quelques villes de plus petite taille. À plus trois degrés, elle touche les noyaux villageois, toutes les communes sont concernées. Ces chiffres illustrent le défi auquel notre territoire sera confronté. Face à ces perspectives, l'adaptation constitue une priorité. Il est nécessaire de l'intégrer davantage dans les politiques publiques, qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire, du logement, de la santé ou encore de la gestion des infrastructures.

Vous me demandez à cet égard quelles sont les mesures d'adaptation prévues dans le PACE. Il est exact que le PACE contient un court chapitre sur l'adaptation, mais il ne contient pas de mesures en tant que telles. Le PACE précise que la Wallonie devra se doter d'une stratégie en la matière. C'est ce que nous sommes en train de faire. Les mesures précises relèveront du plan d'action qui l'accompagnera. Cela n'empêche pas diverses autorités, dont la Wallonie depuis les inondations, d'avoir déjà commencé à agir en la matière, même si l'action sur l'adaptation n'en est qu'à ses débuts.

En ce qui concerne le niveau d'intervention, les communes ont en effet un rôle essentiel à jouer lorsqu'il s'agit d'aménager l'espace public et de développer la végétation urbaine ou de lutter contre les îlots de chaleur. Les analyses menées à l'échelle wallonne montrent que la vulnérabilité de la chaleur varie fortement d'un territoire à l'autre, parfois même d'un quartier à l'autre. Disposer d'une connaissance fine de ces vulnérabilités est dès lors essentiel pour cibler efficacement les investissements et les mesures de protection.

La Wallonie met à disposition des pouvoirs locaux le portail Climat, issu de l'étude Vulnérabilité, pour mieux identifier les zones les plus vulnérables et cibler les actions prioritaires. Le développement d'espaces ombragés, la préservation des surfaces perméables et le renforcement de la végétation en milieu urbain figurent parmi les mesures reconnues pour atténuer les effets des fortes chaleurs. Depuis 2021, plusieurs appels à projets dédiés à la création d'espaces verts, au développement des maillages verts et bleus et à la végétalisation des quartiers ont été lancés. À ce jour, ces dispositifs ont permis de mobiliser près de 49 millions d'euros au bénéfice des communes wallonnes. Les communes ont par ailleurs mis en place plus de 500 actions visant l'adaptation au changement climatique, dont 43 concernent le risque de chaleur extrême.

L'adaptation représente, comme vous le précisez, un enjeu économique majeur. Les estimations réalisées pour la Wallonie indiquent que les pertes de productivité liées à la chaleur pourraient atteindre environ 1 milliard d'euros par an dans un scénario de réchauffement

mondial à plus deux degrés. Ces chiffres démontrent également la nécessité de l'action. Cet aspect fera bien l'objet d'un chapitre dans la stratégie et dans le plan d'action.

Madame Goffinet, en termes de mesures mises en place pour faire face très concrètement à la vague de chaleur actuelle, mes compétences ne relèvent que peu des aspects liés à la gestion de crise. Je vous invite pour cela à davantage vous tourner vers le ministre-président ou le ministre wallon de la Santé pour les questions de santé publique. Les mesures de très court terme doivent toutefois s'accompagner d'actions structurelles visant à réduire durablement la vulnérabilité du territoire wallon aux fortes chaleurs. C'est davantage sur ces questions que mes responsabilités interviennent.

La Wallonie disposera très bientôt pour ce faire d'un cadre d'action via la stratégie et son plan d'action. Cette stratégie s'articulera autour de sept enjeux, à savoir la biodiversité, l'eau et les sols, l'agriculture, les villes, les entreprises et l'économie, le social et la santé ainsi que les infrastructures. Pour chacun des sept enjeux, des analyses ont été effectuées, mettant en évidence les principaux constats issus de l'étude, qui propose une série d'objectifs stratégiques.

Dans un souci de transversalité et d'appropriation par les acteurs concernés, une phase de concertation approfondie a été organisée avec les administrations et les organismes parastataux compétents. Sept ateliers thématiques, dédiés aux enjeux identifiés, ont été organisés au cours du mois de mai 2026. Ces échanges ont permis de confronter les analyses initiales et les propositions du prestataire aux réalités de terrain et d'enrichir substantiellement les propositions.

Les travaux avancent, conformément au rétroplanning validé par le Gouvernement, le 6 novembre dernier. Une première validation des orientations stratégiques par le comité de pilotage est prévue dans le courant de l'été 2026. La finalisation d'une première version de la stratégie wallonne et de son plan d'action est attendue pour le dernier trimestre 2026, en vue de sa présentation au Gouvernement.

À propos de l'invitation du ministre Crucke, la Wallonie s'est montrée, dès les premiers échanges sur les incendies de forêt en mai 2025, totalement disponible pour une collaboration sur les questions d'adaptation, dans le respect des compétences et des travaux en cours de chacun, les mesures d'adaptation étant très largement du ressort des Régions et des pouvoirs locaux. Nous avons précisé au ministre Crucke les avancées de la Wallonie dans le cadre des travaux sur la stratégie et avons proposé que les conclusions de ces travaux puissent, dès leur disponibilité, être partagées pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie interfédérale. Les priorités que nous porterons dans ce cadre seront, bien logiquement, celles de notre stratégie.

Monsieur Hazée, face à la situation actuelle, des réponses immédiates sont mises en œuvre via diverses compétences et dispositifs, comme le plan Forte Chaleur et Pics d'ozone. Pour les mesures à moyen et long termes, comme vous le signalez, les enseignements de l'étude de vulnérabilité démontrent également la nécessité d'une action plus structurelle – c'est ce à quoi nous travaillons –, visant à renforcer l'intégration de l'adaptation dans l'ensemble des politiques publiques, notamment via cette stratégie et ce plan wallon d'adaptation. Les enseignements du diagnostic de vulnérabilité constituent évidemment un socle essentiel pour l'action publique. Ils permettent d'identifier les principaux risques auxquels la Wallonie sera confrontée, les secteurs et territoires les plus vulnérables et les mesures prioritaires permettant de renforcer la résilience du territoire face aux conséquences du changement climatique.

Madame Bernard, la question du logement est au cœur de cet enjeu. Pendant longtemps, nos politiques de rénovation se sont naturellement concentrées sur la protection contre le froid et sur la performance énergétique hivernale. Les épisodes de chaleur extrême nous obligent aujourd'hui à intégrer davantage la question du confort et de la surchauffe des bâtiments. Les travaux réalisés montrent que notre parc résidentiel a principalement été conçu pour faire face au froid et qu'il est particulièrement vulnérable aux vagues de chaleur. Il rappelle également que, en Wallonie, seuls les bâtiments résidentiels neufs sont aujourd'hui soumis à une réglementation relative à la surchauffe. Or, les projections climatiques pour la Wallonie indiquent une augmentation marquée de la fréquence, de l'intensité et de la durée des vagues de chaleur. Les analyses montrent également une augmentation importante de l'exposition de la population à la chaleur dans les prochaines décennies.

L'objectif n'est pas de répondre systématiquement aux vagues de chaleur par un recours accru à la climatisation. Les analyses disponibles soulignent qu'une généralisation de cette solution aurait des conséquences importantes sur les consommations énergétiques et qu'elle pourrait contribuer à accentuer à la fois la surchauffe dans certains espaces urbains et les problèmes de congestion au niveau des réseaux. L'enjeu est de concevoir notre territoire de manière plus résiliente face aux températures extrêmes. C'est précisément ce à quoi nous nous attelons dans l'établissement de cette future stratégie d'adaptation et de son plan d'action.

En ce qui concerne les mesures incitatives, à l'instar du régime d'aide actuel, l'utilisation de certains matériaux isolants biosourcés, qui ont un meilleur déphasage thermique que les matériaux isolants issus de la pétrochimie, sera soutenue dans le régime de soutien à la rénovation. Les systèmes de ventilation permettant une ventilation nocturne intensive seront également éligibles.

Au niveau du logement d'utilité publique, notamment dans le cadre du plan social Climat et du fonds social Climat, les travaux de rénovation de logements seront réalisés de manière à ce qu'aucune rénovation ne génère, par effet de bord, une situation de surchauffe après travaux. Cela suppose aussi un travail de pédagogie auprès des locataires pour adopter les bons usages.

En termes de moyens budgétaires, ceux-ci seront déterminés dans le cadre du régime global de soutien à la rénovation. Pour le logement d'utilité publique, le plan social Climat prévoit un budget de rénovation de 400 millions d'euros. Les montants dévolus au nouveau droit de tirage seront également programmés dans le cadre de la réforme.

Quant au plan d'adaptation, Monsieur Hazée, il ne s'agit pas d'un unique budget dans mes compétences, puisque les mesures vont concerner l'ensemble des ministres du Gouvernement. Ces mesures sont prévues pour qu'une estimation budgétaire soit évaluée dans le cadre du travail actuel. Bien sûr, il conviendra que chaque ministre s'empare de ces questions pour les compétences qui le concernent.

Pour les mesures liées à la rénovation du résidentiel privé, la concertation des acteurs de la construction, concepteurs et entreprises, a eu lieu lors de la rédaction de la note d'orientation relative au régime global de soutien à la rénovation.

Enfin, concernant la question de Mme Lambelin, sur la feuille de route du PACE, bien que l'adaptation et l'atténuation sont complémentaires, je tiens à préciser qu'il y a une différence entre les mesures d'adaptation et celles d'atténuation qui font l'objet de la feuille de route. La feuille de route, c'est précisément sur la question de l'atténuation. Celle-ci va être présentée au Gouvernement très prochainement. Un tableau reprenant les mesures de la feuille de route sera également, comme convenu face à cette Commission, mis à disposition de tous sur le site de l'AWAC. Il s'agira d'un tableau qui reprend les informations permettant de lier chaque mesure à un projet concret, ainsi qu'au statut de mise en œuvre de la mesure en question.

Sur les *data centers*, nous disposons de certains chiffres relatifs aux *data centers* actifs en Wallonie, ainsi qu'aux demandes de raccordement en cours. Cela nous permet d'objectiver le développement du secteur sur le territoire régional. Nous ne disposons toutefois pas, à ce stade, d'une vision précise de leur consommation électrique exacte selon les différents moments de l'année et notamment en période de fortes chaleurs. Sur la question des exigences spécifiques, qu'il s'agisse de l'efficacité énergétique, de la récupération de chaleur, du refroidissement sobre ou des modalités de raccordement au réseau, un groupe de travail a précisément été mis en place sous l'égide de la

ministre-présidence, afin de définir un cadre adapté à ces différents aspects. Je vous confirme que le déploiement des *data centers* est pleinement intégré aux travaux relatifs à la stratégie énergétique wallonne, lesquels alimenteront la composante énergétique du plan Air-Climat-Énergie et, à travers celle-ci, son articulation avec la stratégie d'adaptation.

M. le Président. – Je rappelle le règlement, que je suis chargé de faire respecter : même s'il peut y avoir un petit peu de souplesse, ce sera une minute de réplique par question. Madame Goffinet, vous aviez deux questions. C'est mathématique, cela fait deux minutes de réplique.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Tout d'abord, c'est vrai que c'est important de travailler sur cette stratégie d'adaptation. Vous l'avez annoncée pour fin de cette année. C'est important qu'on puisse l'avoir, qu'elle soit partagée.

En ce qui concerne les mesures d'action et d'adaptation de la Région wallonne, vous soulevez le fait que la Région wallonne y a travaillé et a envoyé l'ensemble des informations et sa stratégie au Gouvernement fédéral, plus particulièrement au ministre chargé du Climat, pour que ce soit intégré dans une stratégie interfédérale. Cependant, la canicule ne se limite pas aux frontières d'une région ou d'une autre, ou même aux frontières d'un pays, mais à l'échelle de nos pays. Il me semble que c'est aussi important de s'unir, de développer des solutions transversales et pragmatiques qui s'inscrivent au-delà des actions d'adaptation et d'atténuation qui sont, comme vous l'évoquez, de compétence de la Région wallonne.

Je voulais répondre plus spécifiquement à cette question parce que, malheureusement, j'ai été retenue dans une autre commission et je n'ai pas eu l'occasion d'entendre Mme la Ministre sur le volet climatisation, mais je lirai attentivement le compte rendu.

M. le Président. – Madame Bernard, pour la réplique ; deux questions, deux minutes.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour la réponse assez élaborée que vous avez pu apporter par rapport aux deux questions que je vous ai posées. J'ai bien entendu la réponse sur l'adaptation des logements et vous avez évoqué certaines initiatives. Cependant, ce que l'on retient, c'est que – ce que je vais vous dire ne va pas vous étonner – vous avez raboté de 60 % les primes à la rénovation pour permettre aux familles de s'adapter aux nouvelles conditions climatiques, que ce soit le froid ou le chaud. À la fin de cette année, vous vous apprêtez à mettre en place un système où il n'y aura presque plus de primes. Ce sera un système, d'après ce que l'on a compris, basé

essentiellement sur des prêts, à l'instar de ce que fait le Gouvernement bruxellois MR-Engagés-PS. La politique ne va pas permettre à toutes les familles, malheureusement, de faire face à ces vagues de chaleur, lesquelles vont s'amplifier dans les années à venir.

Sur la question des climatiseurs et l'impact sur le réseau électrique, vous avez dit que l'on va essayer d'éviter d'avoir recours à la climatisation et l'on va concevoir d'utiliser des matériaux adéquats, de favoriser la ventilation. Puis, vous revenez plusieurs fois sur cette stratégie que vous êtes en train de mettre en place avec le Gouvernement et qui est promise pour la fin de cette année. On fera quand même remarquer que la Conférence de Paris a tiré le signal d'alarme sur le réchauffement climatique en 2015 ; on voit que les Gouvernements qui se sont succédé à la Région et ailleurs peinent vraiment à prendre des mesures efficaces et à long terme.

On peut regretter que le plan du Gouvernement wallon arrivera en fin d'année. On aura l'occasion de revenir sur le débat.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – D'abord, je remercie la ministre de faire état des chiffres de l'étude magistrale initiée par ses prédécesseurs. La menace est là et elle est immense. Le silence et l'apathie du Gouvernement ne sont pas compréhensibles, tout comme votre silence face à des propos souvent délirants de certaines personnalités de votre parti. Vous avez une responsabilité de rappeler que la menace est bien présente.

Ensuite, il faut protéger les citoyens. Cela passe, selon nous, par une amplification et une accélération de la transition écologique. Jusqu'à présent, le Gouvernement a trop souvent fait le contraire.

Par ailleurs, la stratégie est évidemment un rendez-vous important. J'entends les axes proposés. J'insiste sur le fait que des moyens soient déjà prévus au conclave budgétaire 2027, au mois d'octobre. Ce sera bien avant la conclusion de cette stratégie. On ne peut pas attendre le 1^{er} janvier 2028 pour investir en la matière.

Enfin, vous ne m'avez pas répondu concernant la disparition des radars du décret sur la performance énergétique des bâtiments. Il est absolument incompréhensible que ce qui est absolument nécessaire pour lutter contre les passoires et contre les bouilloires ne soit plus à l'ordre du jour, alors même que la Wallonie a un an de retard et que c'est une étape à franchir pour garantir le financement du Plan de relance de la Wallonie.

En nota bene, merci pour la poursuite du soutien aux matériaux biosourcés. Je voulais relever ce point positif.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse.

On vous l'a déjà dit de nombreuses fois, notamment lors des débats sur l'ajustement budgétaire, on remarque toujours une dissonance entre vos discours et les budgets alloués aux politiques de lutte contre le réchauffement climatique, comme les différentes primes Énergie à la rénovation. On constate des coupes dans la politique du logement ainsi que dans les moyens mobilisés pour l'énergie. C'est une logique que l'on observe comme une logique transversale, puisqu'il y a aussi eu des coupes sur la biodiversité, alors que les arbres, les haies et la végétation constituent la climatisation naturelle de l'environnement. On devrait investir doublement dans ces politiques, mais ce n'est pas le cas. Des coupes sont opérées de manière systématique. Pourtant, vous tenez un discours qui a l'air ambitieux et volontaire. On l'a entendu dans vos différentes déclarations, mais force est de constater que cela ne suit pas au niveau des budgets.

L'adaptation climatique ne peut pas juste être une simple annexe de notre politique de lutte contre le réchauffement ; c'est véritablement un axe central. Votre collègue, le ministre Coppieters, dit que l'on se trouve dans une véritable crise. Je pense qu'il a raison. Il y a également un appel du Fédéral à rassembler urgemment sur cette question et sur l'urgence de la crise climatique. Ici, nous sommes encore dans une logique de séparation, de division entre les Régions.

C'est dommage, parce que les gens ne comprennent pas que l'on ne communique pas et que l'on n'agisse pas de concert et d'une seule voix au niveau de l'État. Le climat ne connaît pas de frontières linguistiques.

En plus de cela, on a tous et toutes suivi les discours dangereux du climatosceptique, M. Francken, au niveau fédéral, qui a l'air de trouver cette vague de chaleur rigolo. On va aller dans sa piscine boire des bières. Citons également votre président de parti qui a des discours contre les outils européens de lutte contre le réchauffement climatique. J'attire votre attention, Madame la Ministre : vous êtes ministre du Climat, vous êtes quelqu'un de sérieux, vous avez des études sérieuses, comme l'étude de l'AWAC, qui ont documenté ce qu'il restait à faire sur le territoire et les enjeux actuels. On devrait mieux défendre les moyens et les budgets alloués à cela.

Sur les *data centers*, Monsieur le Président, je reviendrai parce que c'est un sujet essentiel. C'est largement documenté, notamment au niveau fédéral, mais les *data centers* sont le prochain gros enjeu auquel on a affaire et ils ne vont pas améliorer le contexte climatique que nous connaissons.

Sur le PACE, je vous entends souvent dire « très prochainement ». Pour moi, ce n'est pas un calendrier.

J'ai hâte, mais j'aimerais avoir des dates, des budgets et des informations plus concrets et savoir ce qui concerne concrètement la lutte contre le réchauffement climatique dans le PACE.

(Mme Bernard, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Olivier Maroy
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le premier bilan du tarif Impact »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le premier bilan du tarif Impact ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, face à la saturation du réseau électrique, le développement de la flexibilité de la consommation constitue indéniablement un enjeu majeur. En complément des investissements indispensables dans le renforcement du réseau, cette flexibilité doit permettre de mieux utiliser les capacités existantes en incitant les consommateurs à déplacer certaines consommations vers les périodes où le réseau est moins sollicité. C'est dans cette logique que le tarif Impact a été lancé le 1^{er} janvier dernier. Six mois après son entrée en vigueur, les premiers chiffres montrent que son adoption est pour le moins limitée. Selon les données récemment publiées, moins de 1 000 clients d'ORES et moins de 150 clients de Resa ont opté pour ce nouveau tarif de distribution.

Selon la CWaPE, trop peu d'offres commerciales ont été adaptées à ce nouveau tarif par les fournisseurs. Plusieurs acteurs du marché considèrent, quant à eux, que le dispositif reste trop complexe et qu'il ne présente aujourd'hui un réel intérêt que pour les consommateurs disposant d'une certaine flexibilité dans leurs usages électriques et qui, par-dessus le marché, sont de gros ou d'assez gros consommateurs. Ces premiers résultats en demi-teinte m'amènent à dresser avec vous un premier bilan du déploiement de cet outil, qui s'inscrit dans une stratégie plus large visant à développer la flexibilité de la consommation électrique en Wallonie.

Quel premier bilan tirez-vous des six premiers mois de mise en œuvre du tarif Impact ? Ces premiers résultats correspondent-ils aux attentes du Gouvernement ? Partagez-vous l'analyse de la CWaPE selon laquelle le développement encore limité des offres proposées par les fournisseurs constitue aujourd'hui l'un des principaux freins au déploiement de ce tarif ? Le simulateur récemment mis en ligne par la CWaPE constitue une première étape pour mieux informer les

consommateurs. D'autres initiatives sont-elles envisagées avec la CWaPE et les fournisseurs, afin d'encourager davantage de ménages à recourir au tarif Impact ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je partage votre constat de départ : six mois après son entrée en vigueur, le tarif Impact connaît une adoption encore limitée, de l'ordre de 858 clients chez ORES et 121 clients chez Resa. Cependant, je veux le dire d'emblée, ces chiffres ne me surprennent pas et ne traduisent nullement un échec du dispositif. Ils reflètent la conjonction de plusieurs facteurs qui tiennent au calendrier, à l'équipement des ménages et au degré de maturité de la mise en œuvre par les acteurs de marché.

Le premier facteur est le calendrier. Le tarif Impact est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026, simultanément à la révision des plages du tarif bihoraire. Or, cette réforme bihoraire touche un très grand nombre de ménages. C'est sur elle que l'effort de communication, mené par le régulateur, la CWaPE, en collaboration avec le SPW TLPE et les gestionnaires des réseaux, a été délibérément concentré. Il aurait été contre-productif de brouiller ce message prioritaire en y superposant une seconde campagne d'ampleur. Cette discrétion assumée explique pour une part le faible écho rencontré jusqu'ici par le tarif Impact.

Le deuxième facteur tient à l'équipement. Le tarif Impact suppose un compteur communicant actif. Or, le taux de pénétration de ces compteurs avoisine aujourd'hui les 25 à 30 %, soit environ un quart des clients. Tant que ce déploiement se poursuit, le public effectivement éligible demeure mécaniquement restreint.

Le troisième facteur concerne la mise en œuvre technique par les gestionnaires de réseau. La méthodologie tarifaire prévoyait que le tarif Impact puisse s'appliquer tant en régime de comptage R1 – c'est un peu technique, mais c'est le régime par défaut, qui n'exige pas la transmission de données quart-horaires – qu'en régime R3. À ce jour, les adaptations nécessaires, notamment au niveau de la plateforme Atrias, n'ont pas encore été menées à leur terme, de sorte que l'offre en R1 n'est pas encore disponible. Le tarif reste, pour l'heure, ouvert principalement aux consommateurs qui acceptent le régime R3. La CWaPE veille fermement à ce que cette mise en conformité intervienne dans les meilleurs délais.

Le quatrième facteur porte sur les offres des fournisseurs. Le décret du 19 décembre 2025 impose désormais à chaque fournisseur de proposer au moins une offre commerciale dont la structure épouse les

plages du tarif Impact pour en faciliter la compréhension et l'adoption. Cependant, ces offres commerciales ne se construisent pas en quelques semaines ; le *sourcing*, la tarification, la contractualisation et la communication prennent du temps. La CWaPE veille également à ce que les fournisseurs se mettent en conformité dans les meilleurs délais et m'indique que la plupart des fournisseurs se sont déjà conformés au cadre légal.

Vous l'aurez compris, aucun de ces freins n'est de nature structurelle. Mon cabinet restera attentif à l'évolution de l'adoption de cette application dans les mois qui viennent et n'hésitera pas à agir auprès du régulateur, des gestionnaires de réseau ou des fournisseurs, en fonction des besoins qui pourront apparaître.

Enfin, je veux rappeler le sens de cette réforme. Le tarif Impact et le nouveau bihoraire sont des briques importantes d'une stratégie qui vise à inciter les consommateurs à déplacer leur consommation vers des périodes où le réseau est moins sollicité et à alléger la pression sur nos infrastructures, tout en tirant le meilleur parti des capacités existantes. À ce titre, il s'inscrit pleinement dans notre vision de la flexibilité, appelée à jouer un rôle croissant dans l'équilibre du système électrique à moyen et long termes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – De toute évidence, Madame la Ministre, six mois après son lancement, le tarif Impact ne séduit pas les Wallons. Néanmoins, j'ai bien noté votre analyse : vous ne considérez pas que c'est un échec. Toute une série d'éléments explique que ce tarif ne soit pas assez répandu pour l'instant.

Je suis d'accord avec vous, l'entrée en vigueur simultanée du bihoraire et du tarif Impact risquait de brouiller les pistes. Il est vrai que c'est difficile pour les consommateurs de s'y retrouver. J'ai bien noté qu'il y aura des efforts de communication pour soutenir ce tarif Impact.

Rappelons que ce dernier ne s'adresse pas à tout le monde. Il ne faut pas croire que chacun a intérêt à opter pour ce tarif. Il faut être un gros consommateur pour pouvoir déplacer ses consommations. C'est indiqué, par exemple, si l'on a un véhicule électrique.

Il n'y a pas le feu au lac, pour résumer votre point de vue.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale **de M. Chris Massaki Mbaki** **à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du** **Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,** **sur « les enjeux de la possible interdiction de** **certains onduleurs en Europe »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les enjeux de la possible interdiction de certains onduleurs en Europe ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Merci beaucoup, Monsieur le Président. En ce jour de l'indépendance du Congo, nous vous remercions pour votre clémence et votre gentillesse.

Madame la Ministre, les onduleurs jouent un rôle prépondérant...

M. le Président. – Monsieur Massaki Mbaki, pour l'instant, vous vous appelez Yves Evrard. Ce serait pas mal de débader, parce que vous n'aimeriez pas que l'équipe du Congo s'appelle l'équipe du Ghana.

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, les onduleurs jouent un rôle prépondérant dans le réseau de panneaux photovoltaïques. En effet, ils permettent de convertir le courant continu produit par les panneaux en courant alternatif, lequel peut être injecté dans le réseau.

La Commission européenne a pris une mesure importante concernant ces dispositifs, puisqu'elle a décidé, début mai, de suspendre les aides aux projets qui utilisent des onduleurs chinois. La décision se base sur des évaluations menées par des experts de la Commission, qui craignent pour la sécurité du réseau électrique européen.

Ainsi, cette suspension pourrait, à terme, se transformer en interdiction de matériel chinois, russe ou iranien, ce qui pourrait avoir un impact important sur le secteur de l'énergie en Wallonie.

Madame la Ministre, comment la Région wallonne accueille-t-elle cette suspension des aides aux projets utilisant des onduleurs chinois ? Une évaluation des impacts de l'interdiction de certains onduleurs étrangers est-elle prévue ?

Comment le Gouvernement wallon compte-t-il anticiper cette potentielle interdiction ? Des mesures particulières pour assurer la sécurité du réseau énergétique wallon sont-elles étudiées ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, je pense que vous avez posé la question numéro 20. Je le dis quand même et pas la 26. Est-ce juste ?

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – C'est la question 20.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Vous avez posé la question 20.

M. le Président. – Normalement, c'était la 26.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Ce n'est pas grave, je réponds à la 20.

M. le Président. – On répond à la 20. Pour le compte rendu, il s'agit bien de la question sur « les enjeux de la possible interdiction de certains onduleurs en Europe ».

Décidément, aujourd'hui, ce n'est pas ma journée. Si même mes collègues du MR n'écoutent pas ce que je dis, rien ne va plus.

La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la Commission européenne a effectivement adopté, le 1^{er} avril 2026, des orientations dites « intérimaires » visant à encadrer l'utilisation des financements européens dans les projets de technologies propres recourant à des onduleurs fournis par des fournisseurs considérés comme « à haut risque ». Ces orientations s'inscrivent dans une approche plus large de sécurité économique de l'Union européenne et visent à répondre à des risques identifiés, en particulier en matière de cybersécurité, de résilience des infrastructures électriques et de dépendances stratégiques.

Plus précisément, la Commission européenne souligne que les onduleurs, en tant qu'éléments centraux des systèmes de production renouvelable et souvent connectés à distance, peuvent constituer un point de vulnérabilité critique. Parmi les risques identifiés par la Commission figurent la possibilité de perturbation de la production d'électricité, d'accès non autorisé à des données opérationnelles ou encore, dans des scénarios extrêmes, d'interruption du réseau électrique.

Dans ce contexte, la Commission prévoit progressivement :

- le renforcement des exigences en matière de cybersécurité pour l'ensemble des projets concernés ;
- l'exclusion des fournisseurs à haut risque pour les nouveaux projets liés au réseau européen, à partir du 1^{er} novembre 2026, avec des dispositions transitoires pour les projets déjà engagés.

Ces orientations couvrent un large périmètre de projets, incluant les installations solaires, les éoliennes et le stockage d'énergie, et reposent également sur une définition extensive de la notion de « fournisseur à haut risque », incluant les situations de contrôle direct ou indirect par des entités relevant de juridictions identifiées comme présentant des risques en matière de cybersécurité.

Enfin, il convient de souligner que la Commission européenne encourage explicitement les États membres à s'aligner sur ces orientations dans leurs propres mécanismes de soutien, y compris dans les programmes en gestion partagée.

Pour ce qui concerne l'accueil réservé par la Wallonie à ces orientations, je puis vous indiquer que nous suivons avec attention les mesures prises au niveau européen. Cette démarche s'inscrit dans une préoccupation légitime de sécurité des infrastructures énergétiques, que je partage. À ce stade, nous n'avons pas reçu de signal de risque émanant du secteur. Je reste néanmoins attentive à l'évolution de la situation, en particulier à l'approche de l'échéance du 1^{er} novembre 2026, et mon administration sera chargée de réaliser une analyse de risques et d'impacts potentiels.

Je tiens, par ailleurs, à rappeler que, dans ce contexte, les gestionnaires de réseaux sont d'ores et déjà tenus de se conformer aux exigences de la directive NIS 2, laquelle impose un cadre rigoureux en matière de cybersécurité et de résilience des infrastructures critiques.

Enfin, si la cybersécurité relève d'une compétence fédérale, mon cabinet a néanmoins échangé à plusieurs reprises avec les gestionnaires de réseaux ainsi qu'avec le régulateur à ce sujet, dans un souci de coordination et de vigilance partagée. Ces échanges témoignent de l'attention que nous portons à la sécurité du réseau énergétique wallon, en complémentarité avec les compétences fédérales et les orientations définies au niveau européen.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je vous rejoins sur l'importance, surtout en termes de cybersécurité. La question est désormais de savoir comment cette vigilance pourra se traduire concrètement pour les acteurs wallons et, pour nous, de pouvoir nous adapter.

Je souligne, comme vous l'avez très bien dit, qu'il y a un suivi et une attention particulière par rapport à la situation et l'application de la directive NIS 2 pour les différents acteurs wallons.

Question orale
de M. Chris Massaki Mbaki
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le développement de la biométhanisation
en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de la biométhanisation en Wallonie ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, la Wallonie dispose de réels atouts pour faire de la biométhanisation un pilier de sa transition énergétique et de la durabilité de son modèle agricole. Le Gouvernement a d'ailleurs affiché des ambitions claires en matière d'énergies renouvelables et de souveraineté régionale, la biométhanisation s'inscrivant pleinement dans cette vision.

Une stratégie claire et structurée, en coordination avec la ministre de l'Agriculture, permettrait ainsi de développer ce secteur qui fait cependant face à des défis importants, notamment en raison de la saturation du réseau électrique. En outre, la question du digestat, résidu naturel issu de la méthanisation, mérite une attention politique, puisqu'elle permettrait de réduire la dépendance aux engrais minéraux importés.

Madame la Ministre, une stratégie régionale intégrée entre le secteur agricole et de l'énergie est-elle envisageable à ce sujet ? Des échanges ont-ils déjà eu lieu avec la ministre de l'Agriculture, Mme Dalcq, à ce titre ? Quelle place est réservée aux installations de biométhanisation dans la lutte contre la saturation du réseau ? Pourquoi ne pas leur permettre une production flexible ? Une évolution des règles concernant le digestat est-elle étudiée ? Enfin, comment soutenir au mieux les acteurs du domaine de la biométhanisation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la filière du biogaz et de la biométhanisation fait partie des travaux pour établir cette stratégie unique pour l'énergie en Région wallonne. Au niveau énergétique, cette filière représente de nombreux

avantages. Elle peut effectivement contribuer à l'équilibrage du réseau en fournissant du biométhane utilisable à la demande, lorsque la consommation d'électricité ou de chaleur est nécessaire. Elle peut également fournir du biogaz, utilisé en cogénération, pour produire de l'électricité et de la chaleur. Ces unités ont une capacité de stockage du biogaz et peuvent choisir les périodes de production selon les besoins. Il serait cependant incorrect de résumer l'utilité de ces unités de biogaz et du biométhane à ces seuls services énergétiques. Elles servent également nos objectifs climatiques en capturant du méthane, nos objectifs environnementaux en utilisant nos déchets et notre politique agricole en offrant un service complémentaire ancré dans nos territoires.

Nos travaux identifient un potentiel inexploité important en Région wallonne, notamment en ce qui concerne l'utilisation de lisier et des cultures intercalaires. Ce potentiel nécessite cependant une stratégie globale et organisée. Je prévois de présenter au Gouvernement les résultats de nos travaux au cours du second semestre 2026. Dans ce cadre, des consultations seront menées, intégrant notamment ma collègue en charge de l'agriculture, mais aussi les parties prenantes du secteur. La question du soutien pour cette filière, qui rend de nombreux services au-delà de l'énergie produite, sera étudiée dans ce cadre.

M. le Président. – La parole est à M. Massaki Mbaki.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour la réponse. On a eu l'occasion de rencontrer la Fédération des biométhaniseurs. Derrière ces discussions, j'ai eu ce constat et ce gros problème que l'on a avec la plupart de nos citoyens : la proximité pour les sociétés de biométhanisation. Cela reste une très grosse difficulté, mais ce potentiel est largement inexploité. Dès lors, je crois que c'est une piste que l'on doit creuser et il va falloir faire preuve de courage politique pour avancer et développer le secteur de la biométhanisation.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Hazée, sur « la gouvernance, les contours et le flou concernant les futurs pôles locaux du logement (PLL) » ;
- M. Cloquet, sur « la résilience des logements wallons face aux vagues de chaleur » ;
- M. Cloquet, sur « les conséquences des vagues de chaleur en Wallonie » ;

- M. Devin, sur « l'adaptation du logement wallon face aux vagues de chaleur » ;
- M. Cloquet, sur « le potentiel des biocarburants de deuxième génération en Wallonie » ;
- M. Cloquet, sur « le déploiement du tarif Impact et l'adhésion des consommateurs wallons » ;
- M. Cloquet, sur « le regain d'intérêt pour les chaudières à pellets face aux incertitudes énergétiques » ;
- M. Cloquet, sur « le développement du captage et du stockage de CO₂ en Wallonie » ;
- M. Mockel, sur « l'avancement et le coût des projets de capture et de stockage de carbone » ;

- Mme Lambelin, sur « l'accord entre la Belgique et le Royaume-Uni sur le stockage de CO₂ et ses conséquences pour la stratégie wallonne » à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 33 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB
M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
M. Christophe Collignon, PS
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
M. Laurent Devin, PS
M. Jori Dupont, Indépendant
M. Yves Evrard, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Isabella Greco, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Anne Lambelin, PS
M. Olivier Maroy, Président
M. Chris Massaki Mbaki, MR
Mme Christie Morreale, PS
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
APL	association de promotion du logement
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BruNat	Brussels National (ancienne appellation de l'aéroport de Bruxelles-National)
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CO ₂	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRIC	Compte rendu intégral de commission
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DBFM	Design, Build, Finance, Maintain (concevoir, construire, financer, maintenir)
DPR	Déclaration de politique régionale
DRFM	Desing, Renovate, Finance and Maintain (concevoir, rénover, financer et maintenir)
ETS2	Emission Trading Scheme 2 (Système d'échange de quotas d'émission 2)
FAPIL	Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement (France)
FLW	Fonds du logement de Wallonie / Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie
GRD	gestionnaire(s) de réseau de distribution
GRDU	gestionnaire de réseau de distribution unique
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IGRETEC	Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques (SCRL)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
KU Leuven	Katholieke Universiteit Leuven (Université catholique de Leuven) (anciennement KUL)
LPA	Luchtvaartpolitie / Police aéronautique
NIS 2	Directive on Security of Network and Information Systems (Directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information)
OFS	organisme à finalité sociale
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PEB IV	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PEF	primary energy factor (facteur d'énergie primaire)
PLL	pôle(s) local(-aux) du logement
RAPeL	Rassemblement des associations de promotion du logement
RED III	Renewable Energy Directive (Directive sur les énergies renouvelables)
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
RWDH	Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
SWL	Société wallonne du logement
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TUI	Travel Union International